



# JOURNAL DES DEBATS

995

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 23 – 2019

## Séance

du mercredi 18 décembre 2019

Présidence : Gabriel Voirol (PLR), président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

### Ordre du jour :

16. Postulat no 407  
Accès aux véhicules agricoles dans le secteur de la Grand Fin. Claude Gerber (UDC)
18. Question écrite no 3233  
Pêche, kayak, chasse et biodiversité. Baptiste Laville (VERTS)
19. Question écrite no 3235  
Malfaçon sur l'A16. Philippe Rottet (UDC)
20. Question écrite no 3237  
L'arrière des trains est trop souvent visible en gare de Delémont ! Nicolas Maître (PS)
21. Modification du décret concernant la commission cantonale des recours en matière d'impôts (deuxième lecture)
22. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale en vue de réorganiser le secrétariat de ladite commission (deuxième lecture)
23. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2020

*(La séance est ouverte à 14.15 heures en présence de 59 députés et de l'observateur de Moutier.)*

---

**Le président :** Mesdames et Messieurs les Députés, s'il vous plaît ! Nous allons reprendre la séance. (*Brouhaha.*) Un petit peu de silence, s'il vous plaît ! (*Brouhaha.*) Je vois que nous aurons un après-midi très animé. J'espère que vous avez bien mangé.

Je vous communique une petite information. Il y a eu un souci informatique lors du dernier vote ce matin. Nous avons fait le contrôle tout à l'heure au niveau du secrétariat. Il y a eu une réclamation de Madame la députée Pauline Queloz par

rapport à son vote qui n'a pas été pris en considération. En effet, la carte ne fonctionnait pas. Etant donné qu'elle avait voté en faveur de la motion no 1293, cela ne change pas le résultat, sauf que nous aurons un résultat qui sera à 29 pour, 27 contre et 2 abstentions. On espère que, cet après-midi, nous n'aurons pas trop de soucis informatiques mais, pour l'instant, ce n'est encore pas sous contrôle.

Nous allons donc maintenant essayer de reprendre nos débats avec le point 16 de notre ordre du jour.

### **16. Postulat no 407 Accès aux véhicules agricoles dans le secteur de la Grand Fin Claude Gerber (UDC)**

L'accès au secteur de la Grand Fin (entrée et sortie) depuis la route cantonale reliant Bressaucourt au rond-point du dinosaure n'est autorisé à ce jour que pour les cars postaux, pour des questions de visibilité.

Le trafic agricole n'a pas le droit d'emprunter cet accès alors que le pont sur la route cantonale vise justement à desservir les terres de ce secteur. Pourtant, à l'instar des cars postaux, la grandeur des engins agricoles leur confère une bonne visibilité lors de sortie ou d'entrée directe depuis la route cantonale venant Bressaucourt.

La signalisation en place est de compétence cantonale, selon une réponse à une question orale au conseil de ville de Porrentruy du 14 février dernier. Comment est-ce concevable d'obliger les convois agricoles, de plus en plus imposants, à traverser un lotissement en plein développement (nuisances sonores, encombrement, sécurité) alors que l'accès depuis la route cantonale existe, avec un pont justement conçu pour rejoindre les terres de la Grand Fin ? De surcroît, le passage par le lotissement et la sortie de la rue la Claverie, à la hauteur du garage Olivotti, présente des risques avec les véhicules agricoles, notamment en raison du manque de visibilité et de la longueur des convois.

Il serait souhaitable de consulter les acteurs concernés afin de solutionner la problématique pour ce secteur très fréquenté par le trafic agricole.

En conséquence, nous demandons au Gouvernement d'étudier avec ses services la régularisation de l'accès à la Grand Fin par la pose d'un panneau «Trafic agricole autorisé», éventuellement avec une obligation de tourner à droite pour l'entrée sur la route cantonale.

**M. Claude Gerber** (UDC) : Ce postulat fait suite à plusieurs interventions, notamment à une question orale au conseil de ville de Porrentruy du 14 février de cette année et à une motion urgente refusée de justesse le 28 mars dernier. Cette signalisation est de la compétence du Canton, rechange le porteur du dossier du conseil municipal et, depuis, on se rejette la responsabilité.

Toutes ces interventions avaient pour but de résoudre la problématique du passage des convois agricoles à la route de Bressaucourt. A ce jour, la route qui permet de rallier les quartiers ouest et le nouveau lotissement Oiselier II à la route de Bressaucourt est officiellement interdite au trafic, à l'exception des cars postaux. Depuis peu, à la suite de la publication faite dans le Journal officiel N° 43 du 20 novembre dernier, est aussi autorisé (je cite) : «Trafic de chantier de l'Oiselier autorisé». A croire que, quand on veut, on peut ! (*Brouhaha.*)

**Le président** : Un peu de silence s'il vous plaît !

**M. Claude Gerber** (UDC) : Le problème réside dans le fait que ces exploitations de Bressaucourt, de l'est de la ville, sous l'hôpital, etc., qui doivent rallier le secteur de la Grand Fin, doivent impérativement emprunter l'ancienne route de Bressaucourt. Cela engendre l'obligation faite aux convois agricoles, de plus imposants, de traverser un quartier résidentiel et un nouveau lotissement en plein développement. Cela a pour conséquence des nuisances sonores, des encombrements ou encore des problèmes de sécurité, alors que l'accès depuis la route cantonale existe.

Le pont, justement, a été conçu pour rejoindre ces parcelles lors du remaniement parcellaire et lors des marchés de bétail à la Prairie (à la hauteur du biogaz, route de Courtedoux). Les éleveurs et marchands quittent les lieux pour emprunter, à leurs risques, la desserte en direction de la route de Bressaucourt ou de l'A16.

La sortie sur la route cantonale du rond-point côté Courtedoux n'est pas adéquate et très dangereuse, sans aucune visibilité.

Le souhait serait la pose d'une signalisation toute simple («Convois agricoles autorisés») pour l'accès du pont depuis la route cantonale de Bressaucourt.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les raisons d'accepter ce postulat afin que le Gouvernement, avec le Service des infrastructures, trouve une solution acceptable pour tous les usagers de ce tronçon et pour rendre ces quartiers paisibles et en toute sécurité.

Je vous remercie de votre soutien et de votre attention.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : En lien avec la construction de l'A16, une nouvelle route, la RC 1518, a été construite en 1998.

Elle se situe à l'ouest de la ville de Porrentruy, entre la jonction autoroutière et le giratoire dit «du Dinosauré».

Cette nouvelle route a été réalisée pour éviter que le trafic provenant de l'autoroute n'entre pas en ville de Porrentruy par la route de Bressaucourt. La route de Bressaucourt n'est en effet pas dimensionnée et pas adaptée pour cette fonction.

Dans cette même logique, la route de Bressaucourt, qui était à l'époque une route cantonale, a été transférée à la ville de Porrentruy; elle est ainsi devenue une route communale.

Le carrefour dont il est question aujourd'hui, qui se trouve sur la parcelle 3611, avait été réalisé pour les besoins du chantier de l'autoroute. Il n'était pas appelé à perdurer. Ce carrefour n'est pas équipé de voies de présélection comme il l'aurait été s'il avait été prévu pour une utilisation durable et ouverte à tout trafic.

Par ailleurs, un passage supérieur a également été construit dans ce secteur pour permettre le franchissement sécurisé de la RC 1518. Ce passage supérieur est utilisé pour la mobilité douce puisqu'il s'agit de l'itinéraire no 647 de la francovélosuisse.

Le trafic agricole emprunte aussi cet ouvrage pour accéder aux parcelles agricoles de La Grand Fin, situées à l'ouest de Porrentruy.

Depuis la construction de l'A16, les choses ont évolué et le carrefour 3611 a, depuis lors, été autorisé pour les transports publics. Il faut compter chaque jour environ 20 courses journalières, soit 40 passages dans ce carrefour. Cette ligne de bus comporte deux arrêts sur l'ancienne route de Bressaucourt : il s'agit des arrêts «Porrentruy route de Bressaucourt» et «Mont-Terri».

Aujourd'hui, la répartition des terres agricoles n'est plus la même qu'auparavant. Des agriculteurs provenant d'autres secteurs de la ville exploitent des surfaces situées à l'ouest de Porrentruy. Ces agriculteurs doivent transiter par l'ancienne route de Bressaucourt, puis utiliser le passage supérieur sur la RC 1518 pour se rendre dans le secteur de La Grand Fin. Ces exploitants sont aujourd'hui tenus d'emprunter cet itinéraire puisque l'alternative proposée par le giratoire du Dinosauré, le carrefour et le passage supérieur n'est pas autorisée.

Le postulat no 407 demande donc que le trafic agricole puisse être autorisé à utiliser le carrefour de manière à ne plus devoir passer par l'ancienne route de Bressaucourt, cette ancienne route n'étant pas adaptée pour des convois agricoles toujours plus imposants.

Pour ce qui est du trafic agricole, le Gouvernement estime qu'il pourrait emprunter le carrefour.

Une autorisation pour cette catégorie d'utilisateurs peut être motivée par le fait que les véhicules agricoles pourraient ainsi utiliser la route principale et ne pas devoir emprunter l'ancienne route de Bressaucourt.

Avec cette autorisation, le risque supplémentaire d'accident au carrefour serait minime puisque cette mesure ne concernerait que très peu de véhicules.

La situation pourrait être comparée avec un débouché de chemin agricole tel que rencontré usuellement dans le cadre des remaniements parcellaires.

Au niveau de la signalisation, une plaque complémentaire «Trafic agricole autorisé» pourrait être ajoutée en complément de la plaque actuelle «Cars postaux autorisés».

Pour votre information, une autorisation d'accès a été délivrée par le SIN, dans le courant de cet automne, à l'entreprise chargée des travaux de terrassement dans le secteur de l'Oiselier. Cette autorisation vise également à ce que ce trafic de chantier n'emprunte pas l'ancienne route de Bressaucourt, qui aurait entraîné des nuisances pour ce quartier

d'habitation. Cette autorisation a été délivrée à titre temporaire avec une mesure de limitation à 60 km/h sur la route cantonale dans le secteur du carrefour.

Je peux également vous dire quelques mots au sujet de l'évolution du carrefour dans le cadre du développement du quartier de l'Oiselier. Des discussions entre le SIN et la ville de Porrentruy concernant la possibilité de l'ouverture du carrefour 3611 à tout trafic ont lieu actuellement. La position de la ville de Porrentruy figure dans le plan directeur des déplacements et du stationnement, le PDDS, à savoir : la solution retenue pour organiser les circulations sur la route de Bressaucourt consiste en l'ouverture du carrefour 3611 pour tous les types de véhicules, ainsi qu'en une extension de la zone 30 actuellement en place sur les rues de desserte adjacentes. Ainsi, l'accessibilité du quartier de l'Oiselier à l'A16 est améliorée et celle en direction du centre-ville est maintenue. Tandis que la modération de trafic dissuade le trafic de transit et sécurise la mobilité douce.

Dans le prolongement du plan directeur de la ville de Porrentruy, une étude sera exigée de la part du Canton pour vérifier le fonctionnement du carrefour 3611 avec une ouverture à tout trafic. Cas échéant, cette étude proposera des mesures de modifications, en termes de construction ou en termes de signalisation. L'étude devra démontrer que les mesures de modération envisagées seront suffisantes pour dissuader le passage du trafic en transit par la route de Bressaucourt.

En résumé, au vu des arguments exposés, le Gouvernement propose au Parlement d'accepter le postulat no 407 qui demande que le trafic agricole puisse emprunter le carrefour 3611, ceci de manière à éviter de devoir obligatoirement transiter par l'ancienne route de Bressaucourt pour se rendre sur les parcelles agricoles de La Grand Fin.

Finalement, j'aimerais dire ici qu'une telle question ne devrait pas être forcément traitée via une intervention parlementaire. Une démarche comme celle-ci pourrait être faite directement auprès du service concerné.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Députés, de soutenir l'acceptation de ce postulat.

*Au vote, le postulat no 407 est accepté par 49 voix contre 1.*

**Le président** : Comme annoncé ce matin, le point 17 est reporté après le point 25.

#### 17. Question écrite no 3231

**Préservation de l'environnement et diminution des gaz à effet de serre, des solutions concrètes : pourquoi pas l'agroforesterie ?**

**Alain Schweingruber (PLR)**

*(Ce point est déplacé et sera traité sous le Département de l'économie et de la santé.)*

#### 18. Question écrite no 3233

**Pêche, kayak, chasse et biodiversité**  
**Baptiste Laville (VERTS)**

Les activités de loisirs en plein air sont en vogue. L'épanouissement personnel, le bien-être, le retour aux sources ou encore l'effort sportif sont à la mode et amènent de plus en

plus de personnes à se rendre en pleine nature pour pratiquer leurs arts. La promotion cantonale tant touristique qu'économique surfe d'ailleurs pleinement sur cette tendance de fond pour attirer touristes et investisseurs. Notre région est ainsi vantée pour ses espaces verts et sauvages à conquérir. Or, falaises escarpées, cours d'eau tumultueux et forêts oubliées abritent une faune et une flore extrêmement fragiles et menacées qui trouvent pertinemment refuge dans ces lieux reculés. Pour réduire les conflits entre loisirs et biodiversité, le Canton prend régulièrement des mesures de mise sous protection temporaire de secteurs entiers afin de laisser telle ou telle espèce se reproduire ou simplement au calme. Aussi, nous aimerions connaître l'efficacité de ces mesures et la politique que le Canton entend mener à long terme avec ses zones de tranquillité.

1. En 2013, la population d'écrevisses à pattes blanches de la Lucelle était décimée par un champignon. Le Canton prenait alors différentes mesures (interdiction de la pêche, invitation à ne pas pénétrer dans le lit mouillé).
  - a) Qu'en est-il aujourd'hui de la population jurassienne d'écrevisses à pattes blanches, et notamment dans la Lucelle ?
  - b) Quelles mesures le Canton prend-il pour favoriser le retour à une situation similaire aux années antérieures à l'événement de 2013 ?
2. Depuis 2010, une interdiction de navigation sur le Doubs est éditée dès que le débit est inférieur à 6 m<sup>3</sup>/seconde.
  - a) Comment le Canton assure-t-il le suivi scientifique de cette mesure et quels en sont les effets, après bientôt dix ans d'application, sur l'ichtyofaune ?
  - b) Une température de l'eau supérieure ou égale à 20°C est déjà difficilement supportable pour les truites et mortelle dès 24°C. Est-ce que l'introduction d'une interdiction de la navigation en lien également avec la température serait une mesure propre à préserver tant que faire se peut les poissons jurassiens du stress, voire de la mort ?
3. Depuis peu, des slacklines temporaires, voire fixes, ont envahi nos falaises et nos cours d'eau.
  - a) Comment le Canton perçoit-il cette nouvelle tendance, notamment par rapport à l'article 16 LFo ?
  - b) Envisage-t-il d'élargir les secteurs de protection aux secteurs intéressants pour la slackline ?
4. En 2007, le Canton envisageait la création d'un district franc fédéral en zone agricole. Malheureusement, ce projet n'a pas abouti. Alors que la biodiversité des zones agricoles s'est encore raréfiée, à l'exemple des populations de lièvres, et que l'Ajoie est toujours un lieu propice aux espèces d'oiseaux comprises dans les objectifs environnementaux de l'agriculture.
  - a) Le Gouvernement estime-t-il qu'il est temps de relancer la création de districts francs en zone de plaine ?
  - b) Si non, pourquoi ?
  - c) Finalement, alors que les dégâts aux cultures et aux pâturages sont relativement faibles aux Franches-Montagnes par rapport aux deux autres districts, comment le Gouvernement perçoit-il la possibilité de créer un district franc dans les côtes du Doubs (Goumois - Biaufond) ou dans la région du Cerneux-Veusil ?

5. Notre voisin Bâle-Campagne a défini de nombreuses zones de tranquillité pour la faune, dont certaines limitrophes à notre Canton.
- Est-ce qu'une politique similaire de création de zones de tranquillité est envisageable chez nous ?
  - Est-ce que le Canton pense utiliser à terme la signalisation de la Confédération pour les zones de tranquillité, et notamment pour les sites de grimpe sensibles, et demander d'ajouter les sites de grimpe soumis à restriction sur le géoportail fédéral ?
6. Finalement, les loisirs en pleine nature étant appelés à se développer davantage, est-ce que le Canton estime être adéquatement doté en ressources humaines, particulièrement en fin de semaine et les jours fériés, pour informer, sensibiliser, voire sanctionner la population ?

#### Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement répond comme il suit à une question écrite comprenant douze questions écrites et portant sur six thématiques distinctes.

#### Réponses à la question 1 :

- La peste de l'écrevisse, parasite transporté par l'écrevisse américaine non indigène, a détruit l'ensemble de la population d'écrevisses à pattes blanches dans la Lucelle. Des investigations récentes en aval et en amont du lac, ainsi que sur les affluents, ont malheureusement confirmé cette situation.
- Une population souche a heureusement pu être sauvée au début de l'événement. Une séance aura lieu prochainement pour discuter du bien-fondé et, cas échéant, des modalités de repeuplement de la Lucelle.

#### Réponses à la question 2 :

- Les paramètres prioritaires sont suivis régulièrement (qualité physico-chimique, effets du règlement d'eau des 3 barrages). L'Etat jurassien n'assure pas un monitoring scientifique de cette mesure, ce qui serait d'ailleurs bien complexe. Il est toutefois convaincu que cette disposition, qui évite des atteintes au lit du cours d'eau et un dérangement néfaste aux poissons regroupés dans les couches d'eau plus froide, est pertinente et constitue un compromis crédible entre les intérêts de protection et touristiques.
- Débit et température sont étroitement liés dans le Doubs. Les températures les plus élevées, néfastes aux salmonidés, sont atteintes en période d'étiage lorsque le débit a atteint la limite de navigabilité. Il reste dès lors judicieux et pragmatique d'interdire temporairement cette activité de loisirs en lien avec cet unique critère plutôt que d'en ajouter d'autres qui donneraient encore plus de travail et de discussions dans la mise en œuvre.

#### Réponses à la question 3 :

- Le Canton ne constate pas un tel envahissement et considère que cette thématique s'avère mineure. En forêt, la pose d'une slackline tombe sous le coup de l'article 16 LFo. Le droit relatif à la protection des cours d'eau empêche une telle installation. Dans les deux cas, aucune autorisation ne serait accordée. Les slacklines posées dans la nature sont ainsi à démonter sur injonction du propriétaire, puis de l'Etat. La pose d'une slackline pour quelques heures, hors des secteurs protégés, n'est pas contrôlable.

- Non, les «secteurs de protection» sont définis selon des critères objectifs et importants, et non selon la pratique très ponctuelle d'une activité non autorisée.

#### Réponses à la question 4 :

- Non.
- Il existe aujourd'hui d'autres outils pour favoriser la biodiversité en zone agricole. La politique générale de protection des milieux naturels, la création de réseaux agroécologiques, la réalisation de plans d'actions en faveur d'espèces (à l'exemple du plan de mesures en faveur du lièvre brun) sont autant de programmes qui sont actuellement menés dans le canton du Jura et qui doivent encore être renforcés.

Par ailleurs, l'interdiction de chasser appliquée dans les districts francs entraverait les efforts de régulation du gibier et, notamment, du sanglier dont les populations explosent. En outre, les démarches politiques et administratives seraient disproportionnées.

- Il n'y est pas favorable pour les mêmes raisons qu'évoquées à la réponse précédente, tenant compte du fait également que les côtes du Doubs sont occupées par de fortes populations de sangliers.

#### Réponses à la question 5 :

- Le canton du Jura, avec 50 % de forêt et une densité de population faible (contrairement à notre voisin bâlois), offre de nombreuses zones de tranquillité « naturelles ». Le besoin d'en définir administrativement et juridiquement n'est pas justifié à ce jour, contrairement à d'autres régions plus peuplées ou subissant des activités de loisirs de masse (notamment sports d'hiver).
- Les sites de grimpe ont fait l'objet, il y a quelques années, d'une démarche conjointe avec les milieux concernés incluant des restrictions d'escalade sur les sites sensibles. Une signalisation a été installée sur place. La situation est jugée satisfaisante. Pour les réserves naturelles, une signalisation harmonisée sera utilisée.

#### Réponse à la question 6 :

La présence dans les sites protégés jurassiens a été augmentée par la fixation de priorités au sein de l'unité «Surveillance environnementale» de l'Office de l'environnement. La présence territoriale globale s'avère limitée alors que le volume de travail et les attentes (parfois démesurées et à relativiser) sont élevés. Cette situation s'avère également négative pour le personnel concerné, qui doit aussi faire face à un travail de nuit important. Il est difficile d'organiser un système de piquet avec les effectifs actuels (6 EPT, dont 2 gardes-faune cantonaux) et les gardes auxiliaires. A noter que les tâches de police et de sensibilisation évoquées ne sont qu'une petite fraction des tâches dévolues à ces personnes (gestion des espèces, contrôle de la chasse et de la pêche, intervention sur pollution, gestion des stations de mesures air et eaux, suivi, mesures administratives et pénales en cas d'infraction, etc.). Un poste supplémentaire de garde-faune cantonal est d'ailleurs proposé au budget 2020.

**M. Baptiste Laville (VERTS) :** Je suis satisfait.

**19. Question écrite no 3235****Malfaçon sur l'A16****Philippe Rottet (UDC)**

Récemment, il a été apposé un tapis phono-absorbant sur une partie de l'A16, provoquant la satisfaction des riverains.

Toutefois, plusieurs automobilistes ont constaté une malfaçon à la hauteur du pont enjambant l'autoroute direction Bassecourt et, ce, en provenance de Delémont. Plusieurs soubresauts sont à signaler.

Il est à redouter qu'à haute vitesse et en cas de freinage d'urgence, des conséquences fâcheuses ne se produisent.

Aussi, il est demandé au Gouvernement s'il entend remédier à ces défauts dans les meilleurs délais.

**Réponse du Gouvernement :**

La question écrite no 3235 intitulée «Malfaçon sur l'A16» a retenu toute l'attention du Gouvernement qui peut répondre de la manière suivante.

Suite à des inspections régulières de l'état des revêtements entre Delémont et Porrentruy-Est ces dernières années, l'Office fédéral des routes (OFROU) a décidé de lancer un projet de renouvellement de ces enrobés en 2019, soit après une durée de vie de plus de 20 ans.

Tout projet de renouvellement d'enrobés commence par une planche d'essai. Il s'agit d'un tronçon test, permettant d'ajuster les différents réglages des machines et le processus de pose.

La planche d'essai a été réalisée dans la nuit du 11 au 14 juin 2019, sur le tronçon A16 situé entre le viaduc des Neufs-Champs et la jonction de Bassecourt.

Il est apparu dès le lendemain que la planéité de cette planche d'essai ne correspondait pas aux attentes selon la norme en vigueur.

La Direction locale des travaux ainsi que l'entreprise ont averti l'OFROU très rapidement. Après analyse, il s'est avéré que le tronçon ne représentait pas un état d'insécurité pour l'usager qui aurait pu nécessiter sa fermeture immédiate.

Le Service des infrastructures, par l'Unité territoriale IX, a écrit à l'OFROU pour exiger que cette planche d'essai soit refaite afin d'atteindre une qualité de planéité satisfaisante. Dans sa séance de chantier du 10 juillet dernier, l'OFROU a décidé que la planche d'essai allait être reprise et assainie à la fin des travaux de pose des revêtements.

Le coût de ces travaux avait été prévu en réserve dans le budget de l'OFROU et sera donc utilisé pour refaire ce tronçon.

La réalisation des travaux de reprise de cette planche d'essai dépendent de la météo et seront vraisemblablement encore réalisés cette année, voire début 2020.

**M. Philippe Rottet (UDC) :** Je suis satisfait.

**20. Question écrite no 3237****L'arrière des trains est trop souvent visible en gare de Delémont !****Nicolas Maître (PS)**

Qui n'a jamais manqué son train lors d'un changement de correspondance dans une gare CFF ? Qui n'a jamais pesté

de voir le train s'éloigner en arrivant tout essoufflé par l'escalier ou la rampe sur le quai ? Cette mésaventure n'est jamais très bien perçue et représente une source de frustration pour bon nombre de passagers ayant vécu cette triste expérience de voir disparaître les trains de la gare sans pour autant avoir perdu du temps dans le passage souterrain lors des transbordements impliquant des changements de quais.

Cette situation est particulièrement accentuée et perceptible en gare de Delémont. Les voyageurs d'Ajoie avec correspondance à Delémont doivent passer de la voie 1 à la voie 3 et vice-versa pour le voyage de retour en 3 minutes, sans compter les retards qui compliquent encore les choses. Ces changements sont source de stress et bon nombre de voyageurs font la triste expérience de ne voir au final que la queue du train. Il suffirait simplement d'assurer la correspondance sur le quai no 2 à Delémont pour éviter aux clients payeurs et souvent moteurs de l'économie de courir entre la voie 3 et la voie 1.

Assurer les correspondances de la voie 3 à la voie 2 à Delémont :

- c'est garantir une meilleure correspondance,
- c'est désengorger le passage sous-voie,
- c'est rendre plus accessibles les transports publics,
- c'est offrir une prestation de qualité aux utilisateurs.

Au vu de ce qui précède, nous demandons en conséquence au Gouvernement :

1. Était-il au courant de cette probable amélioration en gare de Delémont ? Cas échéant, l'avait-il chiffrée ?
2. Dans le cas contraire, va-t-il prendre langue avec les CFF et étudier cette variante afin d'évaluer le montant qui pourrait être admis lors de la répartition des charges entre la Confédération, le canton du Jura et les communes ?
3. A quelle date la Section cantonale de la mobilité et des transports (SMT) pourrait-elle annoncer cette bonne nouvelle aux utilisateurs ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

**Réponse du Gouvernement :**

Il est répondu de la manière suivante aux questions précises posées :

Réponse à la question 1 :

La situation qui prévaut depuis décembre 2018 pour les correspondances ferroviaires à Delémont de et vers Bienne a fait l'objet de plusieurs interventions des autorités cantonales auprès des CFF. Ces interventions ont débuté déjà avant le changement d'horaire. Il a été notamment demandé aux CFF que le déplacement des croisements des trains S3 de Courfaivre à Bassecourt soit retardé d'au moins une année afin d'avoir du temps pour sécuriser les correspondances S3-ICN en gare de Delémont. Les CFF ont refusé, arguant qu'il était nécessaire de renoncer dès que possible au croisement de Courfaivre pour des questions de sécurité et, ce, conformément à l'autorisation provisoire délivrée par l'Office fédéral des transports. La mise en place d'une «taskforce» avait toutefois été obtenue des CFF pour suivre cette délicate question des correspondances en seulement trois minutes à Delémont. Suite à l'intervention de cette taskforce, les ICN attendent les S3 au-delà de l'heure limite, ce qui fait que les ruptures de correspondance sont devenues rares. La stabilité des correspondances serait effectivement améliorée si elles avaient lieu sur le même quai. Cette mesure impose des mo-

difications des installations ferroviaires. En effet, une correspondance rapide quai à quai implique de pouvoir entrer simultanément sur les deux voies, ce que l'infrastructure actuelle ne permet pas. Des études sont actuellement en cours aux CFF. Elles devront également montrer si des accélérations sont possibles pour les trains qui entrent et qui sortent de la gare de Delémont.

Réponse à la question 2 :

Comme indiqué ci-dessus, les études ont déjà été lancées par les CFF sous l'impulsion du Canton. Sur le plan financier, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement, la modernisation et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire sont financés par le fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (FIF). Les cantons y contribuent de manière forfaitaire. Il n'y a pas de répartition des charges à proprement parler qui impliquerait une participation des communes jurassiennes ou du Canton.

Réponse à la question 3 :

Une fois les nouvelles infrastructures définies et leur faisabilité technique démontrée, il s'agira de procéder aux études d'horaire et de définir les étapes de mise en œuvre possibles. Parallèlement, une pesée des intérêts sera aussi nécessaire. En effet, l'instauration de correspondances quai à quai n'est pas sans conséquence pour de nombreux autres utilisateurs. Elles imposeraient par exemple à tous les voyageurs de Delémont d'emprunter systématiquement le passage sous-voie. Il en serait de même pour les correspondances avec les bus. En termes d'accessibilité et en l'absence de rampes, l'utilisation des escaliers et des ascenseurs resterait actuellement le seul moyen d'accéder à tous les trains. Globalement, l'engorgement du passage sous-voie s'en trouverait très probablement accru. Ainsi, il n'est pas garanti que la solution proposée soit aussi « simple » que l'affirme l'auteur de la question écrite et il s'agira de veiller à ne pas créer davantage de problèmes.

**M. Fabrice Macquat** (PS), vice-président de groupe : Monsieur le député Nicolas Maître est partiellement satisfait.

**Le président** : Nous pouvons entamer le Département des finances, avec les points 21 et 22, qui sont des modifications législatives en deuxième lecture. Etant donné qu'il n'y a pas eu de proposition de modification, selon l'article 62 du règlement du Parlement, nous pouvons passer directement au vote s'agissant de ces deux textes.

#### Département des finances :

#### **21. Modification du décret concernant la commission cantonale des recours en matière d'impôts** (deuxième lecture)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*  
*arrête :*

I.  
Le décret du 22 décembre 1988 concernant la Commission cantonale des recours en matière d'impôts [RSJU 641.611] est modifié comme il suit :

Article 7, alinéa 2 (nouvelle teneur)

<sup>2</sup> La proposition est élaborée par le président, un membre ou le secrétaire et discutée au sein de la chambre, qui l'accepte ou formule une autre proposition.

Article 11 (nouvelle teneur)

II. Secrétariat

1. Rattachement administratif

<sup>1</sup> La Commission dispose d'un secrétaire, qui est rattaché administrativement au Tribunal de première instance et qui a le statut d'employé de l'Etat.

2. Nomination

<sup>2</sup> Le Gouvernement nomme celui-ci pour une durée indéterminée.

3. Assistance

<sup>3</sup> Le greffe du Tribunal de première instance assiste le secrétaire.

Article 12, alinéa 1 et titre marginal (nouvelle teneur)

4. Tâches du secrétaire

<sup>1</sup> Le secrétaire agit selon les instructions de la Commission et de son président. Il établit les propositions dans les dossiers dont il a la charge et tient le procès-verbal des séances des chambres, des séances plénières, des auditions et des inspections.

Article 12a (nouvelle teneur)

La Commission établit un règlement afin de fixer la procédure interne et définir les tâches de ses organes dans le cadre du présent décret.

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président :  
Gabriel Voirol

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître

*Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 53 députés.*

#### **22. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale en vue de réorganiser le secrétariat de ladite commission** (deuxième lecture)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*  
*arrête :*

I.  
Le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 27 avril 2016 [RSJU 172.111] est modifié comme il suit :

Article 29 (nouvelle teneur)

La commission d'estimation en matière d'impôts est adjointe au Service des contributions

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président :                      Le secrétaire :  
Gabriel Voirol                      Jean-Baptiste Maître

*Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 48 députés.*

### 23. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2020

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 [RSJU 641.11],

*arrête :*

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2020.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :                      Le secrétaire :  
Gabriel Voirol                      Jean-Baptiste Maître

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Le budget 2020 de l'Etat jurassien a été présenté à la presse par Monsieur le ministre Charles Juillard en date du 3 octobre 2019. A cette occasion, les médias ont déjà relayé plusieurs éléments y relatifs. Quant au fascicule de plus de 230 pages, il contient de très nombreuses informations. En tenant compte de ces faits, je vais donc faire ressortir à cette tribune, comme lors des précédents exercices liés aux budgets annuels, quelques éléments.

Une nouvelle fois, l'élaboration du budget a été très difficile. Effectivement, le premier budget consolidé 2020 des unités administratives affichait un déficit de 26,1 millions contre 29,7 millions à la même période de l'année précédente. Suite à l'examen de toutes les rubriques de charges et de revenus entre la Trésorerie générale et les unités administratives, le déficit projeté s'élevait à 9,2 millions avant son traitement par le Gouvernement. Finalement, dans le cadre de son examen du budget et après des analyses minutieuses des charges et des produits, le Gouvernement a procédé à des arbitrages pour réduire le déficit à 3,2 millions tout en limitant à 2,5 millions le prélèvement dans la réserve de politique budgétaire. Je relève encore que ce projet de budget tenait compte du report de la baisse fiscale de 2019, qui avait été accepté par notre Parlement le 19 décembre 2018. Etant donné que ce report a été refusé le 20 octobre dernier en votation populaire, le Gouvernement devait ainsi tenir compte, dans son projet de budget 2020, d'une réduction de 2 millions au niveau du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques,

respectivement d'une augmentation du déficit d'une même ampleur. Dès lors, pour compenser ce manque à gagner, le Gouvernement a apporté diverses corrections aux comptes de résultats et des investissements pour réduire à 3,3 millions le nouveau déficit du projet de budget 2020. Ces différentes corrections se répartissent sur plusieurs domaines et elles ont été détaillées par le Gouvernement le 6 novembre écoulé. Une fois de plus, à l'occasion de l'examen du budget, nous devons constater, malheureusement, que nous disposons de très peu de marge pour satisfaire au mécanisme de frein à l'endettement. Au niveau des 26 cantons suisses, je préciserai que 11 présentent un budget 2020 déficitaire.

Le budget 2020 est le septième budget consécutif qui présente un déficit. En effet, le dernier qui a été traité à cette tribune avec un excédent de revenus est le budget 2013. Toutefois, sans reprendre les chiffres de celui-ci, je rappellerai que si l'excédent de revenus était de 727'100 francs en 2013, il faut également relever en parallèle que l'augmentation du montant de la péréquation financière fédérale de 15,2 millions par rapport à l'année précédente n'était pas étrangère à ce résultat positif. Dans le budget 2019, nous pouvions encore apprécier une augmentation du montant de 5,9 millions de la péréquation financière par rapport à 2018. Par contre, dans le budget 2020, l'augmentation de ce revenu n'est que de 1,8 million et confirme, malheureusement, que la révision de la péréquation financière intercantonale, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sera moins favorable à l'avenir aux cantons bénéficiaires comme le nôtre.

Il est bien entendu que d'autres défis attendent également les finances publiques ces prochaines années et que l'élaboration des futurs budgets de l'Etat continuera à être très difficile. Il est donc impératif de continuer à rechercher des moyens pour obtenir une marche de manœuvre suffisante. La modernisation des structures de l'Etat, souhaitée par le Gouvernement dans son programme de législature, est à privilégier et à concrétiser comme d'autres mesures d'ailleurs. A ce sujet, je salue, à titre personnel, le projet «Repenser l'Etat» lancé par le Gouvernement. Sans entrer dans le détail, je souhaite vivement que ce projet permette d'aboutir, entre autres, à dégager des économies afin de pouvoir réellement disposer d'une marge de manœuvre financière. Quant à notre Parlement, il devra aussi assumer ses responsabilités lorsqu'il accepte, par exemple, des motions qui ont des conséquences directes au niveau des finances cantonales.

Avant de passer à l'examen de quelques rubriques du budget 2020, je mentionne que la CGF a consacré cinq séances, plus ou moins longues, pour l'étudier. A ces occasions, nous avons entendu chaque ministre ainsi que la chancelière pour discuter les chiffres de leurs départements respectifs. Je tiens d'ores et déjà à leur adresser mes remerciements pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont apportées à de très nombreuses questions.

Dans le budget 2020, je relève que les charges augmentent de 15,6 millions par rapport au budget 2019. Quant aux revenus, sans tenir compte du prélèvement sur la réserve de politique budgétaire de 2,5 millions, ils sont supérieurs de 13,4 millions à ceux portés au budget de l'année en cours. Comme principales variations positives au niveau des revenus, je mentionnerai la progression de 6 millions de la part à l'impôt fédéral direct. Celle-ci est liée à l'acceptation, au niveau fédéral, de la Réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA). Quant à l'intégration dans le budget 2020 des nouvelles rubriques AvenirFormation et FormationEmploi, elle augmente de 3,9 millions aussi bien les revenus que les

charges. Comme déjà relevé précédemment, le montant de la péréquation financière fédérale augmente de 1,8 million. Dans le cadre de la procédure budgétaire, la prise en compte d'un autre produit est également aléatoire ces dernières années. Il s'agit du montant en relation avec la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse. Effectivement, compte tenu des incertitudes liées au résultat que la BNS réalise tout particulièrement sur les positions en monnaies étrangères, il y a lieu d'être prudent. En ce qui concerne le résultat que réalisera la BNS en 2019 d'une part, même s'il reste encore quelques jours jusqu'au 31 décembre, et compte tenu de la dotation de la réserve constituée pour distribution future d'autre part, il devrait permettre le versement du montant de 11,6 millions porté au budget 2020. Cette somme, quasi identique à celle de cette année, correspond en fait au versement de deux fois la part annuelle simple.

La part des revenus fiscaux dans le budget 2020 s'élève à 351'896'000 francs et elle représente 36,6 % des revenus totaux contre 37,5 % en 2019. Effectivement, cette rubrique importante diminue de 2,3 millions. Ce dernier montant est le résultat de différentes variations d'impôts, dont les principales sont liées à une augmentation des impôts sur les personnes physiques d'une part et à une diminution des impôts sur les personnes morales d'autre part. Cette dernière, qui s'élève à 8,3 millions, est en lien avec l'introduction de la RFFA et comprend entre autres une diminution de 5,5 millions des impôts sur le bénéfice et une diminution de 3 millions des impôts sur le capital. Quant à l'augmentation des impôts sur les personnes physiques, en tenant compte d'une réduction de 2 millions liée au refus du report de la baisse fiscale, elle s'élève à 3 millions, dont 2,5 millions proviennent de la taxation des dividendes. Au sujet de ce dernier montant, il y a lieu de noter qu'il résulte d'une anticipation du comportement des acteurs économiques et qu'il demeure donc un élément extraordinaire du fait de l'entrée en vigueur de la RFFA et de la modification des taux de taxation des dividendes.

Je relève aussi, sous cette rubrique fiscale, l'augmentation, par rapport au budget 2019, de 1,8 million de l'impôt des frontaliers, dont une part de 63 % est versée aux communes, l'augmentation de 500'000 francs du produit de la taxe sur les véhicules ainsi que l'augmentation de 200'000 francs relative aux droits de mutations et gages immobiliers qui porte le total de ceux-ci à 12 millions, soit un montant important. Par contre, l'impôt sur les gains immobiliers a été réduit de 500'000 francs, soit à 6 millions. Je termine le chapitre des revenus en relevant la progression de la part de l'impôt anticipé de 700'000 francs ainsi que le gain comptable de 740'000 francs qui sera réalisé suite à la vente du bâtiment UHP-UVP à l'Hôpital du Jura.

En ce qui concerne les charges, elles augmentent, comme je l'ai indiqué précédemment, de 15,6 millions par rapport à 2019. Au sujet de celles-ci, il y a lieu de faire ressortir que la progression la plus importante provient de la rubrique relative aux charges de transfert, soit un montant total de 12,3 millions. De plus, il y a lieu de relever que cette rubrique, qui concerne l'ensemble des transferts effectués au profit d'autres collectivités publiques, d'entreprises ou de tiers, représente quasi la moitié des charges du budget 2020. Parmi les augmentations de charges, nous trouvons la part supplémentaire en faveur des communes de 1,9 million résultant de la RFFA à l'impôt fédéral direct ainsi qu'une progression de 1,1 million de la part des communes à l'impôt des frontaliers. Sous cette rubrique, je relève également les augmentations principales, à savoir celle de 2 millions pour les prestations complémentaires à l'AVS/AI liée à l'augmentation du nombre

de bénéficiaires, de la modification des prix de pensions et de la modification des tarifs de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance de soins (OPAS) décidée par le Conseil fédéral, celle de 1,3 million à l'Hôpital du Jura pour couvrir la hausse de son activité en lien avec le rapatriement de patients se soignant hors Canton. En parallèle, il y a toutefois lieu de mentionner que la charge des hospitalisations extérieures demeure stable à 38,4 millions. Je poursuis les augmentations principales avec celle de 1,3 million pour le financement des soins, liée tout particulièrement à un arrêt du Tribunal fédéral déplaçant les classes 12 et aux modifications des tarifs OPAS, celle de 1,2 million en faveur des institutions sociales dont les contrats seront renouvelés en 2020, l'augmentation de 900'000 francs de la subvention à l'AJAM, celle de 800'000 francs en faveur des Services sociaux régionaux, celle de 700'000 francs en faveur de la Fondation d'aide et soins à domicile concernée également par les modifications des tarifs OPAS comme déjà cité deux fois précédemment et, finalement, l'augmentation de 500'000 francs des subventions aux transports publics. Sous cette rubrique des charges de transfert, je relève, une nouvelle fois, l'augmentation de la part cantonale au fonds fédéral d'infrastructures ferroviaires (FAIF) suite à l'indexation automatique décidée par la Confédération, soit un montant de 276'900 francs en 2020, pour atteindre ainsi une charge totale de 7,1 millions dans le budget.

Au niveau des dépenses, je relèverai encore que la rubrique «Biens, services et autres charges d'exploitation» présente une augmentation de 348'000 francs par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'une faible variation sur un montant totalisant 79,1 millions qu'il faut apprécier positivement. De cette rubrique, je relèverai l'augmentation de 600'000 francs pour les pertes sur des créances relatives tout particulièrement aux impôts, jugements, amendes et émoluments, qui porte la somme totale à 6,5 millions. Par contre, il y a lieu de noter une diminution des charges de 234'000 francs au niveau des dédommagements. Celle-ci provient de la réduction de l'indemnité kilométrique et de l'indemnité des frais de repas, de la suppression du forfait pour nuitée à l'extérieur ainsi que de l'utilisation de la deuxième classe pour les voyages en train.

Quant aux charges d'intérêts, elles sont en diminution de 200'000 francs par rapport à 2019. Tout en étant conscient que les taux d'intérêts se situent à des niveaux historiquement bas, ce résultat provient de la recherche d'emprunts aussi bien au meilleur taux qu'à la durée la plus favorable. Toutefois, si l'on peut se réjouir aujourd'hui de cet état de fait, il ne faut pas oublier qu'il pourrait en aller tout autrement d'ici quelques années.

L'évolution des charges de personnel a toujours été un sujet discuté dans le cadre du traitement du budget comme dans celui des comptes, aussi bien au sein de la CGF qu'à cette tribune. D'ailleurs, il le sera à nouveau aujourd'hui dans le cadre de la discussion de détail. Dans le budget 2020 soumis par le Gouvernement, les charges de personnel, y compris la valeur de l'annuité annuelle octroyée d'environ 3,5 millions, augmentent de 2,9 millions. Je relève aussi que ce dernier montant comprend une progression des cotisations patronales de 771'100 francs par rapport à 2019. A ce sujet, je me réfère au tableau récapitulatif de la page 57 du fascicule du budget. Je mentionne également que le projet de budget tient compte d'une non-indexation des salaires, soit d'une charge d'environ 1,8 million. Je termine la rubrique relative aux charges de personnel en précisant que les commentaires des pages 52 à 57 du fascicule du budget apportent de très nombreux détails au sujet de l'évolution de celles-ci d'une part



et que la question de celles-ci sera reprise dans la discussion de détail d'autre part.

En ce qui concerne le budget net des investissements 2020, il s'élève à 33,7 millions par rapport au montant de 32,6 millions inscrit au plan financier 2017-2021, soit une différence positive de 1,1 million. Il faut également noter que les dépenses d'investissements brutes sur le territoire cantonal s'élèvent à 61,3 millions, soit une augmentation de 18 millions par rapport à la planification financière. Les différentes variations étant indiquées aux pages 84 et 85 du fascicule, je vous laisse le soin de vous référer aux commentaires y relatifs.

Quant au degré d'autofinancement des investissements, il se situe à 83,8 % contre 81 % pour cette année. Celui-ci satisfait aux exigences du dispositif du frein à l'endettement. En chiffres absolus, l'insuffisance de financement s'élève à 5,5 millions. Ce dernier montant augmentera, entre autres, la dette brute de 377,5 millions à fin 2019 à environ 388 millions à fin 2020.

Les membres de la CGF ont eu l'occasion de faire une analyse minutieuse des chiffres du budget 2020. A ce sujet, je crois pouvoir affirmer qu'il a été répondu à toutes les questions. Il est vrai aussi, et c'est normal, que des appréciations au sujet de certains montants portés au budget sont différentes selon sa sensibilité politique. Je relèverai aussi que le traitement du budget 2020 s'est déroulé dans un climat serein avec la ferme volonté de pouvoir disposer d'un budget dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Aujourd'hui toutefois, tout en étant parfaitement conscient que toutes propositions peuvent encore être faites lors du traitement du budget au Parlement, je regrette celles reçues ce lundi en fin de journée par rapport au document ad hoc adressé le 12 courant par le Secrétariat du Parlement. Il s'agit probablement du premier budget à enregistrer autant de propositions modifiées le jour de son traitement au Parlement ! C'est en tout cas le fait pour ces neuf dernières années. La séance supplémentaire de la CGF, que nous avions prévue initialement pour traiter le budget et à laquelle il a été décidé majoritairement de renoncer, aurait-elle pu éviter ce fait ? Je n'ai pas la réponse mais un motif à reprendre à l'avenir.

Je préciserai encore que je n'ai pas développé dans mon rapport les sujets précis qui font l'objet de propositions de majorité et de minorité. Effectivement, je laisse le soin aux différents rapporteurs de la CGF de le faire dans le cadre de la discussion de détail. Je relèverai toutefois ici les trois positions mentionnées dans le document de travail ad hoc qui ont fait l'objet d'un consensus au sein de la CGF dans un premier temps et auxquelles le Gouvernement s'est ensuite rallié.

Il s'agit de la position 40, soit la rubrique 790.3638.00 «Aide au tiers-monde» pour laquelle nous proposons une augmentation de 180'000 francs par rapport au montant de 50'000 francs mentionné dans le budget corrigé du Gouvernement, respectivement de reprendre le montant de 230'000 francs correspondant au premier projet de budget.

Pour la position 200, la CGF propose la même démarche que pour la position 40. Effectivement, pour la rubrique 320.5650.00 «Subventions à des tiers pour améliorations structurelles», nous proposons une augmentation de 300'000 francs par rapport au montant de 2'900'000 francs mentionné dans le budget corrigé du Gouvernement, respectivement de reprendre le montant de 3'200'000 francs correspondant au premier projet de budget.

Quant à la position 230 qui concerne les rubriques 420.5010.00 et 420.6300.00 «Aménagement du réseau routier», nous proposons, pour le projet de la traversée de Courroux, de mettre au budget un montant de 400'000 francs au niveau des dépenses et de 77'700 francs au niveau de la subvention fédérale. Selon les estimations qui ont été faites, ces montants permettront de réaliser les travaux qui seront engagés en 2020. Au sujet de ce dernier objet, je mentionnerai que le conseil communal de Courroux a fait le choix de travailler dans l'ombre pour reprendre les propos de son maire. Je tiens donc à relever ici que ce fait est à apprécier d'une part et confirmer, s'il le faut, qu'une telle démarche est également toujours traitée au sein de la CGF avec beaucoup d'attention et de manière très sérieuse d'autre part. Dans le cas présent, nous avons donc recherché et trouvé la solution qui donne satisfaction aussi bien au niveau des finances cantonales qu'à la commune de Courroux.

Pour conclure ce chapitre, la commission et le Gouvernement vous recommandent donc d'accepter les propositions d'amendements mentionnées aux positions 40, 200 et 230, et je vous en remercie par avance.

Avant de terminer mon rapport, je ne saurais insister, une fois encore, sur le fait que l'établissement du budget 2020 a été très difficile à établir. Dès lors, comme parlementaires, nous devons aussi assumer nos responsabilités.

Au terme de ce rapport, j'adresse mes remerciements à Messieurs les ministres Charles Juillard et Martial Courtet pour leur disponibilité à l'égard de notre commission ainsi qu'à MM. Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale, pour les compléments d'informations qu'il nous a apportés, et David Caillet, économiste à la Trésorerie générale, pour son précieux soutien et sa maîtrise des chiffres. Je précise aussi ici que c'est lors de notre avant-dernière séance de CGF que nous avons pris congé de Monsieur le ministre Charles Juillard en lui exprimant, entre autres, notre vive gratitude pour sa contribution importante et efficace lors des très nombreux objets que nous avons traités en sa présence et sa transparence vis-à-vis de la CGF. Je souhaite également associer à ces remerciements nos secrétaires, Jean-Baptiste Maître, Christiane Pieren et Nicole Roth, pour la parfaite transcription de nos débats qui font de très nombreuses pages de PV.

Je conclus, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que si la commission de gestion et des finances est partagée sur certaines rubriques, c'est à l'unanimité qu'elle vous recommande d'accepter aussi bien l'entrée en matière que l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2020. Je vous remercie de votre attention.

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** L'établissement du budget a été un travail phénoménal pour l'ensemble des services cantonaux, je crois que tout le monde s'accorde à le dire. Rappelez-vous peut-être ce qui s'est produit en mai, lorsqu'on nous a fait une première annonce concernant ce budget, où on parlait d'un budget déficitaire à hauteur de 40 millions après que les services aient déposé leur projet pour 2020 et ceci sans qu'ils aient revendiqué des montants déplacés ou exagérés, ce qui se fait généralement mais, là, un premier travail avait été fait.

Des règles ont alors été imposées visant à atteindre un quasi-équilibre. La principale règle adoptée était que le budget 2020 devait être identique à celui de 2019.

Lorsque le résultat final, ou presque, nous a été présenté le 3 octobre en CGF, le travail avait été effectué et, franchement, tout le monde se félicitait qu'une solution à 3,5 millions de déficit seulement ait été trouvée. Nous avons été quelques-uns tout de même à nous inquiéter de la manière dont le Gouvernement se retournerait pour maintenir cet équilibre en cas de refus, par le peuple, du report de la baisse fiscale. La réponse a été cinglante : nous n'avons pas de plan B, nous n'avons rien prévu. Inquiétant tout de même d'avoir à la tête de l'Etat un exécutif aussi peu prévoyant.

Lors des discussions sur ce projet initial, c'est plutôt un sentiment de satisfaction qui se dégageait. Ceci tant pour le compte de résultats, qui avait une allure tout à fait acceptable malgré les premiers effets de la RFFA, que pour le compte des investissements qui présentait un niveau tout à fait respectable et qui tenait compte aussi de la capacité de l'économie jurassienne à absorber et à assumer les dépenses prévues car rien ne sert de gonfler ce budget d'investissements si c'est pour dépenser pour d'autres et pour donner du travail à des entreprises, d'ailleurs sans aucun retour ou très faible pour le Canton.

En CGF, j'ai donné quelques éléments chiffrés, non contestés par le ministre des finances de l'époque, qui interpellaient tout de même dans l'évolution de nos comptes. Par exemple le fait que le poids des impôts, par rapport aux revenus réels de fonctionnement, soit passé de 58 % en 1979 à 47 % en 2018. Les parts fédérales, elles, ont connu un chemin inverse, évoluant de 10 % à 25 % durant la même période.

J'ai surtout évoqué une réalité qui doit nous questionner sur le fonctionnement de l'Etat, qu'on y pense ou y repense. Si l'on sépare les dépenses en trois catégories principales, à savoir l'enseignement et la formation, la santé et le social, et tout le reste dans la troisième catégorie, on constate que les dépenses pour l'enseignement et la formation représentaient 41 % des dépenses totales en 1979 et ne représentent plus que 27 % en 2018. Pour les autres charges (tout le reste), on est passé de 37 % à 30 % sur la même période. Vous voyez venir la suite : pour les dépenses de la santé et du social, leur poids a pratiquement doublé entre 1979 et 2018, passant de 22 % à 43 %.

Ces deux évolutions (sur le poids des impôts et la manière dont les dépenses ont évolué aussi) expliquent bien le fait que le budget cantonal n'est plus maîtrisé réellement qu'à environ 50 % par les autorités jurassiennes, le reste étant pour l'essentiel des charges ou revenus de transfert que nous tentons de maintenir dans les meilleures conditions pour nous bien sûr. Mais les décisions ne sont pas prises ici. Il s'agit d'une réalité dont nous devons tenir compte à l'avenir.

Ainsi, début octobre, on s'acheminait vers une adoption du budget sans grandes discussions ni propositions de modifications, peut-être même un record inverse à celui qui a été annoncé par le président aujourd'hui. Puis est arrivé le 20 octobre avec le refus – imprévu mais pourtant prévisible – du report de la baisse fiscale, puis, par la suite, en une dizaine de jours, les propositions nouvelles du Gouvernement. Les services n'ont pas été consultés comme il se devait; les partenaires, économiques ou sociaux, ont été ignorés pour ces nouvelles propositions.

Les cinq propositions sur le compte de résultats, notamment, étaient incompréhensibles, indécentes même pour certaines. La volonté d'abandonner de fait tout soutien crédible au tiers-monde est la goutte qui a fait déborder le vase. J'ai

honte d'imaginer qu'au sein du Gouvernement, il se soit trouvé une majorité pour soutenir cette proposition. Son ralliement à l'unanimité de la CGF, puis certainement du Parlement, ne change rien à ce sentiment, hautement désagréable, chez moi.

Les choses et les discussions se sont compliquées. Je ne vais pas faire l'historique de l'évolution du dossier. Mais c'est ainsi que nous arrivons aujourd'hui avec des propositions pas vraiment idéales, j'en conviens, mais qui garantissent deux aspects fondamentaux à nos yeux : le rejet global des nouvelles propositions du Gouvernement, évitant ainsi de confronter des intérêts divers dans notre Canton, et surtout, objectif essentiel, nous aurons sans doute un budget à la fin de la journée. L'absence de budget était un risque réel début novembre. Il est, à mon sens, désormais écarté.

Nous reviendrons sur les propositions de détail plus tard. Il reste une appréciation différente quant aux moyens supplémentaires à mettre en place pour financer la perte fiscale. Entre la masse salariale et la réserve budgétaire à utiliser, nous aurons encore à nous déterminer plus tard. Mais il faut trouver des solutions si l'on ne veut pas devoir s'assurer d'une majorité qualifiée acceptant une dérogation au mécanisme du frein à l'endettement car celui-ci ne serait pas respecté, et c'est là que le budget pourrait être refusé. Sur ce point, je me félicite du dépôt d'une motion du PCSI visant à modifier ce mécanisme. C'est une excellente idée, lumineuse, que je regrette de n'avoir pas eue moi-même. (*Rires.*)

C'est aussi dans cet esprit de recherche de compromis que nous avons admis, au groupe VERTS et CS-POP, de retirer notre proposition sur les subventions pour l'encouragement des investissements dans le domaine de l'énergie bien que cette modification avait été admise par une majorité du Parlement l'année passée. Nous l'acceptons pour ce budget-ci car nous recherchons des solutions de financement pour ce budget. Nous avons admis qu'il y avait des priorités et que la priorité est de trouver un budget équilibré. On sursoit donc à cette proposition pour cette année quand bien même on a reçu aussi, depuis, des informations nouvelles qui justifieraient de la maintenir. Mais nous y reviendrons certainement par d'autres interventions.

Je termine en tant que membre d'un groupe parlementaire non gouvernemental – qui peut se permettre peut-être de le dire de cette manière-là – pour regretter que l'Exécutif nous ait mis dans une situation fort désagréable. Il porte la responsabilité entière du sort indécis qui pèse encore un peu sur le budget. Il n'a pas voulu prévoir de plan B pour ne pas influencer le vote du 20 octobre, a-t-il dit. Admettons. Mais il pouvait prendre deux autres mesures pour éviter d'être soumis à une urgence après un vote populaire. Il pouvait par exemple intégrer d'emblée, dans la réflexion du budget initial, la perte fiscale possible. En cas d'acceptation du report de la baisse fiscale, nous aurions pu présenter un budget équilibré et même des propositions de dépenses supplémentaires. Ou alors, il aurait pu faire en sorte que le peuple vote sur cet objet en juin et pas en octobre. D'une part, les partis présentant des candidats aux Chambres fédérales, favorables au report de la baisse fiscale, auraient pu s'exprimer davantage qu'ils ne l'ont fait pour la votation du 20 octobre. Et, d'autre part, le résultat et le montant à digérer éventuellement auraient pu être intégrés dans la réflexion sur le budget initial. Dans les deux cas, le Gouvernement aurait garanti que la démarche participative des services, des partenaires économiques et sociaux soit respectée. Nous trouvons qu'il y a là une occasion manquée qu'il faut maintenant rattraper.

**Mme Anne Froidevaux** (PDC) : Le 3 octobre dernier, le Gouvernement présentait le budget 2020 qui prévoyait un déficit de 3'150'000 francs après prélèvement de 2,5 millions sur la réserve pour politique budgétaire.

Ce déficit présenté en période de bonne conjoncture, et alors que les milieux économiques annoncent les premiers signes d'un ralentissement économique, doit nous interpeller et nous amener à la prudence pour les prochaines années.

Ce d'autant plus que ce sont de nombreux éléments extraordinaires qui permettent de contenir le déficit à court terme pour le budget qui nous intéresse aujourd'hui et à limiter le prélèvement sur la réserve. Réserve pour politique budgétaire qui n'est pas inépuisable et qui sera certainement mise fortement à contribution au cours des prochaines années au vu des perspectives présentées par notre Exécutif et des 45 millions de déficit annoncés à moyen terme, liés notamment à une hausse des charges de 15 millions par an qu'il faudra contenir soit par une augmentation des recettes, soit par une baisse des coûts ou des prestations.

Il faut toutefois relever le très bon travail des départements dans l'élaboration du budget 2020, qui ont su respecter dans la mesure du possible le principe édicté par le Gouvernement que le budget 2020 devait être équivalent au budget 2019.

Si vous vous souvenez bien, il y a une année, les groupes parlementaires évoquaient tous à la tribune le courrier envoyé aux services cantonaux annonçant 35 millions de francs à trouver pour le présent budget selon les premières projections.

Fort heureusement, la situation est nettement meilleure que prévue initialement mais il n'empêche que les prochains défis et incertitudes qui se présenteront auront une incidence directe sur les finances de l'Etat.

Citons notamment la RFFA, pour laquelle il faudra un peu patienter avant d'avoir les premiers retours positifs, ou la nouvelle péréquation financière qui tient compte d'un indice des ressources cantonal. Certes, le canton du Jura recevra un peu plus que prévu en 2020 en raison de son indice des ressources en légère baisse mais tout de même moins que ce qu'il aurait pu recevoir si le système de péréquation financière n'avait pas été modifié. Nul besoin de rappeler ici que la péréquation financière est la deuxième source de revenus après les recettes fiscales...

La répartition des charges Etat-communes et les nombreuses réformes envisagées au niveau fédéral auront également des incidences sur les finances cantonales.

Du côté des aspects plutôt positifs de ce budget, citons entre autres :

- la limitation de la hausse des charges à moins de 2 %; sur cet aspect, le canton du Jura a été particulièrement efficient en comparaison intercantonale;
- la progression des impôts des personnes physiques;
- la charge nette des communes en diminution globale de 2,5 millions;
- ou encore la gestion des charges d'intérêts qui bénéficie de taux historiquement bas; situation paradoxale lorsqu'avoir trop de liquidités en compte coûte à l'Etat...

Si les charges propres de l'Etat sont relativement bien maîtrisées, on constate, comme mon prédécesseur à cette tribune, une croissance constante des charges liées.

Comme l'a indiqué le président de la CGF, il faut relever que l'ensemble des charges de transferts, soit les transferts

effectués en faveur d'autres collectivités publiques, syndicats, entreprises ou tiers (dont les ménages), représentent près de la moitié du budget de l'Etat et 55 % des charges réelles. Une proportion qui continue à progresser et son évolution en 2020 est la plus importante de l'ensemble des rubriques de charges. L'Etat n'ayant pas la même emprise sur ces charges, il ne peut les maîtriser de la même manière que ses charges propres. La stabilisation de cette rubrique sera assurément un défi pour les années à venir.

Ces quelques considérations passées, il convient de rappeler que le budget 2020 de l'Etat a été frappé par un «avant» et un «après», surtout un après 20 octobre 2019 et la votation populaire qui a abouti au refus du report de la baisse linéaire d'impôt.

Ainsi, le 6 novembre dernier, le Gouvernement annonçait ses propositions de modifications du budget afin de dégager les 2 millions de francs manquant suite à la votation.

Dans ce cadre, il a notamment été reproché au Gouvernement de ne pas avoir annoncé à l'avance ses propositions d'économie. Il nous paraît important de relever que si le Gouvernement avait annoncé ses mesures d'économie avant la votation, cela aurait effectivement été apparenté à une prise en otage de la population et des secteurs d'activité concernés. L'absence de pré-information précise était donc adéquate, sachant que le Gouvernement avait clairement annoncé qu'il y aurait inévitablement des conséquences si 2 millions venaient à manquer dans le budget.

Ce qu'on peut toutefois regretter, comme l'a dit mon collègue Rémy Meury, c'est que la votation ait été retardée et qu'elle n'ait pas pu avoir lieu au printemps 2019, ce qui aurait permis une situation claire dans le cadre de l'établissement du budget 2020, plutôt que de devoir apporter des modifications une fois le budget présenté à la population par les médias.

Les amendements présentés en novembre par le Gouvernement touchaient différents domaines et laissaient une marge par rapport au frein à l'endettement de 1'271'000 francs, marge plus large que celle à laquelle nous étions habitués dans le cadre des discussions des budgets précédents.

L'objectif principal du groupe PDC, dans le cadre des discussions sur ce budget, était que l'Etat dispose d'un budget au 1<sup>er</sup> janvier 2020 tout en limitant au maximum un prélèvement supplémentaire dans la réserve pour politique budgétaire.

Notre groupe a ainsi décidé initialement de travailler sur les propositions du Gouvernement dans le cadre de la marge de manœuvre existante, en limitant certaines mesures d'économie proposées, considérant que l'effort devait être partagé par différents domaines de manière plus ou moins acceptable. Notre groupe a donc émis différentes propositions dans le cadre des travaux de la CGF, qui ont obtenu peu de soutien au final.

Toutefois, il s'avère qu'au terme des discussions en CGF et au travers d'autres propositions, un compromis a pu être trouvé afin de ne pas avoir recours à la réserve et de pouvoir doter le Canton d'un budget.

Etant donné ce compromis qui réalise l'objectif que le groupe PDC s'était fixé et dans un souci de consensus, le groupe considère que ses contre-propositions

- 50/51 : Contribution aux primes d'assurance maladie
- 70/71 : ECR / Subvention cantonal pour l'élevage de bétail

- 260 : SIN / Aménagement du réseau routier – mesures écologiques – passage pour batraciens.  
ne font plus sens et les retire.

A relever que le groupe UDC a annoncé qu'il défendrait la proposition concernant l'aménagement du réseau routier – mesures écologiques. Les deux autres propositions n'étant pas reprises pas d'autres partis, elles sont donc définitivement retirées.

Ainsi, ces trois propositions retirées, je vous informe que le groupe PDC se ralliera à la position de la majorité de la commission sur ces objets ainsi que pour les autres votes liés aux propositions d'économie, tels l'Hôpital du Jura ou l'aire d'accueil des gens du voyage.

Comme évoqué, ce changement est lié à l'objectif de ne pas recourir à un prélèvement supplémentaire dans la réserve, qui est atteint, certes pas par la voie proposée par le PDC mais atteint quand même par d'autres propositions. Et nous saluons ici l'esprit de consensus des différents partis politiques en CGF. C'est clairement la finalité que le PDC retient aujourd'hui. Merci de votre attention.

**M. Ami Lièvre (PS) :** Avant la votation du 20 octobre dernier et le rejet, par le peuple, de surseoir à la baisse d'impôt prévue de 1 %, on s'acheminait à l'évidence vers une adoption du budget 2020 sans commentaires véhéments. En effet, il apparaissait que le projet qui nous était soumis était la conséquence d'arbitrages consentis et surtout celle d'un travail remarquable des principaux acteurs concernés, en particulier l'ensemble des services et offices de l'administration, enseignement compris, qui ont collaboré activement pour rechercher l'équilibre budgétaire.

De surcroît, l'intégration de la RFFA, qui provoque momentanément une charge de 2,5 millions, a été compensée par le Gouvernement en utilisant la réserve conjoncturelle pour un montant équivalent, ce que nous approuvons.

Fallait-il cependant anticiper la décision du peuple et s'assurer préventivement du respect du frein à l'endettement, ou attendre et proposer alors une démarche similaire en recourant, dans le même esprit, à la réserve conjoncturelle ? Le risque n'était pas irresponsable, si l'on se réfère aux résultats des années précédentes, où l'on voit, à travers les comptes de l'Etat, que le degré d'autofinancement cumulé avoisine les 90 % depuis quinze ans. Une publication récente du magazine PME sur la gestion des finances publiques confirme qu'en la matière, le canton du Jura obtient la note moyenne de 5,22 sur 6 pour les années 2009 à 2018.

Or, en réaction à la décision du corps électoral contre le report de la baisse fiscale, le Gouvernement, peut-être pressé par le temps, propose comme solution des coupes budgétaires pour 3,2 millions, qui ne permettent malheureusement pas de rallier un consensus et qui vont même au-delà de ce qui serait nécessaire pour respecter le frein à l'endettement. En procédant de cette manière, il a malheureusement fédéré contre lui des oppositions qui se veulent légitimes et qui le sont à l'examen de leurs motivations.

Parmi ces mesures, cela a déjà été dit bien sûr, celle touchant au subventionnement des primes de caisse maladie, quoi que le Gouvernement puisse en dire, est inacceptable dans la mesure où sa principale vertu est de provoquer une levée de bouclier, d'ailleurs prévisible : en effet, même si la mise en œuvre de ce subventionnement est louable puisqu'elle anticipe une décision fédérale, le sentiment qui prévaut est que ce sont les pauvres qui passent à la caisse et qu'on ne diminue pas le train de vie de l'Etat là où il le faudrait.

La mesure concernant l'aide au développement, heureusement retirée par le Gouvernement, ce qui est admis maintenant par tout le monde, est tout aussi malheureuse et probablement anticonstitutionnelle.

Nous n'insisterons pas sur les autres propositions, qui feront l'objet de différentes appréciations tout à l'heure lors de la discussion de détail.

Depuis plusieurs semaines, la CGF essaie de trouver un consensus à travers différentes mesures proposées par les groupes parlementaires. Pour le groupe socialiste, le recours ultime à la réserve conjoncturelle reste une option en la circonstance car nous pensons qu'il conviendrait maintenant, non pas de renoncer à la technique du frein à l'endettement mais à l'aménager de manière à assurer des investissements dont la qualité essentielle devrait être d'augmenter l'attractivité de notre Canton et la qualité de vie de ses habitants.

Cette position ne nous libère pas d'une recherche d'économies mais qui ne soient pas systématiquement supportées par les mêmes. Nous pensons en particulier aux coupes potentielles qui concernent le personnel de l'Etat, déjà mis à contribution dans le présent budget, qu'il s'agisse des salaires ou du nombre d'employés. Rappelons dans ce contexte, et ça a été dit par Rémy Meury, que le poids relatif des charges de personnel n'a cessé de diminuer depuis l'entrée en souveraineté par rapport aux charges réelles de fonctionnement, passant de 55 % à moins de 35 % actuellement. Il en est de même de l'enseignement, dont le poids relatif est passé de plus de 40 % à 27 %. Cette réalité-là est insuffisamment portée à la connaissance des gens, souvent persuadés que la fonction publique est pléthorique et coûte trop cher aux contribuables.

Ce qui est beaucoup plus alarmant, c'est de voir qu'au contraire, les charges relatives au domaine santé-social sont en constante augmentation puisqu'elles sont passées de près de 20 % à plus de 40 % de la charge brute du compte de fonctionnement. Dans le même temps, la part des impôts par rapport aux revenus bruts de l'Etat a diminué constamment et stagne maintenant depuis quelques années aux alentours de 42 %. Ces deux facteurs sont le signe évident des bas salaires qui sont pratiqués dans notre Canton en raison notamment d'une sous-enchère salariale dans certains domaines, en particulier là où les conventions collectives n'existent pas.

Dans le préambule du document relatif au budget, le Gouvernement tient à relever que les décisions prises l'ont été dans le cadre d'un environnement économique globalement favorable. Ce devrait être un appel aux chefs d'entreprises pour qu'ils contribuent, par leur politique salariale et d'engagement de personnel, à l'augmentation nécessaire des ressources financières de l'Etat. C'est peut-être un vœu pieux. Pour l'heure, avec l'acceptation de la RFFA, ce sont les collectivités publiques qui font le plus gros effort en la matière en attendant les éventuelles conséquences de cette décision.

Enfin, le groupe socialiste se veut constructif et sait que l'Etat a besoin d'un budget mais pas à n'importe quel prix à payer par les plus fragiles de ses institutions et de ses citoyens. Il se manifesterà lors de la discussion de détail et fournira alors les propositions dont il estime qu'elles pourront répondre au défi budgétaire sans diminuer les prestations qui ne le méritent pas.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière.

**M. Thomas Schaffter** (PCSI) : Le groupe PCSI le dit d'emblée, il entrera en matière sur l'arrêté du budget 2020. Pour plusieurs raisons.

La première est que les échanges au sein de la commission de gestion et des finances ont été constructifs, instructifs, même palpitants. Et, surtout, ils ont débouché sur un compromis majoritaire qui garantit ce jour l'adoption du budget 2020 en respectant le frein à l'endettement (ça a été dit par notre collègue Rémy Meury) et sans puiser dans les réserves. En effet, pour le groupe PCSI, il est essentiel et primordial de doter l'Etat et son administration d'un budget qui lui permettra de déployer tous ses effets dans de bonnes conditions.

Dans de bonnes conditions, certes particulièrement difficiles, nous en conviendrons toutes et tous, tant la situation financière de l'Etat est compliquée et ne s'améliorera pas dans les années à venir. Une situation encore rendue plus difficile après le vote souverain du peuple jurassien d'en réduire ses moyens par le rejet du report de la baisse fiscale de 1 %.

Mais il faut respecter le peuple jurassien qui, au travers de ce vote, a également donné un message aux Gouvernement et Parlement jurassiens. Dont acte !

Tenons-en compte. C'est ce que le PCSI a fait en proposant dès le début la mesure la plus marquée et symbolique, à savoir que l'Etat renonce aux hausses des effectifs de l'administration dans un contexte qui ne le permet plus. Ce n'est pas de gaieté de cœur mais quand on voit que la hausse inexorable des effectifs de l'Etat a conduit le Gouvernement, dans l'urgence, à supprimer des aides financières à de nombreux acteurs essentiels de notre Etat, actifs dans la préservation de nos paysages, dans l'octroi de soins de qualité, dans la défense de solidarités locales ou internationales ou, au final, en réduisant des aides aux primes d'assurance maladie à ceux qui en ont le plus besoin, notre proposition est devenue une évidence !

Que l'on se comprenne bien, loin de vouloir pointer du doigt notre administration cantonale qui fait un excellent travail et parfois dans des conditions difficiles, loin de vouloir «supprimer des emplois ou diminuer des salaires» comme certains de nos détracteurs mal intentionnés semblent vouloir le faire croire, c'est bien pour la solidité de l'Etat et de son administration dans son ensemble qu'il est urgent de donner ce signal. Nous sommes persuadés que le Gouvernement jurassien et l'administration cantonale sauront faire preuve d'originalité et d'innovation pour atteindre ces objectifs.

Pour toutes ces raisons et sans oublier de remercier la Trésorerie générale pour sa grande disponibilité ainsi que le Secrétariat du Parlement pour la qualité des informations transmises durant l'examen du budget, je vous confirme que le groupe PCSI entrera en matière, à l'unanimité, sur l'arrêté du budget 2020.

**M. Thomas Stettler** (UDC) : Après la présentation complète du président de la commission, je renonce volontiers à répéter des chiffres que vous avez d'ailleurs tous pu consulter.

Il est vrai que, cette année, l'élaboration et le traitement du budget ont été particulièrement laborieux. En effet, la baisse fiscale de 1 % n'était pas prise en compte dans le budget initial présenté.

C'est là le reproche que je fais au Gouvernement qui, après avoir repoussé le vote du référendum au dernier moment, s'est retrouvé devant le verdict populaire sans plan B.

C'est donc dans la précipitation et avec la rage du perdant que le Gouvernement a dû trouver le moyen de compenser la baisse fiscale confirmée dans les urnes par le peuple. Je dois reconnaître que les propositions étaient courageuses et qu'on ne peut pas lui reprocher d'avoir fait de l'électorisme. D'autres ont pensé que ces mesures draconiennes étaient orientées particulièrement contre ma personne ou du moins une mesure de rétorsion contre mon parti qui, il est vrai, a tenu parole et soumis la question de la baisse fiscale au verdict populaire. Non, chers collègues, n'allez pas croire cela.

La traversée du village de Courroux... les investissements dans l'agriculture... le soutien au marché de bétail... pur hasard ! Rien à voir avec moi !

C'est donc avec toutes les précautions nécessaires que le groupe UDC a apprécié le nouveau budget soumis au Parlement. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé la volonté de réformer l'administration et l'UDC refusera en bloc toutes les propositions venues après le fameux référendum sur la baisse fiscale.

Pour enfin diminuer l'appareil étatique, l'UDC a proposé de ne pas réengager d'employés lors de leur départ de l'administration. Ce système garantirait la place de travail des employés actuels et rassurerait ceux qui craignent de perdre leur emploi. C'était aussi une alternative à l'idée émise de ne plus créer de postes nouveaux car celle-ci nous paraissait être encore plus contraignante pour répondre à l'évolution des moyens techniques et à la modernisation de l'administration. La réponse du Gouvernement, ce matin, à l'interpellation no 920 en est bien la preuve.

C'est avec satisfaction que le groupe UDC constate qu'une majorité de ce Parlement, ou du moins de la commission de gestion et des finances, se dessine pour agir sur les postes de travail de la République. Raison pour laquelle mon groupe se ralliera à la solution de compromis, qui impose au Gouvernement de réduire la voilure en matière d'EPT mais lui laisse le choix de définir où il le fera. Voyez-vous, l'UDC, en artisan du consensus, a même pu inciter le parti du trait d'union à rejoindre le bateau !

Le groupe UDC sait mesurer la difficulté d'obtenir un résultat financier qui respecte le frein à l'endettement et tient à remercier tous les acteurs du présent budget, en particulier les responsables de la Trésorerie et les ministres respectifs, qui ont su nous donner toutes les informations utiles pour nous déterminer.

Personnellement, il me tient à cœur de remercier le président de la commission de gestion et des finances, André Henzelin, qui a parfaitement su mener les débats de commission parfois très vifs et virulents. Aussi, je félicite notre secrétaire Jean-Baptiste d'avoir gardé le dessus dans cette avalanche de propositions.

Bien entendu, le groupe UDC accepte l'entrée en matière et se réjouit de vous convaincre de quelques positions de détail que je vous soumettrai par la suite.

D'avance, je vous remercie du bon accueil que vous leur ferez et je vous remercie de votre attention.

**M. Pierre Parietti** (PLR) : L'exercice dont nous abordons, ce jour en séance plénière, les prémices financières n'est pas des plus réjouissants et le délicat passage en CGF, au cours de ces dernières semaines, est bien là pour le confirmer !

Un jeu de navette a eu lieu, parallèlement à la mouture gouvernementale initiale suivie des correctifs proposés après la votation du 20 octobre 2019, celle qui a conduit à refuser le

report de la réduction fiscale «historique» de 1 %. Je dis bien historique puisque résultant d'une décision prise il y a déjà bien longtemps et dont la mise en application pleine et entière n'est encore, à ce jour, pas à son terme.

Le groupe PLR s'est donc penché avec une grande attention sur le projet proposé initialement, amendé par douze corrections détaillées ensuite par le Gouvernement et conclu en CGF par une série de contre-propositions, onéreuses pour certaines, économiques pour d'autres... ; lorsque je dis «conclu», je m'avance un peu vite, vu les très nombreuses tergiversations qui ont suivi la dernière séance de la CGF du 11 décembre dernier (il y a donc une semaine), séances censées mettre la touche finale aux propositions des groupes...

Il y aura lieu ce jour de se déterminer au sein du Parlement quant aux visées finales devant permettre une mise en application des engagements financiers nécessaires afin d'assurer la continuité des flux financiers sous la responsabilité du Gouvernement et de ses différents services.

Pour le groupe PLR, la pire des solutions serait bien évidemment de se retrouver sans budget accepté par le Parlement, cette situation ultime conduisant à un blocage des dépenses non impératives !

Je ne reviendrai pas sur l'analyse très détaillée traitée par notre expert président de la CGF, complétée par un certain nombre d'interventions des rapporteurs précédents, mais je souhaite apporter quelques éclaircissements sur les prises de position que notre groupe veut faire valoir.

Le premier constat fait référence au très fort resserrement des engagements à consentir entre les versions initiales et celle qui est soumise à notre examen avant décision.

La ligne de conduite initiale «budget 2019 = budget 2020» a été rapidement battue en brèche, le découvert premier sorti à mi-2019 avec un montant de l'ordre de 26 millions n'étant pas admissible. Des efforts conséquents devaient ainsi être réalisés dans tous les secteurs et les services. Le Gouvernement a mené non seulement cette réflexion mais surtout a présenté, comme le lui demande la loi, un projet de budget respectant le frein à l'endettement.

La votation du 20 octobre (dont nous avons déjà abondamment parlé...) a occasionné une nouvelle réflexion, voire confirmation à charge du Gouvernement, à savoir que le projet initial devait rapidement et impérativement être revu pour passer la rampe du Parlement, et cela toujours avec l'objectif de respecter le frein à l'endettement tout en assurant des investissements corrects et nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat, respectivement des collectivités communales en dépendant partiellement...

Le programme complémentaire établi par le Gouvernement après le refus en votation populaire a été transmis pour traitement selon les usages mais a rapidement fait monter la pression auprès de toutes les instances touchées par les coupes et les ajustements proposés. En tant que membres du Parlement, vous avez été sollicités de tous côtés pour vous opposer aux amendements proposés. Situation peu confortable s'il en est mais hélas compréhensible même si très égoïste puisque s'agissant de réductions financières jamais faciles à faire admettre !

Une fois de plus, le groupe PLR regrette quelque peu que le débat ait débuté dans les médias et non pas de manière au moins confidentielle, en tous les cas peut-être plus discrète, donc plus sereine, dans un premier temps, au sein de la CGF.

Une démarche de facilité, pour le Gouvernement, eut pu consister par exemple à rogner simplement et systématiquement un pourcentage de 1 % sur les quinze positions les plus importantes relevées dans la liste des subventions... soit sur 200 millions, ou bien de lisser à hauteur de 2 ‰ toutes les positions budgétaires du document initial... l'une ou l'autre de ces démarches aurait apporté 2 millions d'économie !

Propositions farfelues, direz-vous à juste titre ! C'est bien la raison pour laquelle notre groupe a examiné attentivement toutes les propositions rectificatives gouvernementales, complétées par quelques autres, dans la perspective de retrouver enfin une situation conforme à nos attentes, à savoir une ponction maximale de 2,5 millions dans la réserve de politique budgétaire (en lien avec les premiers effets de la RFFA) et, deuxième corollaire, un respect du frein à l'endettement !

Exercice réussi selon nos propres projections initiales, malheureusement contrées par une multitude d'autres amendements issus des autres groupes, dont, il faut bien le relever, certains partis gouvernementaux, ce qui, pour le moins, questionne et rendra extrêmement difficiles les futures recherches de consensus pour les prochains exercices budgétaires et les prochains défis financiers à relever.

Nous restons cependant convaincus que nos propositions, qui corrigeaient légèrement celles du Gouvernement, sont légitimées et pourraient faire valoir une répartition défendable des économies à différents niveaux et envers différentes instances, dans un souci de partage des responsabilités à assumer !

Et si l'économie ainsi réalisée, après prise en compte de la situation résultant du passage de tous les amendements proposés à notre plénum, devait permettre une réduction de la ponction, il pourrait alors s'agir d'une double victoire !

Il n'était pas interdit de rêver, même dans le passage délicat de ce point à l'ordre du jour... en particulier lorsque la notion dite d'«implication de tous dans un souci de répartition des efforts» a été mise en évidence par nombre de parlementaires. Vaines tentatives de faire croire... mais pas de réaliser ! Cela n'a été que de la poudre aux yeux et des affirmations déclamatoires bien mal suivies d'effets concrets, hélas !

Notre groupe parlementaire était prêt à jouer le jeu d'appui au Gouvernement, dans un souci de participation collégiale, et comptait sur une meilleure réceptivité des économies proposées.

Hélas... échec sur toute la ligne !

Les navettes intergroupes amorcées il y a trois jours ont redistribué les cartes de manière profonde : les majorités se sont effritées, les concertations ont volé en éclat, chacun a repris ses billes et remis en question les pistes raisonnables proposées.

Un nouvel examen de la situation nous a dès lors conduits à revoir l'ensemble des propositions formulées et à abandonner certaines de celles que nous pensions (et pensons encore aujourd'hui) s'inscrire dans une démarche de partage équilibré et engageant dans les différents services de l'Etat. Pensons par exemple à la position 50 «Contribution aux primes d'assurance», à la position 60 «Prestations d'intérêt général» ou à la position 70/71 «Subventions à l'élevage». Abandon résultant du peu de réceptivité de certains commissaires de la CGF, notamment, une fois de plus, comme déjà précisé auparavant, de ceux représentant des partis gouvernementaux...

Engagés depuis peu sous le couvert du projet «Repenser l'Etat», nous sommes des partisans depuis longtemps d'un appareil administratif de l'Etat efficient et à taille réduite, de révision des priorités, de redéfinition des tâches et de réorganisation des services sous forme de nouvelle dynamique de ceux-ci. C'est un programme ambitieux et qui prendra un certain temps mais que l'on doit aborder avec pragmatisme et réflexion, en suivant les pistes de gestion moderne.

L'ébauche opérationnelle doit déjà être en route et prendre une certaine vitesse de croisière au cours des très prochaines années. Telle est l'ambition qui doit habiter le Gouvernement jurassien aujourd'hui.

«Moins d'Etat...plus d'efficacité...» Voilà une ligne de conduite qui nous convient et que nous espérons être davantage suivie que de manière ponctuelle lors d'un exercice budgétaire parfois en incohérence avec les programmes politiques de certaines forces politiques !

Forts de ces différentes réflexions et de leur mise en application dès l'exercice 2020, nous allons accepter la réduction de 1,5 million de l'enveloppe budgétaire du personnel de l'Etat (positions 111 et 112), tout en abandonnant la proposition de révision du pensus des enseignants du Service de la formation professionnelle (position 100) dont l'économie a été chiffrée à 356'000 francs. Nous apporterons des explications complémentaires dans le traitement des positions en question.

Quelques autres positions seront l'objet de remarques et propositions de notre part, parfois relayant des pistes ébauchées en commun avec un groupe ayant quitté le bateau...

En conclusion, je vous informe que, pour notre groupe, il n'est pas envisageable d'augmenter la ponction sur la réserve budgétaire, fut-elle de 10'000, 100'000 ou 1 million de francs !

Par ailleurs, une dérogation au respect du frein à l'endettement n'est également pas admissible à nos yeux.

Voilà, chers collègues, l'état d'esprit avec lequel nous allons aborder le traitement délicat et dans le détail de ce budget 2020, comme je l'ai dit en préambule, pas particulièrement enthousiasmant !

En conclusion, au nom du groupe PLR, je tiens à remercier tous les acteurs impliqués dans l'élaboration de cet important document. On parle toujours de la Trésorerie générale. On ne parle peut-être pas des responsables des services qui alimentent la Trésorerie de même que les ministres avec lesquels nous avons eu tous les échanges et un maximum d'informations dont nous pouvions avoir besoin.

En conclusion, nous accepterons l'entrée en matière et nous accepterons l'arrêté sous les deux réserves qui ont été émises. Je vous remercie pour votre attention.

**M. Martial Courtet**, ministre : Suite, effectivement, au refus du report de la baisse fiscale, le Gouvernement a donc pris ses responsabilités pour proposer un budget qui respecte le frein à l'endettement.

Ces mesures ont suscité le débat. Je dois le dire, un débat voulu par le Gouvernement. C'est pour ça que notre stratégie a été de proposer un montant supérieur, les 1,27 million. Nous pensions que des priorités pouvaient être définies par vous-mêmes, par votre plénum, avec cette marge de manœuvre afin de finalement faire des choix. Malheureusement, nous n'avons pas été compris dans cette démarche et toutes ces propositions ont été rejetées en bloc.

Peut-être expliquer comment le Gouvernement en est arrivé à ces propositions d'adaptations.

Pour nous, elles devaient être susceptibles d'être mises en œuvre rapidement. Elles ne nécessitaient pas de changements de bases légales. Elles se basaient sur des efforts partagés et donc répartis entre tous les départements. Elles intervenaient principalement dans des domaines disposant de grands volumes d'activités ou à caractère discrétionnaire.

Si on admet que les besoins en faveur de la population, dans le cadre des défis sociétaux, s'avèrent de plus en plus importants, il convient d'admettre que, tôt ou tard, le débat devra avoir lieu sur la manière de les financer, par rapport aux ressources financières limitées qui sont les nôtres.

Il peut être souligné que les réactions des partis ont porté en effet essentiellement sur ces adaptations suite au 20 octobre. Les propositions, finalement, pour des solutions alternatives de compensation sont restées assez rares, bien sûr à une exception près, celle concernant les employés mais dont on parlera d'ici quelques instants.

Dans un premier temps, j'aimerais encore rappeler tous les efforts déjà faits, au niveau des ressources humaines justement, et mis en œuvre pour ce budget-ci.

Dans un second temps, il convient également, par rapport à cette question du personnel, de mettre en perspective l'importance des charges en personnel sous l'angle, j'ai envie de dire historique et intercantonal. Je m'explique.

Intercantonal : permettez-moi une petite comparaison. On entend souvent des comparaisons. Alors, permettez-moi d'en actualiser une ce jour : une étude publiée en 2018 dans la sérieuse revue «Bilan» démontrait qu'avec 14,8 EPT pour 1'000 habitants, le canton du Jura figure parmi les cantons romands aux effectifs de la fonction publique les plus modestes. J'en cite deux : nos voisins neuchâtelois ont un taux à 18,4 EPT et le canton de Vaud, par exemple, 15,6 EPT pour 1'000 habitants.

Je parlais de l'angle historique également. Si nous reprenons les cinq ans précédents. Prenons l'équivalent d'une législature et par exemple les chiffres entre 2014 et 2018. Les charges en termes de salaires de personnel, que ce soit pour le personnel ou pour les enseignants, c'est-à-dire sous les rubriques 301 et 302, ont certes progressé en cinq ans mais elles ont progressé de 1,3 million sur l'ensemble des charges de l'ensemble du personnel de l'Etat. 1,3 million d'augmentation en cinq ans, donc même moins que ce qui est articulé ce jour en parlant des 1,5 million. Et pendant ce même laps de temps, l'ensemble de la charge de l'Etat a augmenté, elle, de 35,5 millions dont 34 millions pour les subventions ou les charges de transfert.

Les mesures d'économies sur le personnel omettent finalement l'important travail fait par le personnel de notre Canton depuis 2014, des efforts importants, et en particulier pour ce budget-ci. Cela a été dit effectivement par des préopinants en évoquant le travail fait par les employés de l'Etat, des efforts faits notamment par une simple mesure, qui a été rappelée à juste titre en disant «Budget 2019 = Budget 2020». Un effort considérable a donc déjà été fait. Les exemples ont été largement discutés en CGF et je ne vais donc pas les répéter ici.

Je reviens sur le budget 2020 qui, effectivement, présentait en avril un déficit de 26 millions et en rappelant donc tous les efforts qui ont été faits jusque-là.

Le Gouvernement a donc, il faut le dire, mis sous pression les unités administratives, également les entités para-étatiques, afin de limiter encore davantage ces charges, y compris celles en lien avec ce même personnel.

Des efforts importants ont été faits. Les services ont dû s'en tenir au budget de l'année 2019 et ont donc dû, pour la plupart, apporter d'importantes compensations. De plus, les employés de la fonction publique ne toucheront pas le renchérissement, une fois encore. Il n'est donc pas correct d'affirmer que rien n'a été fait en interne à l'administration, vous le voyez, bien au contraire.

Le Gouvernement ne renonce nullement à envisager des mesures pour redonner de l'air au ménage cantonal. Notre objectif, c'est de le faire par «Repenser l'Etat» qui débouchera sur des résultats à moyen et plus long termes. Déjà quelques résultats dans ce budget-ci mais plutôt prévus évidemment à moyen terme. Les défis financiers à moyen terme demeurent.

En tant que législatif, vous savez d'ailleurs mieux que quiconque qu'un Etat de droit comme le nôtre ne se gère pas comme une entreprise. On entend souvent cette phrase. L'action de l'Etat est régie par des dispositions légales. Chaque changement, évidemment, nécessite du temps. Par ailleurs, les changements doivent toujours respecter le processus démocratique.

Je me permets ici brièvement de revenir aussi sur les propos de Messieurs les députés Rémy Meury et Thomas Stetler par rapport à cette fameuse votation du 20 octobre.

Au-delà du fait qu'il ne s'agissait en aucun cas de partir vaincu, effectivement, la réflexion du Gouvernement était de ne pas avoir de plan B afin que ça ne soit pas perçu comme une forme de chantage ou une forme de pression exercés sur les citoyennes et les citoyens. Plusieurs députés, je l'ai entendu aussi, regrettent que cette votation ait eu lieu finalement tardivement. Bien sûr, on peut le regretter. Je tiens à rappeler tout de même qu'il y a eu un recours à la Cour constitutionnelle.

Au final, l'Exécutif en appelle ce jour à la responsabilité des partis pour déboucher sur des solutions visant à trouver un consensus. Et je dois dire que les propos que j'ai entendus ici à la tribune vont dans ce bon sens et correspondent aux discussions – le président l'a dit – aux discussions vives parfois mais constructives qu'il y a eues en commission de gestion et des finances. Ces solutions ne seront peut-être pas toujours très satisfaisantes mais elles sont indispensables.

Il s'agit donc d'être positif. Pour obtenir un tel résultat favorable pour la population et pour les institutions, il faut donc accepter ce budget ou alors approuver une éventuelle dérogation au frein à l'endettement en obtenant les deux-tiers des votes.

Je vous recommande donc, au nom du Gouvernement, d'approuver ce budget 2020 et ses adaptations à l'exception de celle concernant la FICD, cela a été dit, à l'exception de celle des gens du voyage et de celle ayant trait aux subventions pour les améliorations foncières.

Je précise d'ailleurs, pour la discussion de détail, que le Gouvernement ne remontera pas à la tribune sur ces propositions qui ont été retirées.

Je conclus ce propos introductif en remerciant bien sûr l'ensemble des membres de la CGF – je l'ai dit mais je le pense sincèrement – d'avoir pu ouvrir les débats, tendre vers

un compromis, discuter de façon parfois vive mais respectueuse. C'est vrai que c'était un exercice important mais qui s'est bien passé. Je remercie en particulier le président de la CGF. Je remercie la Trésorerie générale qui a fait ce long travail budgétaire et avec qui j'ai eu la chance de passer ces dernières semaines justement de façon assez intense. Et je remercie également les membres du Gouvernement, mes collègues donc, qui ont eu quand même un travail accru. Nous sommes les quatre ici depuis quatre ans. C'est notre quatrième budget et c'est sans doute le plus complexe. Je les remercie également pour cet engagement. Merci de votre attention.

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

**Le président :** Pour la discussion de détail, la procédure est la suivante : nous allons parcourir les propositions d'amendements et, pour ça, nous allons utiliser le document qui a été établi par la commission de gestion et des finances, daté du 11 décembre 2019. A ces propositions d'amendements sont venues s'ajouter deux propositions supplémentaires.

La première sous la position 30, rubrique 120.3100.00 «Fournitures de bureau» où nous avons une proposition supplémentaire émanant du groupe PLR. Le secrétaire peut-il nous l'afficher ? Voilà la proposition qui vient s'ajouter : c'est une augmentation de la rubrique de 30'000 francs, rubrique 120.3100.00, pour aller à 150'000 francs.

La deuxième proposition qui est ajoutée à ces amendements concerne la position 111/112 «Personnel de l'Etat», proposition émanant du groupe VERTS et CS-POP s'agissant de la proposition qui vous est soumise de diminuer non pas de 1,5 million mais de 1 million l'ensemble de la masse salariale.

Voilà les deux adjonctions que nous aurons à introduire dans les différentes étapes d'examen de ces amendements.

Propositions d'amendement :

Fonctionnement :

Rubriques 100.3102.00, 100.4250.00 et 100.4260.01 (page 93) – CHA / Journal officiel

Gouvernement et minorité de la commission :

Digitalisation du Journal officiel (=projet de budget)	
Rubrique 100.3102.00 :	142'000 francs
Rubrique 100.4250.00 :	-105'000 francs
Rubrique 100.4260.01 :	-243'000 francs

Majorité de la commission :

Maintien du Journal officiel en version papier	
Rubrique 100.3102.00 :	205'000 francs
Rubrique 100.4250.00 :	-132'000 francs
Rubrique 100.4260.01 :	-315'000 francs

**M. Rémy Meury (CS-POP), rapporteur de la majorité de la commission :** Il est assez agréable de débiter cette discussion de détail par les «amuse-gueule», terme mieux approprié pour la composition du Parlement qu'«amuse-bouche» !

La proposition faite ici d'abandonner le format papier pour une digitalisation – je préfère numérisation mais on m'a dit que digitalisation englobait davantage de choses même si c'est un terme d'origine anglaise – du Journal officiel ne nous séduisait pas dès que le principe a été énoncé. Sa mise à disposition dans les établissements publics jurassiens, comme le prévoit la loi sur les auberges, n'est pas à négliger.



C'est un lien important entre la population et les autorités. J'ai fréquemment été témoin, dans des lieux publics, de discussions suscitées par une information qui se trouvait dans ce document.

Mais lorsque nous avons appris que ce changement allait entraîner une perte financière pour l'Etat, certes de 36'000 francs seulement, nous avons été convaincus définitivement que la mesure, pour l'heure, devait être abandonnée.

On en reparlera le moment venu si jamais certains revenus devaient être revus à la baisse, ces prochaines années. Mais le tout numérique n'est pas la solution à tous les problèmes. Y compris d'un point de vue climatique, j'apporte déjà cette réponse, car les effets de la digitalisation ne sont pas négligeables de ce point de vue. C'est un argument que nous développerons davantage dans d'autres dossiers.

Pour l'heure, nous vous invitons à maintenir le Journal officiel véritablement accessible en le conservant au format papier.

**Mme Danièle Chariatte** (PDC), au nom de la minorité de la commission : La minorité de la commission soutient le projet de budget pour la digitalisation du Journal officiel.

D'une part, il est pour nous essentiel de respecter le programme de législature 2016-2020 (le Jura en mouvement). Nous l'avons du reste soutenu au sein de cet hémicycle. D'autre part, nous considérons que c'est une opportunité de modernisation qui nous est offerte.

Le canton du Jura doit se donner les moyens d'être performant. La transition de toute l'administration vers le numérique va dans ce sens et la digitalisation du Journal officiel en fait partie. Il serait regrettable que nous mettions un frein à cette évolution. Nous, députés, nous sommes adaptés à recevoir tout notre matériel parlementaire par la plateforme et je suis certaine que nul ne voudrait revenir au papier. L'avenir de notre Journal officiel passe par cette voie.

La minorité de la commission de gestion et des finances vous invite à soutenir la proposition du Gouvernement pour la digitalisation du Journal officiel et vers un canton moderne, performant, attractif et innovant. Merci.

**Le président** : Merci, Madame la Députée. La parole est désormais aux représentants des groupes. Et pour la position... Excusez-moi, c'est la position des groupes, Madame la Ministre ! Vous avez pressé un peu vite !

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre (*de sa place*) : Ce n'est pas moi, c'est ma bouteille !

**Le président** : Ah, c'est la bouteille ! (*Rires.*) La parole réservée donc aux représentants des groupes n'étant pas utilisée, la parole est désormais aux autres membres de la commission. La parole aux autres membres de la commission n'étant pas utilisée, la discussion générale est ouverte et je passe la parole à Monsieur le député Raoul Jaeggi.

**M. Raoul Jaeggi** (Indépendant) : Je suis un peu navré. Il m'a échappé qu'il fallait déposer des propositions d'amendements jusqu'à midi. J'avais prévu ce matin de poser une question orale et j'avais prévenu le ministre concerné à propos de cette question qui concernait le budget et qui était la suivante : combien représenterait une économie sur le budget si on enlevait, de manière linéaire, 1 % sur tous les postes du budget ? Il m'a communiqué un chiffre important et, désolé

encore une fois, je n'ai pas fait cette proposition ce matin mais je vais refuser, en ce qui me concerne, toutes les propositions du Gouvernement en proposant cette solution-là, à savoir d'enlever 1 % sur tous les postes du budget où c'est possible. Pour certains, ce n'est pas possible. Et ça génère une économie mais je vais laisser le ministre nous donner ce chiffre-là, qui ne nous obligerait pas à faire des efforts, parfois douloureux, comme certains qui nous sont proposés.

**Le président** : Monsieur le Député, on est sur la rubrique 10.

**M. Raoul Jaeggi** (Indépendant) : Je fais cette proposition sur la première rubrique plutôt que d'avoir une minorité 2 de la commission. C'est une proposition supplémentaire.

**Le président** : Mais c'est une proposition qui concerne l'ensemble du budget ?

**M. Raoul Jaeggi** (Indépendant) : Oui.

**Le président** : On ne peut pas l'introduire comme ça. Vous auriez dû intervenir tout au début. Je suis désolé. On la reprendra à la fin. La discussion générale est toujours ouverte.

**M. Jérôme Corbat** (CS-POP) : J'interviens parce qu'évidemment, c'est le premier poste de discussion de détail.

En ce qui concerne l'égoïsme exprimé par Mme Chariatte, c'est que, nous autres députés, on se débrouille très bien avec le numérique, c'est sûr. Je dois d'ailleurs vous dire qu'en tant qu'aveugle, c'est pour moi l'outil merveilleux parce qu'il est plus facile de transformer un langage numérique en braille, en audio, que de transformer des écrits en audio. Pour moi, c'est donc effectivement un véritable outil.

Mais je ne suis pas le seul utilisateur. Les députés ne sont pas les seuls utilisateurs de ce genre d'outil. Et ce qu'a dit Rémy Meury sur les discussions entraînées par une Feuille officielle dans un restaurant, j'en ai été témoin et je le suis régulièrement. Et je pense que vous avez, vous aussi, été témoin de cela.

Le mouvement, c'est bien. L'extrémisme, le fanatisme dans un domaine, ce n'est pas bien ! Honnêtement, dans cette discussion sur le budget, j'ai entendu des remerciements adressés à la Trésorerie générale, aux différents ministres qui ont répondu aux questions de la CGF... alors, par courtoisie, je m'associe à ces remerciements mais je relève tout de même que c'est le travail de la Trésorerie de préparer un budget (*Rires.*) et je relève que les ministres sont payés à hauteur pour utiliser leur sens politique et leur sens d'homme et de femme d'Etat pour résoudre les problèmes de la République ! Et, là, en l'occurrence, j'estime que la manipulation qui a été faite, que ce soit sur les dates ou sur les propositions qui ont succédé par manque de vision à long terme alors qu'on demande à un gouvernement d'être visionnaire, je dois dire que ceci m'a déçu. D'autant plus quand j'entends un ministre, le ministre des pâquerettes, dire – et, ça, je dois dire que ça m'a choqué ! – que ce n'était pas digne d'une intervention parlementaire mais qu'on aurait dû régler ça par téléphone. J'estime que c'est revenir à la politique jurassienne où l'on règle les choses par un coup de téléphone. Non. Ce n'est pas parce qu'on est d'accord qu'on n'ose pas en débattre. C'est bien que, de temps en temps, le Parlement et le Gouvernement puissent montrer leurs convergences.

L'autre affirmation que j'ai entendue d'un autre ministre, celui qui disait : «Hélas, nous avons dû faire pression sur les unités». Ce n'est pas ça le courage politique qu'on vous demande. C'est d'avoir des visions et de les avoir avant vu que vous avez les informations avant nous.

Donc, moi, je regrette cette façon de faire mais je pense qu'il vous manque certainement une expérience de la travée pour avoir le respect que vous devriez accorder notamment au Parlement. Et, dans ce sens-là, je vous demande de ne pas suivre la proposition de Danièle Chariatte et d'être pour une démocratie plus proche des citoyens, notamment par une feuille en papier dans les mains dans les établissements publics. Je vous remercie de votre attention.

**M. Jacques Gerber**, président du Gouvernement : C'est la deuxième fois aujourd'hui que je suis extrêmement emprunté par rapport au texte que l'on m'a préparé. Parce que, finalement, la proposition qui est faite au Parlement aujourd'hui est justement de laisser le débat prendre place au sein de ce même Parlement, en prévoyant la solution la moins bonne en termes financiers dans le budget 2020 pour permettre à la discussion sur la loi qui régira justement ces aspects du Journal officiel de pouvoir se dérouler dans de bonnes conditions.

Si, dans le cadre du traitement de la loi, qui est actuellement en traitement au Parlement, une majorité des députés venait à effectivement conclure qu'il faut garder la version papier du Journal officiel, ce serait alors la version la plus favorable aux comptes qui serait retenue parce qu'on ne pourrait mettre en place le Journal officiel.

La proposition du Gouvernement, justement, a retenu celle de la mise en place du Journal officiel de manière numérique, en garantissant encore pendant trois ans la version papier, ce qui justifie un surcoût quelque part pour une période transitoire.

Donc, Mesdames et Messieurs les Députés, on peut aujourd'hui débattre du fond sans avoir le projet de loi, sans avoir les arguments développés correctement, aussi bien par le Gouvernement que par l'ensemble des groupes. Par contre, en acceptant la proposition du Gouvernement, vous garantissez justement que le débat reste serein et ouvert au sein du Parlement dans le cadre de l'institution concernée, c'est-à-dire la commission qui est en charge du traitement de cette modification de loi.

*Au vote, de la majorité de la commission est acceptée par 36 voix contre 21.*

Rubriques XXX.3103.00 – Diverses UA / Abonnements au «Quotidien jurassien»

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget  
Rubrique XXX.3103.00 : 29'000 francs

Minorité de la commission :

Maintien des abonnements au Quotidien jurassien, pour un montant de 2'000 francs  
Rubrique XXX.3103.00 : 31'000 francs

**M. Pierre Parietti** (PLR), rapporteur de la majorité de la commission : Le Gouvernement, suivi par la majorité de la CGF, propose une réduction du nombre d'abonnements au «Quotidien Jurassien», notre seul quotidien traitant des nou-

velles régionales et cantonales et proposé en libre-consultation au sein de l'administration cantonale jurassienne... Certes, il ne s'agit pas d'une économie déterminante mais celle-ci s'inscrit dans la réflexion initiale, dont la terminologie n'est pas retenue par tout le monde, le «quick win», lors de l'analyse détaillée des dépenses sujettes à actualisation.

La proposition corrective est cependant légitime et, si elle n'occasionne que 2'000 francs d'économie, elle laisse cependant l'information jurassienne circuler très largement au sein de l'appareil administratif puisqu'une septantaine d'éditions papier (écologiquement pas forcément des plus raisonnables) continueront d'y être mis à disposition quotidiennement dans les différents services, sans parler des abonnements électroniques !

Peut-être est-il utile de rappeler que la fidélité à notre presse de proximité ne s'arrête pas à la conclusion des abonnements au «Quotidien Jurassien» mais que bien d'autres dépenses sont consenties pour diverses raisons, multiples, telles que publications officielles dans la presse, annonces de postes mis au concours, frais d'impression pour votations, affiches, bulletins périodiques, achat d'ouvrages, etc.

Une partie non négligeable des dépenses en question est attribuée aux diverses antennes et sociétés affiliées au «Quotidien Jurassien» tout en ne lésant pas les autres imprimeries de proximité qui bénéficient également des commandes de l'Etat jurassien.

Il pouvait paraître inquiétant, je ne vous le cache pas, lors du traitement du budget 2020 en CGF, de constater que l'on abordait l'examen des positions, en tous les cas des premières, par le petit bout de la lorgnette avec des dépenses de cet ordre-là... avant que notre rusé collègue Rémy Meury ne glisse délicatement que ces démarches, en particulier les premières du traitement de ce jour, pouvaient être considérées comme symboliques... (c'est lui qui l'a dit) tout en espérant bien évidemment être suivi dans sa démarche !

Enfin, il paraît légitime que l'administration jurassienne et les différents chefs de service en l'occurrence aient le choix et la responsabilité de décisions de cette importance et que le Parlement jurassien ne se saisisse pas systématiquement de toutes les dépenses détaillées de ce type.

Je vous informe en conclusion, si ce détail vous intéresse..., que notre groupe appuiera, comme la majorité de la CGF, le chiffrage réduit proposé par le Gouvernement et que les membres de ce groupe continueront la lecture régulière du «Quotidien Jurassien», tous ses titulaires parlementaires (députés et suppléants) étant des lecteurs abonnés au niveau privé ou professionnel, plusieurs étant doublement concernés également par la version rapide électronique ! Merci pour votre attention.

**M. Rémy Meury** (CS-POP), au nom de la minorité de la commission : Rappelez-vous, il y a peu, lors de la campagne électorale, toutes les candidates et tous les candidats aux Chambres fédérales, et il y en a dans cette salle, ont fièrement déclaré, car c'était une des questions types, qu'il était nécessaire que les pouvoirs publics apportent leur soutien à la presse écrite. Ici, c'est exactement l'inverse qui est proposé

Certes, ce n'est pas à cause de ces 2'000 francs de plus ou de moins que le «Quotidien jurassien» va survivre ou disparaître. Ce n'est pas non plus un montant qui met en danger les finances cantonales... et je serais même tenté de dire que cela devient ridicule de rechercher des économies de ce niveau.

La symbolique est ici l'essentiel, à mes yeux, et nous ne pouvons imaginer que la République et Canton du Jura se montre à ce point mesquine en économisant, dans un budget de près d'un milliard, 2'000 francs pour des abonnements au dernier quotidien jurassien existant, au dernier représentant de la presse écrite dans notre Canton. Merci dès lors de soutenir notre proposition.

**M. Jacques Gerber**, président du Gouvernement : Monsieur le Député, aucune mesquinerie dans cette proposition, s'il vous plaît !

Du reste, si le Parlement venait à accepter l'augmentation de ces 2'000 francs, faudrait-il encore que nous définissions une nouvelle clé de répartition des nouveaux abonnements parce que, finalement, ce qui est regrettable, c'est que c'est un courriel – qui n'avait rien à voir avec l'aspect purement du traitement du budget mais simplement une question au sein du Gouvernement – qui a fait mousser parce qu'on a simplement dit quelle était la règle au niveau des abonnements pour le journal ou les journaux et qu'un mail a été envoyé pour savoir si certains services avaient plusieurs exemplaires ou non. Et on a constaté que certains en avaient deux, trois, quatre. Il a juste été dit qu'il fallait avoir une règle cohérente pour l'ensemble de l'administration et avoir un journal par service à la pause, qui serait partagé, bien sûr pour les quinze minutes de pause, entre les collaboratrices et les collaborateurs. Ce sont deux fois quinze minutes et pas une heure par personne pour lire le journal qui est à disposition des collaboratrices et des collaborateurs.

Donc, on fait beaucoup de bruit autour de ce sujet. Il n'a jamais été question de mesquinerie envers le «Quotidien jurassien», bien au contraire. Et, là, on est plutôt dans une réflexion qui a pris exactement trente secondes au Gouvernement parce qu'une question s'est posée en son sein. Le résultat a été qu'on a appliqué une règle unique au sein des services de l'Etat. Il faudra voir ce qu'on fait au final avec ces 2'000 francs supplémentaires si vous veniez à les réintroduire dans le budget.

*Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 33 voix contre 21.*

**Le président** : Nous allons poursuivre les discussions. Je vous demande un peu de silence, s'il vous plaît !

Rubrique 120.3100.00 (page 98) – ECT / Fournitures de bureau

Gouvernement et minorité de la commission (Rapporteur : André Henzelin (PLR)) :  
Projet de budget  
Rubrique 120.3100.00 : 120'000 francs

Majorité de la commission (Rapporteur : Rémy Meury (CS-POP)) :  
Maintien d'un fournisseur jurassien pour les fournitures de bureau  
Rubrique 120.3100.00 : 130'000 francs

Proposition du groupe PLR :  
Augmentation de 30'000 francs de cette rubrique  
Rubrique 120.3100.00 : 150'000 francs

**M. Rémy Meury** (CS-POP), rapporteur de la majorité de la commission : On va essayer de ne pas perdre trop de temps avec ces éléments-ci !

J'aimerais quand même donner une indication que mes collègues de la CGF ont pu constater. Les réponses aux deux premières propositions qui ont été apportées par le ministre ont été apportées ici pour la première fois. On n'a jamais entendu parler des éléments dont vous avez parlé tout à l'heure et j'aimerais faire une remarque à titre personnel : quand on pose des questions en CGF, j'aimerais bien avoir une autre réponse que celle que je vais vous lire, qui apparaît sur l'élément dont je vais discuter avec vous et qui apparaît dans le PV de la CGF. Je n'ai pas été le seul à poser des questions sur l'histoire des fournitures de bureau, Ami Lièvre l'a fait aussi, et on nous répond pour finir que c'est une pesée d'intérêts entre les besoins de l'économie et la situation financière du Canton. On ne va pas entrer dans ce débat ici. Je pense que c'est aussi nécessaire de le dire et si on peut nous apporter des réponses valables en CGF, on aura peut-être moins de questions et moins de propositions à faire.

Donc, voici la troisième rubrique sur laquelle j'interviens sur des points de ce type-là. Ce n'est pas vous, Monsieur le Ministre, qui avez répondu cela. C'était dans le débat de la Chancellerie et c'est dans le PV qui a été adopté.

Voici donc la troisième rubrique dont le symbole même pose problème à nos yeux. C'est le commentaire qui explique l'économie de 10'000 francs qui a suscité chez nous toute une série de questions, c'est-à-dire le fait que ce commentaire disait : «Changement de fournisseur pour les fournitures de bureau». En CGF, on nous a expliqué qu'on était soucieux des deniers publics en prenant ce type de décision.

Je ne résiste pas, tout de même, à vous faire part de la réponse qui fut apportée, après, au PV par la Chancellerie : «Le changement de fournisseur pour une infime partie de nos fournitures – une entreprise jurassienne en 2018 et Lyréco en 2019 – est une première raison. La deuxième raison est un rapprochement des comptes des dernières années et des dernières informations connues lors de l'établissement du budget.»

L'entreprise Lyréco est un groupe français comparable à Amazone mais uniquement pour les fournitures de bureau. Cette entreprise possède, semble-t-il, au mieux une succursale mais vraisemblablement davantage une boîte postale à Dietikon, dans le canton de Zurich.

Eh bien, voyez-vous, Mesdames et Messieurs, j'ai la faiblesse de penser qu'en maintenant des commandes de ce type auprès d'un fournisseur jurassien qui emploie des Juras-siennes et des Jurassiens, nous sommes également soucieux des deniers publics. En matière de finances, il n'y a pas que les économies faites, surtout quand elles sont aussi ridicules une fois encore, qui doivent nous motiver; les pertes collatérales, pertes fiscales, indemnités de chômage, notamment, doivent aussi interpeller. Merci donc de conserver le fournisseur jurassien pour une partie du matériel de bureau.

Maintenant, je ne sais pas s'il y a encore une proposition de minorité puisque c'est le groupe libéral-radical qui soutenait la proposition de minorité qu'il combat lui-même par une proposition de dernière minute pour réaliser une motion non pas en deux ans mais dans les cinq minutes qui suivent !

**M. André Henzelin** (PLR), au nom de la minorité de la commission : On va suivre la procédure puisqu'il y avait une proposition de minorité, Monsieur le Député.

La minorité de la commission vous propose de maintenir le montant de 120'000 francs qui est inscrit dans le projet de budget à la rubrique 120.2100.00 relative aux fournitures de bureau.

Je rappelle que la directive du Gouvernement, dans le cadre de la procédure budgétaire 2020, fixait comme objectif de maintenir la charge nette des services à son niveau du budget 2019.

De plus, dans le cas présent, je précise que la charge de cette rubrique dans les comptes 2018 est de 113'344 francs. Elle était de 114'057 francs dans les comptes 2017 et elle se situe même à moins de 100'000 francs à fin novembre de cette année.

Dès lors, vous conviendrez avec moi que le montant de 120'000 francs, contrairement à celui proposé de 130'000 francs, est suffisant. De plus, il est en adéquation avec la loi sur les finances cantonales qui précise que les montants inscrits au budget doivent être estimés avec précision.

Nous sommes persuadés que le montant de 120'000 francs permet de s'approvisionner auprès de fournisseurs jurassiens, comme nous le souhaitons vivement. En effet, l'objectif recherché, compte tenu du développement des technologies numériques pour prendre cet exemple, est de réduire le montant de cette rubrique par une diminution de l'utilisation du papier et non pas en allant l'acheter ailleurs. D'ailleurs, au niveau de la protection du climat, ne doit-on pas penser à économiser le papier ?

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission, soit le maintien du montant de 120'000 francs inscrit dans le projet de budget à la rubrique 120.3100.00. Et, effectivement, je me permets de préciser maintenant que ceci était mon texte comme rapporteur de la minorité de la CGF avant d'avoir connaissance de la proposition qui sera faite par le groupe PLR suite aux derniers événements de ce jour.

Dès lors, personnellement, je me réserve la possibilité d'accepter la nouvelle proposition. Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Pour la proposition du groupe PLR, je passe la parole à Monsieur le député Pierre Parietti.

**M. Pierre Parietti (PLR) :** C'est une situation, certes, pas tout à fait des plus confortables, un peu surprenante et qui pourrait froisser les uns ou les autres de revenir «en toute dernière minute» avec une nouvelle proposition.

Cette nouvelle proposition résulte principalement, voire exclusivement, de la circulation documentée des informations nécessaires pour venir avec une proposition de relèvement de ce montant qui, initialement, fixé à 120'000 et proposé à 130'000 francs, que nous proposons maintenant de fixer à 150'000 francs. Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la motion no 1276, traitée il y a quelques courtes heures, ce matin, qui a été acceptée et qui fait référence à la préservation, à la priorité «absolue» de fournisseurs jurassiens pour certains de ces équipements ou certaines de ces fournitures.

Voilà donc la proposition ferme qui vous est faite, qui permettrait ou qui permettra d'assurer les fournitures par une ou des entreprises jurassiennes pour ces fournitures de bureau. Merci pour votre attention et votre appui.

**M. Yves Gigon (Indépendant) :** Je remercie le groupe libéral-radical, qui a refusé ma motion pour privilégier les commandes auprès des institutions jurassiennes, de proposer la réalisation de ma motion en l'espace de deux heures. C'est du jamais vu, je pense !

Je peux vous dire que, pour 30'000 francs, pour privilégier les entreprises jurassiennes, bien évidemment, j'accepterai votre proposition à 150'000 francs. Et je vous remercie d'avoir changé d'avis pendant la pause de midi !

**M. Rémy Meury (CS-POP),** rapporteur de la majorité de la commission : Je vous rappelle que l'intitulé de la majorité de la commission et l'explication principale étaient : «Maintien d'un fournisseur jurassien pour les fournitures de bureau». Et c'est sur cet aspect-là que la majorité s'est créée au sein de la CGF.

Il est bien évident, s'il y a une majorité encore plus généreuse que nous pour les fournisseurs jurassiens, que, si je ne retire pas la proposition de la majorité puisque je ne suis que son représentant, je voterai, pour ma part, la proposition libérale-radical qui est à ce point généreuse qu'on ne peut pas la refuser !

**M. Jacques Gerber,** président du Gouvernement : Peut-être juste pour amener quelques compléments d'informations et reconnaître, Monsieur le Député, que le commentaire, effectivement, dans la proposition de budget est insuffisant par rapport à la réalité. Les 120'000 francs venaient plutôt d'une analyse des dépenses réalisées ces dernières années. Donc, c'est plutôt un alignement finalement sur les comptes, avec cet impact de 1'000 francs en lien avec ce fameux mandat à Lyréco qui a fait déjà bien sûr beaucoup discuter et que le Gouvernement avait appris, du reste par une intervention parlementaire de l'époque, et avait clairement mandaté la Chancellerie pour mettre fin à ce contrat en mars 2020. C'est pour cela et c'est dans cette optique-là que les 120'000 francs avaient été proposés.

Maintenant, sur la proposition du groupe PLR, je ne peux que confirmer qu'effectivement, si nous ne passions plus par la centrale d'achats et que nous allions directement auprès de fournisseurs jurassiens, le coût de cette rubrique augmenterait de 20 % à 30 %, correspondant à peu près à ces 150'000 francs.

Vous avez donc le choix, Mesdames et Messieurs les Députés, entre efficacité quant à la mise en place d'une motion, cohérence quant à la prise de décision ou alors de considérer qu'une motion est peut-être comme un postulat et qu'il faut encore analyser certaines choses avant que les effets ne se fassent sentir. Le Gouvernement vous laisse donc libre-choix dans votre prise de position.

**Le président :** Nous allons passer au vote. Au niveau de la procédure, la proposition de la majorité de la commission sera opposée à la proposition PLR et la proposition majoritaire sera opposée après à celle du Gouvernement. Faites attention aux couleurs parce que ça risque de changer suivant la logique qu'on a voulue tout au long de cette votation.

*Au vote :*

- la proposition du groupe PLR l'emporte, par 33 voix contre 23, sur celle de la majorité de la commission;
- la proposition du groupe PLR est acceptée par 47 voix contre 0 pour celle du Gouvernement et de la minorité de la commission.

Rubriques 790.3638.00 (page 101) – COP / Aide au tiers-monde – subvention FICD

Commission et Gouvernement :

Retour au montant correspondant au premier projet de budget du 25 octobre

Rubrique 790.3638.00 : 230'000 francs.

**Le président :** Comme vous avez pu l'entendre, commission et Gouvernement se sont mis d'accord. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Si personne n'intervient, c'est accepté sous forme tacite. Il n'y a pas de demande d'intervenir. Ce point est donc accepté.

*La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.*

Rubriques 220.3633.01 et 220.4632.01 (page 105) – OAS / Contribution aux primes d'assurance maladie

Gouvernement et minorité 2 de la commission :

Projet de budget

Rubrique 220.3633.01 : 54'098'000 francs

Rubrique 220.4632.01 : - 9'622'600 francs

Majorité de la commission :

Retour au montant correspondant au premier projet de budget du 25 octobre, soit 80 francs pour les enfants et 180 francs pour les jeunes adultes (+ 20 francs) :

Rubrique 220.3633.01 : 55'778'000 francs

Rubrique 220.4632.01 : - 10'168'600 francs

Minorité 1 de la commission :

Subvention de 70 francs pour les enfants et 170 francs pour les jeunes adultes (+ 10 francs) :

Rubrique 220.3633.01 : 54'938'900 francs

Rubrique 220.4632.01 : - 9'895'900 francs

*(La proposition de la minorité 1 de la commission est retirée; la «minorité 2 de la commission» devient dès lors «minorité de la commission».)*

**Mme Katia Lehmann (PS),** au nom de la majorité de la commission : Pour répondre à une nouvelle obligation légale fédérale s'agissant de la prise en charge de la contribution aux primes d'assurance maladie qui entrera en vigueur en 2021, le Gouvernement avait initialement décidé d'anticiper les mesures demandées et de les mettre en œuvre déjà avec le budget 2020.

Suite au refus par le peuple de la suspension de la baisse fiscale le 20 octobre dernier, le Gouvernement a apporté plusieurs corrections à son premier projet de budget.

Au lieu des deux grands pas prévus pour la prise en charge des primes dans le budget initial, le Gouvernement a donc finalement opté pour un seul pas.

Nous avons eu en commission les explications très claires du chef de l'Office des assurances sociales et de Madame la ministre au sujet de ces modifications. Jusqu'à maintenant, l'exigence était de prendre en charge à 50 % les primes pour les enfants et les jeunes adultes. A partir de 2021, la prise en charge devra obligatoirement se monter à 80 % de la prime pour les enfants. De plus, le revenu déterminant a été adapté aux dernières exigences du Tribunal fédéral et se monte à 56'999 francs au lieu des 39'999 frs jusqu'à présent.

Pour satisfaire à toutes ces exigences tout en maîtrisant au mieux les dépenses, la solution préconisée par le Gouvernement est le changement du modèle d'assurance de référence et de la prime de référence. La prime la plus basse du modèle «médecin de famille» sera désormais la référence en lieu et place de la prime moyenne du modèle traditionnel. Ainsi donc, la proposition initiale anticipant notamment l'obligation de 2021 pouvait être garantie pour une modeste plus-value de 128'000 francs par rapport au budget 2019 et c'était donc la situation qui prévalait jusqu'à la votation d'octobre dernier.

L'amendement soutenu par la majorité de la commission demande à revenir à cette proposition de budget initial pour la contribution aux primes d'assurance maladie. En effet, pour la majorité de la commission, puiser dans cette réserve pour trouver l'équilibre budgétaire n'est pas une option défendable. Les explications qui nous ont été données en séance de commission nous ont certes démontré que, malgré ce revirement, la situation resterait améliorée par rapport à 2019. En pourcentage, par le jeu des changements de modèle et de prime de référence, en versant le même montant que l'année dernière, soit 60 francs, on passerait d'une prise en charge de 57 % de la prime à 63 % pour l'année prochaine. Pour cela, il est évidemment impératif que les familles prennent l'initiative d'opter pour l'assurance la moins chère. Oui, mais cela ne convainc pas la majorité des membres de la commission de gestion et des finances.

Avec ce pas en arrière par rapport à son premier projet pour faire face au résultat de la votation, le Gouvernement fait reposer le poids de la plus grande des économies proposées sur les épaules de familles pour lesquelles cet apport représenterait une réelle bouffée d'oxygène dans un budget étriqué. Ce n'est pas opportun. La majorité de la commission reconnaît les efforts menés par le Gouvernement pour absorber pratiquement à l'équilibre et de manière anticipée les mesures qui seront rendues obligatoires en 2021 et souhaite donc leur mise en application dès 2020.

La majorité de la commission soutiendra donc la proposition d'amendement qui demande un retour au montant correspondant au premier projet de budget du 25 octobre, soit 80 francs pour les enfants et 180 francs pour les jeunes adultes.

J'en profite pour annoncer que le groupe socialiste, naturellement soucieux lui aussi de limiter au maximum l'impact des coûts des primes maladie sur les budgets des familles, soutiendra cette proposition de la majorité de la commission.

**Le président :** S'agissant de la minorité 1 de la commission, d'après l'entrée en matière du groupe PDC, cette proposition est retirée. Vous nous le confirmez ? C'est bien le cas. Donc, nous pouvons passer à la minorité 2, qui devient la minorité simple, et, pour cela, je passe la parole à son rapporteur, Monsieur André Henzelin.

**M. André Henzelin (PLR),** rapporteur de la minorité de la commission : Comme l'a relevé le représentant du groupe PLR dans le cadre de l'entrée en matière, la proposition de minorité 2, telle qu'elle était indiquée là, est retirée. Je ne vais donc pas y revenir.

Je ne voudrais toutefois pas manquer de mentionner à cette tribune que si la proposition de la majorité a un effet négatif de 1'134'000 francs pour les finances cantonales, comme indiqué sur le document de travail ad hoc, elle a également un impératif négatif de 546'000 francs sur les finances

communales. Je laisse donc le soin aux communes d'apprécier cette augmentation importante. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'intérieur : Nous avançons dans le menu annoncé par Rémy Meury tout à l'heure et je pense qu'on peut dire que nous passons à présent en tout cas au plat ou à tout le moins à la deuxième entrée !

Après l'exposé des plus exhaustifs de Madame la députée Katia Lehmann, complété par celui de Monsieur le député André Henzelin, je renoncerai à vous faire l'état complet des chiffres et des tenants et aboutissants de ces propositions.

Ce que je veux simplement dire à cette tribune, c'est que le Gouvernement, dans le montant qu'il vous a proposé, a vraiment cherché la meilleure des solutions pour les bénéficiaires de subsides de caisse maladie, tout en respectant le cadre légal et financier qui était le sien.

Il n'y a eu vraiment aucune velléité d'économiser en pénalisant les plus faibles de notre société car les propositions retenues, si on les compare à l'année 2019, sont tout autant généreuses pour l'année 2020, en proportion du modèle choisi.

Le montant initial était un montant qui faisait preuve d'une certaine générosité puisque nous avons décidé d'anticiper le financement à 80 % de la prime des enfants pour les familles de condition modeste et force est de constater que cette option n'a pas été possible. Nous avons donc dû revenir en arrière dans les propositions initialement formulées et privilégier plutôt la raison que l'ambition.

*Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 55 députés.*

Rubriques 200.3634.01 (page 119) – Hôpital du Jura – Prestations d'intérêt général

Gouvernement et minorité de la commission :

Projet de budget

Rubrique 200.3634.01 : 56'263'000 francs

Majorité de la commission :

Réintroduction du montant correspondant au premier projet de budget du 25 octobre 2019, soit augmentation de 300'000 francs

Rubrique 200.3634.01 : 56'563'000 francs

*(La minorité de la commission retire sa proposition.)*

**M. Thomas Schaffter** (PCSI), rapporteur de la majorité de la commission : La majorité de la commission de gestion et des finances, que je représente, qui est la quasi-unanimité maintenant d'après ce que j'ai compris, voire même le Gouvernement, vous propose de réintroduire le montant de 300'000 francs correspondant au premier projet de budget du 25 octobre 2019, en portant la rubrique 200.3634.01 à 56,563 millions.

A première vue, nous pourrions être tentés de minimiser l'économie de 300'000 francs proposée par le Gouvernement jurassien dans ce budget 2020 au regard du montant de 56,563 millions.

Or, une telle lecture fausse la réalité car il convient de dissocier les prestations d'intérêt général (PIG) de la participation de l'Etat aux frais d'hospitalisation à hauteur de 55 %. Les

PIG, en effet, ne représentent que 8,5 millions de francs sur ces 56,563 millions au budget. L'effort demandé est donc de 3,5 % de diminution, ce qui n'est pas sans conséquence sur les prestations assurées par l'Hôpital du Jura. Pour n'en citer que quelques-uns : les assistantes sociales, les infirmières de liaison, le déficit du service des urgences, qui est si cher à certains d'entre nous – n'est-ce pas Ami ? – ou encore le centre de réhabilitation pour enfants, pourraient être impactés par cette économie de 300'000 francs.

Sans oublier les enjeux majeurs auxquels l'Hôpital du Jura sera confronté ces prochains mois, comme la question sensible de l'Hôpital de Moutier ou encore le maintien à terme d'un hôpital de soins aigus dans le canton du Jura.

Il convient donc de réintroduire ces 300'000 francs pour donner un signal encourageant et de confiance à l'égard de l'Hôpital du Jura.

J'en profite pour vous confirmer que le groupe PCSI soutiendra, à l'unanimité, l'amendement de la majorité de la CGF.

**Le président** : Si j'ai bien suivi aussi les débats, il n'y a plus de proposition de minorité de la commission, que ce soit au niveau du PDC ou du PLR. Donc, nous pouvons passer la parole aux représentants des groupes. La parole n'étant pas demandée, celle-ci est désormais aux autres membres de la commission. La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close et je passe la parole au représentant du Gouvernement pour cette position, Monsieur le ministre Jacques Gerber.

**M. Jacques Gerber**, ministre de la santé : C'est un exercice particulier parce que tous les groupes se sont prononcés sur les propositions du Gouvernement, propositions qui sont évidemment improvisées après cinq mois de travaux, dix séances, deux à trois séances spéciales d'une demi-journée, voire d'une journée, sur le budget. Il est évident qu'après ce temps passé à travailler le budget, il était pour nous extrêmement difficile de réfléchir à des mesures, d'où l'improvisation.

Improvisation qui, évidemment, se fait dans un cadre où je ne discute jamais avec l'Hôpital sur les prestations d'intérêt général, sur leur affectation, sur leur rôle, sur les prestations qui sont offertes en lien avec cela. Et c'est vrai que l'estimation, l'appréciation du Gouvernement par rapport à cela, vous l'avez dit, Monsieur le Député, sur 8,5 millions mais il faut aussi voir ces 8,5 millions dans un ensemble, pas l'ensemble lié aux hospitalisations mais l'ensemble lié à l'hôpital en tant que tel sur un chiffre d'affaires tout de même de 180 millions de francs.

L'idée était de laisser justement la liberté à l'Hôpital de trouver les solutions pour être en mesure d'économiser ces 300'000 francs sur le budget 2020 mais nous avons pris acte évidemment des différentes positions des groupes.

*Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 58 députés.*

Rubrique 320.3635.00 (page 131) – ECR / Subvention cantonale pour l'élevage de bétail

Gouvernement :

Projet de budget

Rubriques 320.3635.00 : 696'500 francs

Majorité de la commission :

Réintroduction du montant correspondant au premier projet de budget du 25 octobre 2019, soit augmentation de 300'000 francs

Rubriques 320.3635.00 : 996'500 francs

Minorité de la commission :

Augmentation de 150'000 francs de la rubrique

Rubriques 320.3635.00 : 846'500 francs

*(La proposition de la minorité de la commission est retirée.)*

**M. Thomas Stettler** (UDC), rapporteur de la majorité de la commission : Pour être transparent, il est vrai que, personnellement, je participe occasionnellement aux marchés avec mes employés et apprentis qui y apprennent des compétences utiles pour leur avenir. J'encaisse aussi, au passage, la prime cantonale.

J'aurais donc, aux yeux de certains, pu me récuser. Mais, non, il s'agit juste de vous rendre attentifs à une aide importante de l'Etat.

C'est donc tout naturellement que je me suis imposé pour défendre la proposition de majorité concernant le soutien à l'élevage.

Le Gouvernement propose de réduire le budget de cette rubrique de 300'000 francs. Les montants réservés au soutien à l'élevage, pour les petits animaux et la commercialisation des chevaux Franches-Montagnes, semblent garantis, selon les explications du ministre en charge. Il en est tout autre du soutien aux marchés publics de bétail.

Il faut rappeler que le montant réservé à ce titre, à savoir 600'000 francs en 2019, a déjà subi de fortes réductions ces dernières années.

Le marché public sert à l'écoulement mensuel de bétail, essentiellement de bovins destinés à l'abattoir. Les places pour le Canton sont Saignelégier, Glovelier et Porrentruy. Le marché de Glovelier accueille également des moutons trois ou quatre fois par année.

L'avantage indéniable du marché public, c'est la transparence totale des prix. Aussi, les prix moyens réalisés lors de surenchères servent à la formation de la table nationale des prix de la bourse des viandes. Cela veut dire qu'elle est utile à tous les agriculteurs, qu'ils participent ou non à ces marchés.

Pour intéresser des acheteurs, il est très important de rassembler l'offre au même endroit. Ceci permet une rationalisation des transports. Pour que les agriculteurs participent à ces marchés, ils reçoivent une prime cantonale d'environ 100 francs en moyenne par bête présentée. Historiquement, pour des agriculteurs de montagne avec des animaux avec des papiers, ces montants étaient nettement plus élevés et dépassaient les 400 francs par animal. Ceci permet de dédommager les frais de présentation, de pesage et de transport.

Si nous réduisons ce soutien de moitié, comme le propose le Gouvernement, tout le fonctionnement est mis en danger car la participation des éleveurs va drastiquement diminuer. Vous imaginez bien que, pour 50 francs, on ne va plus transporter un animal et perdre une demi-journée.

Il ne faut pas non plus oublier que ces marchés sont aussi un lieu d'échanges et de rencontres précieux pour les éleveurs. Cet élément social n'est pas aussi anodin que vous

pourriez le croire. En regard du taux de suicide élevé en agriculture, il est avéré qu'à côté de la surcharge de travail et des difficultés financières, l'isolement des éleveurs est reconnu comme un élément majeur du déclenchement de cette spirale infernale.

Ne mettons donc pas en danger un système transparent, social, qui fonctionne. Merci de soutenir la proposition de la majorité de la commission, donc 996'500 francs à la rubrique 320.3635.00. Merci.

**Le président** : Là aussi, si j'ai bien compris les débats d'entrée en matière, la minorité de la commission abandonne sa proposition.

**M. Jacques Gerber**, ministre de l'économie : La proposition du Gouvernement est lue comme une réduction de 300'000 francs. Elle peut également être lue, sur un montant de 580'000 francs, comme le maintien de 284'000 francs pour assumer les coûts d'organisation de ces fameux marchés dont les avantages sont reconnus et admis par tous les acteurs, avantages qui ont été listés par le député Stettler.

Mais, s'il vous plaît, pas de procès d'intention par rapport à la proposition du Gouvernement car cette dernière repose sur une réalité. La réalité que ces montants étaient, à une époque, nécessaires pour garantir justement que les agriculteurs participent à ces marchés, notamment pour avoir une transparence des prix, pour avoir suffisamment de bétail, suffisamment de bétail de qualité, pour rendre ces marchés attractifs aux marchands qui sont, in fine, ceux qui définissent les prix. Ils définissent les prix en fonction des besoins de bétail qu'ils ont et bien sûr de la concurrence qu'ils se font entre eux. Donc, ces marchés fonctionnent réellement lorsque les marchands ne s'entendent pas, comme de vrais marchés qui amènent un prix d'équilibre entre une demande réelle et une offre réelle de qualité qui représente finalement ce que les agricultrices et les agriculteurs veulent bien mettre sur les marchés.

Voilà pourquoi le Gouvernement jurassien de l'époque avait mis cette aide en place pour inciter encore davantage les agriculteurs à se déplacer sur ces marchés : gain parce qu'un prix supérieur sur ces marchés, gain parce que les coûts de déplacement étaient pris en charge, gain également pour le lien social qui est également reconnu.

Petit bémol, c'est qu'entretemps, depuis deux ans, l'importation des viandes des pays tiers, le système d'importation a changé. Aujourd'hui, pour pouvoir importer de la viande de pays tiers, c'est-à-dire extra Union européenne, les marchands suisses ont l'obligation d'acheter de la viande indigène. Depuis deux ans, vous pouvez voir que, sur les marchés de bétail en Suisse, les marchands sont présents justement parce qu'ils ont cette obligation. Autrement, ils ne peuvent importer de la viande des pays tiers, viande au demeurant sur laquelle les marges sont les plus élevées pour eux. Donc, c'est cet intérêt également des marchands qui fait qu'aujourd'hui ces marchés, depuis une année et demie à deux ans, fonctionnent relativement bien et génèrent entre 10 % et 20 % de supplément de prix dans certaines situations.

C'est face à ce constat et, encore une fois, face à la recherche d'équilibre et d'efforts partagés que le Gouvernement jurassien a fait la proposition de maintenir quelque 280'000 francs pour assumer les coûts d'organisation de ces marchés.

*Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 57 députés.*

Rubriques 54X.3020.00 et 54X.305X.00 (pages 165 à 170) – SFP / Penum des enseignants du SFP

Gouvernement et minorité de la commission :

Augmentation du pensum à 24 périodes à la rentrée d'août 2020 correspondant à 2,3 EPT sur le budget 2020 et -5,6 EPT dès 2021 (= projet de budget)

Rubriques 54X.3020.00  
et 54X.305X.00 : 41'313'200 francs

Majorité de la commission :

Maintien du pensum à 23 périodes dès la rentrée d'août 2020. Réintroduction des montants figurant au projet de budget du 25 octobre

Rubriques 54X.3020.00  
et 54X.305X.00 : 41'669'200 francs

*(La proposition de la minorité de la commission est retirée.)*

**Le président :** Pour ce point, nous avons un député qui a annoncé qu'il avait un conflit d'intérêt et, donc, Monsieur le député Raphaël Ciochi se récuse.

**M. Rémy Meury (CS-POP),** rapporteur de la majorité de la commission : En l'occurrence, je ne me suis pas imposé... on m'a fait comprendre que c'était à moi de développer la position de la majorité, ce que je fais évidemment très volontiers.

Vous avez reçu de la part du SEJ, Mesdames et Messieurs, un inventaire de plusieurs arguments qui militent en faveur du maintien du pensum des enseignantes et enseignants concernés (ils sont très peu) à 23 périodes. Je me permets très brièvement de les rappeler et d'en ajouter quelques autres aussi au passage.

Il s'agit ici d'une mesure structurelle, puisqu'elle va s'étendre sur plusieurs années, y compris dans le libellé de la présentation, qui touche à peine 7 % des employés de l'Etat. Je crois qu'il est important de le signaler. Ainsi, on abandonne le principe d'équivalence des efforts, un principe répété sans cesse par le Gouvernement dans la présentation de son budget et pour justifier qu'il n'y a pas, une fois de plus, compensation du renchérissement pour tous les employés. Cette notion d'équivalence des efforts a d'ailleurs été utilisée par plusieurs d'entre vous à la tribune aujourd'hui.

De plus, la mesure a été décidée, comme celles que nous venons de discuter et d'abandonner, dans l'urgence la plus complète. L'article 96 de la loi sur le personnel, qui instaure le partenariat social, n'a pas été respecté. Une modification du temps de travail, quels que soient les employés concernés, doit être discutée avec les partenaires sociaux selon cet article et cela n'a pas été fait.

Si l'on se réfère à la réponse à la question écrite no 2764 de notre collègue Géraldine Beuchat – en 2014 je crois – qui se demandait si l'article 48 de la loi sur le personnel (qui précise que le temps de travail des enseignants est équivalent à celui de l'administration) était respecté avec les pensums en vigueur, on doit bien constater que si, dans ce cas, le Gouvernement se référerait à des études connues, il n'en fait rien pour justifier la modification du pensum d'une partie des enseignants qu'il est en train de proposer.

Je ne vais pas rappeler la réalité et le détail des comparaisons intercantonaux – on pourrait même s'intéresser aux comparaisons internationales qui sont sorties récemment

dans «Le Monde» – qui font que le Jura n'est pas un canton où le niveau du pensum des enseignants du secondaire 2 est particulièrement bas. Au contraire. Et je n'insisterai pas sur la comparaison avec la HEP-BEJUNE, éloquente même si, ici, on est dans le niveau tertiaire.

Toutes les divisions du CEJEF ont participé aux efforts nécessaires pour faire que le budget 2020 ressemble au budget 2019. Ces efforts, vous pouvez même les chiffrer à quelque 900'000 francs de charges nettes inférieures au budget 2019 pour la seule division lycéenne. Voyez le budget qui est entre vos mains, vous pourrez le constater vous-mêmes. Et c'est cette division qui sera la plus touchée par la mesure de modification de pensum si elle devait être acceptée.

Nous collaborons étroitement aux travaux d'un groupe interne au Service de la formation postobligatoire chargé de présenter, en 2020 dans l'idéal, des propositions visant à harmoniser les statuts des enseignants du CEJEF – j'ai d'ailleurs une séance demain après-midi à ce sujet – que ce soit pour les pensums pratiqués, pas seulement ceux du lycée mais aussi ceux des divisions artisanale et technique notamment ou les cahiers des charges à élaborer. Cette démarche a déjà été effectuée avec le Service de l'enseignement. Nous avons pu déterminer ce que représente, en heures de travail annuelles, une leçon d'un pensum. Cette démarche nous a permis désormais de déterminer plus précisément si des allègements de fonction sont encore justifiés ou non. Et avec ces éléments objectifs, je suis allé expliquer et j'irai encore, s'il le faut, défendre les pertes pour certains car il y en a eues et il y en aura. C'est dans ce sens qu'il faut travailler, au niveau du CEJEF aussi : expliquer les raisons pour lesquelles on modifie éventuellement un statut, éventuellement un pensum.

Je termine en précisant que cette mesure aura des incidences en matière de statut et d'emploi, vous l'imaginez bien. Contrairement à ce qui pourrait se passer dans l'administration en passant de 40 à 41 heures par semaine par exemple, les enseignantes, et j'utilise le féminin à dessein, qui travaillent à temps partiel ne pourront pas adapter leur nombre de leçons. C'est une perte sur salaire qui se produira puisque la valeur d'une leçon ne sera plus divisée par 23 mais par 24. Donc, leur salaire diminuera. Il n'y a que les enseignants, et j'utilise là le masculin à dessein aussi, à 100 % qui ne connaîtront pas une perte de salaire mais une augmentation du temps de travail.

Pour bien vous faire comprendre à quel point ce sont les femmes qui vont être touchées par une baisse de salaire, sachez qu'au Lycée, il y a 76 enseignantes et enseignants. 19 seulement sont des femmes. Une autre proportion qu'au niveau de l'école obligatoire, vous en conviendrez. Il y a d'ailleurs là toute une série de questions qu'on pourrait se poser. Et parmi ces 19 femmes, 18 sont à temps partiel.

Merci donc de ne pas suivre le Gouvernement et la minorité de la CGF dans cette proposition irréfléchie et inégalitaire à plusieurs niveaux.

**Le président :** La proposition de minorité de la commission, si j'ai bien compris, est retirée. Donc, la parole est désormais aux représentants des groupes.

**M. Pierre Parietti (PLR) :** C'est une situation quelque peu délicate peut-être à expliquer. Je l'ai annoncé lors de la prise de position du groupe PLR, en ce qui concerne le budget de façon globale, ce retrait de notre part en tant que minorité s'agissant de la modification du pensum des enseignants du SFP.



Les réflexions initiales consistaient à se pencher sur la notion de répartition des engagements en vue des économies qui pouvaient être réalisées de façon très globale.

Le Gouvernement a proposé un certain choix dans le fond au niveau des enseignants SFP. Il y a eu et il y aura les discussions s'agissant de l'enveloppe budgétaire globale pour les salaires des représentants de l'administration et du corps enseignant aux points suivants.

Dans sa réflexion, le Gouvernement, et je dirais peut-être à juste titre, a souhaité intégrer ce pensum des enseignants mais, lorsqu'on regarde le fonctionnement – et Rémy Meury est particulièrement bien placé pour donner des explications sur le pensum, sur les différences qu'il y a aux différents niveaux d'enseignement – je ne vais surtout pas ni contrer ni apporter des explications puisque je ne maîtriserais certainement pas par rapport à ce qu'il maîtrise, lui, de manière extrêmement complète. Mais, dans la volonté de prendre un certain montant au niveau des enseignants, il eut pu y avoir deux méthodes :

La première méthode, celle de réduire les effectifs.

La deuxième méthode, c'est, comme cela a été proposé, d'augmenter le pensum, donc de réduire de 2 et quelques unités, en passant, pour une partie des enseignants, d'un pensum de 23 à 24 périodes. C'était, semble-t-il, la solution quand même la plus raisonnable puisque, pour les enseignants, toute réduction d'effectif du corps enseignant se ferait inévitablement au détriment du service apporté aux élèves même si aujourd'hui, fin 2019, on ne connaît pas encore de manière aussi rigoureuse que cela les besoins qui se feront jour pour la reprise de 2020-2021. Mais, nonobstant cette situation, une réduction d'effectif du corps enseignant donnerait une situation extrêmement délicate, d'où cette proposition de passer de 23 à 24 périodes en sachant que, pour le primaire et le secondaire, le pensum est de 28 périodes; pour les écoles professionnelles, il est de 26 périodes.

Le prochain défi, néanmoins, et on ne peut, je crois, pas le négliger, sera la notion de mise en application de la pédagogie spécialisée au sein des différentes classes, avec les complications que cela va représenter pour les enseignants, respectivement pour les élèves, que ce soient les élèves «lambda» ou ceux qui ne présentent pas de difficultés particulières alors que d'autres nécessitent un appui supplémentaire, donc des postes de travail partiels répartis, etc., qui devront être proposés dans les différentes écoles de manière à ce qu'on ne se retrouve pas devant la situation, par exemple, connue à Saulcy. C'est peut-être un déclencheur qu'on ne doit pas négliger. Ces situations-là, on ne souhaite pas les voir se propager ou se dérouler dans des classes «standard» mais l'intégration de cette pédagogie spécialisée va inévitablement remettre un petit peu en question le mode de fonctionnement. Et un autre fonctionnement de dire «Eh bien, voilà, on augmente les effectifs dans les classes d'une unité ou, pire, de deux unités» serait encore une situation bien pire, raison pour laquelle nous avons révisé notre jugement et ne souhaitons pas voir ce pensum, pour le SFP, passer de 23 à 24 périodes. La répartition de l'économie vue de façon plus globale étant traitée au point suivant dans le montant pour les EPT au niveau administration et enseignement. Merci de votre attention.

**M. Martial Courtet**, ministre de la formation : En préambule, dans l'entrée en matière, j'avais parlé de mesures qui devaient effectivement avoir lieu dans tous les départements.

Pour la formation, voici notre raisonnement, et je parlerai de trois catégories : l'enseignement obligatoire finalement qui rejoint une partie des propos de Pierre Parietti, l'enseignement au niveau universitaire et hautes écoles et l'enseignement dans le cadre du SFP.

Pour ce qui est du domaine de la scolarité obligatoire, c'est vrai que les attentes vis-à-vis de l'école se font de plus en plus nombreuses et de plus en plus pressantes; ce sont des défis mais à chaque fois quand même des demandes nouvelles : on parle de numérisation, on parle de toutes ces notions d'intégration, des questions de migrations bien évidemment, de pédagogie spécialisée (cela a été rappelé il y a quelques instants), de l'aide à l'orientation, de l'égalité des chances. Voilà de nombreux défis et, dans ce sens, nous tenons à prendre en compte cette évolution sociétale sans augmenter les ressources forcément au SEN mais en tous les cas sans les baisser.

Dans le domaine des hautes écoles, les contributions que le Jura finance pour permettre à nos étudiants de se former dans les hautes écoles constituent des charges absolument liées puisque le Jura applique, comme tous les autres cantons de Suisse, l'accord intercantonal universitaire.

Reste donc le domaine de la formation secondaire II, où la question du pensum des enseignants est depuis quelque temps déjà à l'ordre du jour.

Le Gouvernement a donc estimé qu'une action sur le pensum de celles et ceux qui ont le plus de périodes de cours n'était pas idoine et c'est pour cela que nous sommes arrivés à cette conclusion et à cette proposition de l'amendement no 100. Merci de votre attention.

*Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 57 députés.*

#### Rubriques par nature 30 – Personnel de l'Etat

##### Gouvernement :

Projet de budget

Rubrique par nature 30 : 270'066'400 francs

##### Majorité de la commission :

Diminution de 1,5 million de l'ensemble de la masse salariale (personnel administratif et enseignants). Centralisation de l'effet net dans le centre d'imputation du Gouvernement pour l'application.

Rubrique par nature 30 : 268'566'400 francs  
par la nouvelle rubrique 101.3010.05

##### Minorité de la commission :

Réduction de la masse salariale de 500'000 francs concernant exclusivement le personnel administratif. Centralisation de l'effet net dans le centre d'imputation du Gouvernement pour l'application.

Rubrique par nature 30 : 269'566'400 francs  
par la nouvelle rubrique 101.3010.05

##### Proposition complémentaire VERTS et CS-POP :

Diminution de 1 million de l'ensemble de la masse salariale (personnel administratifs et enseignants). Centralisation de l'effet net dans le centre d'imputation du Gouvernement pour l'application.

Rubrique par nature 30 : 269'066'400 francs  
par la nouvelle rubrique 101.3010.05

*(La proposition de la minorité de la commission est retirée.)*

**Le président** : Pour ce point, nous avons quatre propositions : la proposition du Gouvernement, celle de la majorité de la commission avec une proposition de diminution de 1,5 million de l'ensemble de la masse salariale, une proposition de minorité de la commission... qui est retirée (excusez-moi) et il reste la proposition complémentaire du groupe VERTS et CS-POP qui propose donc une diminution à 1 million.

**M. Thomas Schaffter** (PCSI), rapporteur de la majorité de la commission : La proposition de la majorité de la commission, qu'il m'appartient de développer devant vous, est un signal fort en des temps financiers particulièrement difficiles pour notre République.

Si la réduction de 1,5 million de la rubrique par nature 30 «Personnel de l'Etat» peut paraître «cavalière» aux yeux de certains, il n'en demeure pas moins qu'elle est la seule qui garantit l'adoption du budget 2020, ce que tout le monde souhaite dans cette salle, j'en suis sûr. Car, dans le même temps, elle permet d'éviter les différentes mesures d'économies proposées par le Gouvernement et rejetées par une large majorité des groupes parlementaires – nous en avons eu le reflet lors des points précédents – tout en respectant, et c'est là peut-être l'enjeu principal, le frein à l'endettement et en évitant de puiser dans la réserve budgétaire davantage que les 2,5 millions prévus initialement.

Dans un budget encore fragilisé par le choix du peuple jurassien de renoncer au report de la baisse fiscale en octobre dernier, il est aussi de notre devoir de prendre acte du message populaire qui a été donné : celui d'une restriction des moyens mis à la disposition de l'Etat. Dans un tel contexte, l'Etat doit en tirer les conséquences et réduire la hausse inexorable du nombre de postes de travail. Pour rappel, le budget 2020 du Gouvernement propose l'engagement de 16,8 EPT supplémentaires. Loin de nous l'idée de considérer que ce sont particulièrement ces 16,8 postes prévus qui doivent être biffés. Nous faisons entièrement confiance au Gouvernement jurassien dans sa capacité à faire les meilleurs choix possibles pour atteindre l'amendement qui est proposé, à savoir une réduction de la masse salariale de 1,5 million.

Pour rappel, cette économie exigée était même de l'ordre de 2 millions de francs au début des débats de notre commission, pour ensuite se fixer au compromis majoritaire obtenu à 1,5 million, qui reste malgré tout majoritaire suite à la proposition de dernière minute de notre collègue Rémy Meury.

Vous l'aurez compris, derrière cette proposition, c'est la correspondance financière du maintien du nombre d'EPT à son niveau actuel qui vous est soumise. Sur une masse salariale de plus de 270 millions, cela représente un effort de 0,55 % qui est demandé à l'Exécutif cantonal. Cela ne se fera pas d'un simple coup de baguette magique, nous en sommes conscients, mais cela paraît raisonnablement possible !

Que l'on se comprenne bien, cette mesure ne demande pas de procéder à des baisses de salaires ou à des licenciements mais exige à tout le moins que tous les efforts soient entrepris pour oser des remises en question d'organisation structurelle en cas notamment de départs à la retraite ou de démissions de l'administration vers de nouveaux horizons. Il faut croire que c'est possible puisque la page 225 du budget 2020 montre une certaine stabilité du nombre d'EPT dans certains départements alors que d'autres ne cessent de prendre l'ascenseur. Nous tenons d'ailleurs à saluer cette recherche permanente de solutions du Gouvernement jurassien, qui se traduit rapidement dans l'évolution des effectifs. Ici, nous

en appelons au dialogue constructif du collège gouvernemental pour trouver une solution globale et pas forcément de manière équitable ou linéaire sur l'ensemble des départements.

Personne, au sein de la majorité de la commission qui propose cet amendement, ne pense une seule seconde que les services de l'administration ne font pas déjà des efforts importants. J'en veux pour preuve le cadre que le Gouvernement leur a donné dans l'établissement du budget 2020, soit un maintien des dépenses au niveau du budget 2019. Nous regrettons cependant que ce cadre gouvernemental n'ait pas cherché à bloquer le nombre d'EPT au niveau de 2019. La situation particulièrement difficile des finances cantonales, et ses sombres perspectives, l'auraient justifié.

Nous savons que cet amendement ne rendra pas la tâche facile au Gouvernement jurassien et à notre administration cantonale. Mais nous sommes confiants dans leur capacité respective à se remettre en question, à revoir leurs processus de travail et leur organisation structurelle. N'est-ce d'ailleurs pas là tout le sens du projet «Repenser l'Etat» ? L'amendement proposé y contribuera inmanquablement.

Poursuivre dans la hausse de l'effectif de l'administration cantonale ne conduira, à terme, qu'à fragiliser l'administration dans son ensemble, nous en sommes persuadés. Cet amendement doit au contraire être perçu comme une chance de consolider une administration performante et de qualité, ce à quoi nous sommes toutes et tous attachés. Le Parlement jurassien, aussi, devra y contribuer au moment de légiférer pour ne pas constamment alourdir la charge administrative qui en résulte.

En conséquence, je vous remercie de soutenir l'amendement de la majorité de la commission de gestion et des finances qui propose donc une diminution de 1,5 million de francs de la rubrique par nature no 30, par l'introduction d'une nouvelle rubrique 101.3010.05.

Je profite de cette tribune pour vous informer que le groupe PCSI soutiendra cet amendement à l'unanimité.

**Le président** : Pour la proposition du groupe VERTS et CS-POP, je passe la parole à Monsieur le député Rémy Meury.

**M. Rémy Meury** (CS-POP) : Je l'ai dit dans l'entrée en matière, et je crois que vous l'avez compris, il y a une forme de compromis qui s'est dégagée pour rejeter l'ensemble des mesures complémentaires proposées par le Gouvernement. C'est chose faite. Pour cela, il fallait quand même, pour avoir un budget, trouver une ou des compensations dans le budget afin qu'il respecte le mécanisme du frein à l'endettement.

Dans un premier temps, ma première proposition était de dire qu'on prend tout dans la réserve budgétaire, avec 2,5 millions supplémentaires.

Dans un premier temps, il y avait une proposition, qui vient de vous être présentée par Thomas Schaffter, qui était de l'ordre de 2 à 2,5 millions sur l'ensemble de la masse salariale.

Puis on est arrivé à un moment où, en CGF, il y avait une sorte de compromis qui disait qu'on va prévoir 1,5 million sur la masse salariale et prélever 1 million pour ce qui manque encore dans la réserve budgétaire. On s'acheminait vers cela.

Mais, une fois que l'exercice global a été fait et achevé en CGF, notamment avec des adaptations dans les investissements dont nous parlerons plus tard, il est apparu que le frein

à l'endettement était respecté par rapport aux décisions prises et qu'il ne fallait plus rien puiser dans la réserve budgétaire. J'ai été un peu surpris. J'ai manqué de réflexe en CGF. Je l'ai dit à plusieurs, je viens d'avoir 60 ans et il faut aussi en tenir compte, s'il vous plaît ! Et c'est pourquoi nous faisons cette proposition qui, à notre avis, continue à s'inscrire dans le compromis qui s'était dessiné avant qu'on sache que la réserve budgétaire ne serait pas à utiliser et qu'on compense par la masse salariale uniquement.

Il faut être clair sur un point. Tant la baisse de la masse salariale que l'utilisation de la réserve budgétaire – et c'est pour ça que nous sommes entrés dans la négociation d'un compromis – sont des indications, des recommandations du Parlement au Gouvernement. Thomas Schaffter a dit : « On attend de la part du Gouvernement qu'il fasse des efforts dans la manière de gérer le personnel ». C'est donc vraiment dans ce sens-là qu'il faut l'entendre.

Dans sa fonction d'exécutif, le Gouvernement déterminera dans quelle mesure il peut suivre ces recommandations. Je rappelle tout de même ce qui a été admis en CGF mais qui a été répété ce matin par Géraldine Beuchat au moment du développement de son interpellation et à la tribune par Thomas Schaffter à l'entrée en matière et à l'instant : la baisse de la masse salariale doit se faire sans changement de statut du personnel ou d'une partie de celui-ci, sans licenciement et sans modification de règles de fonctionnement comme une augmentation du temps de travail pour certains ou des effectifs, etc.

Cela fut fait ainsi par le passé. Rappelez-vous, cela a été fait ainsi par le passé. Il y a déjà eu une proposition exactement identique et le Gouvernement est venu nous expliquer, au moment des comptes, qu'il avait fait beaucoup d'efforts pour arriver à rien ! Et on l'a cru. Moi, je le crois. En tout cas sur ce point-là, moi, je le crois toujours.

Mais je ne résiste pas à vous citer quelque chose de plus récent quand même. Lors d'une intervention de sa part, en décembre 2018, notre dernier ministre des finances disait ceci dans le cadre de la discussion sur le budget 2019 : « Si le Parlement devait, contre toute attente, accepter l'octroi du renchérissement aux collaborateurs de la fonction publique (*c'est le Journal des débats*), (...) le Gouvernement pourrait aussi très bien ne pas octroyer le renchérissement à la fonction publique parce que c'est de sa compétence pure. »

C'est une réalité en lien avec le fait que nous débattons d'un budget qui n'est pas un budget-loi. Le Gouvernement tentera d'économiser là où on le lui demande mais il pourra aussi justifier, comme cela s'est fait par le passé, que la nécessité de répondre à certains besoins et d'assurer les prestations inchangées impliquait que des emplois soient repourvus ou créés. C'est une réalité que nous connaissons toutes et tous et que nous ne pouvons contourner, que ce soit pour cette rubrique ou d'autres dans le budget, qui ont été inscrites aujourd'hui.

Notre proposition qui est liée, avec une augmentation de la mise à contribution de la réserve budgétaire, est une autre démonstration de cette réalité de budget d'intentions. En effet, entre 2016 et 2018, il faut le rappeler peut-être aussi, il était prévu – et je prends uniquement les exercices terminés – de prélever 17 millions, cumulés sur les trois ans, dans la réserve budgétaire. Le montant cumulé prélevé dans la réserve pour ces trois années dans les comptes s'élève à 0 franc. Elle est là pour ça, cette réserve budgétaire.

Nous vous proposons donc, surtout pour donner un signe au personnel de l'Etat, de suivre notre proposition de compromis qui s'inscrit dans la droite ligne de celui que nous avons admis depuis le début des discussions sur le nouveau budget, si j'ose dire.

Il est clair que si notre proposition à ce point 111/112 ne devait pas être acceptée, la proposition de prendre 500'000 francs de plus dans la réserve budgétaire serait naturellement caduque.

**Mme Katia Lehmann (PS)** : Comme nous l'avons déjà exprimé en commission, le groupe socialiste ne soutiendra pas les différentes propositions en lien avec le personnel de l'Etat.

Comme tous les autres groupes, nous sommes soucieux d'atteindre un équilibre budgétaire. Mais nous ne pouvons cautionner que cet équilibre soit atteint à l'aide d'une proposition coupant, à la hussarde, dans les rubriques se rapportant au personnel de l'Etat, qu'il s'agisse d'un montant de 1 million ou de 1,5 million.

Une analyse stricte des besoins en effectifs a déjà été faite pour chaque service de manière très rigoureuse lors de l'élaboration du budget. Il en a par ailleurs été de même pour chaque rubrique. La consigne donnée pour les services, on le rappelle, était d'élaborer un budget 2020 identique au budget 2019. Pour toutes les dépenses non liées, l'exercice a été dans l'ensemble plutôt réussi.

Se référer au seul nombre total d'augmentations de postes revient à ne pas considérer toute la réflexion menée en amont de la création d'un poste. L'évolution des charges en personnel est indiquée comme stable et expliquée notamment par la non-indexation des salaires, par des renouvellements de postes à des annuités inférieures et par une diminution du nombre d'enseignants dans certaines divisions du CEJEF.

On peut donc en conclure que les nouveaux postes inscrits au budget l'ont bel et bien été au prix de sacrifices à d'autres niveaux. Les efforts consentis démontrent d'ailleurs que les postes sont nécessaires, attendus et que, pour certains d'entre eux, ils permettront également des rentrées financières supplémentaires dont il est déjà tenu compte dans ce budget, il convient de le souligner.

A l'exemple du contrôleur des viandes, avec une augmentation prévue de 0,3 EPT pour 2020, en moins donc si on s'en tient à certaines de vos propositions, propositions qui entraîneraient alors 60'000 francs en plus à dépenser pour l'Etat pour indemniser les contrôleurs privés.

Certains ont jugé notre position irresponsable s'agissant de la solution que nous proposons pour répondre au frein à l'endettement. Et ici, quel est le montant limite qui pourrait remettre en question des prestations fondamentales ou même le simple et bon fonctionnement de l'Etat ? La réponse est très difficile à donner mais, inévitablement, une diminution de postes aura des incidences sur la qualité ou la quantité des prestations proposées.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas adhérer à vos propositions, nous résoudre à cette facilité-là, celle de couper dans cette rubrique un montant arbitrairement imposé par le respect du frein à l'endettement, avec des conséquences ressenties demain mais dont nous ignorons la teneur. Pour un tel exercice, il n'y a pas qu'à annuler ou décaler la mise au concours de postes lors de départs en retraite, comme il n'y a pas qu'à supprimer la création de tous les nouveaux postes.

Ne pas repourvoir provisoirement les postes met sous pression le personnel restant, a des conséquences sur la qualité du travail, la santé des employés, le taux d'absentéisme, la motivation et tout cela a un coût qui pourrait s'avérer au final bien plus élevé que l'économie espérée.

Nous ne voulons pas que tout le poids de la recherche légitime d'économies soit supporté par une fonction publique déjà régulièrement exposée et pour qui les mesures d'économie sont devenues la règle, sont acceptées et intégrées au quotidien et pour laquelle les efforts méritent considération.

Des améliorations et économies peuvent sans doute être encore apportées mais, plus que sur le nombre de postes, nous estimons qu'il pourrait y avoir une réflexion sur le profil des personnes engagées. Dans certains services, le recours de plus en plus fréquent à des généralistes (n'y voyez aucune connotation péjorative de notre part) oblige ensuite à investir dans des mandats à l'externe pour certaines missions qui pouvaient auparavant être assumées par les services de l'Etat. Cela coûte également.

Nous devons prendre nos responsabilités et voter des budgets réalistes. Nous y reviendrons plus tard mais là est pour nous toute la nuance avec notre proposition de prélèvement du montant nécessaire dans la réserve de politique budgétaire.

Vous l'aurez compris, nous soutiendrons, dans un premier temps, l'amendement de la minorité et puis la proposition du Gouvernement.

**M. Pierre Parietti (PLR) :** Je l'ai dit tout à l'heure en traitant de la problématique du pensum des enseignants, situation sur laquelle nous sommes revenus, c'était parce que nous avons fait marche arrière en quelque sorte et retrouvé la situation qui prévalait au départ en CGF de traiter l'ensemble du personnel sous la même rubrique.

Un constat en ce qui concerne le personnel de l'Etat, c'est que les mutations qui résultent des départs en retraite, voire des départs volontaires, permettent deux perspectives de réduction des coûts, d'une part par l'engagement de nouveaux collaborateurs, inévitablement dans des classes salariales plus basses puisqu'en début de carrière professionnelle pour la plupart, notamment, mais également des perspectives d'emplois à des taux peut-être réduits puisque maintenant, de plus en plus, l'activité économique des collaborateurs et des collaboratrices, dans les entreprises, dans les différents services, ne s'approche pas forcément ou pas systématiquement de 100 % mais de 70 %, 80 %, etc.

Cela suppose évidemment une analyse d'opportunité lors de chaque remplacement au sein de l'appareil administratif, tout en comptant évidemment sur la fraîcheur de nouveaux et jeunes collaborateurs ou collaboratrices, plus familiarisés aux techniques modernes, qui doit pouvoir faire au moins jeu égal avec l'expérience des anciens, peut-être un peu plus routiniers des méthodes mais parfois également moins réceptifs aux nouvelles méthodes de travail, aux nouvelles techniques, aux nouvelles technologies, aux nouveaux outils, aux nouvelles attentes, dans le fond, des responsables.

On peut bien évidemment, et je l'ai dit lors de l'entrée en matière, on peut et on voudrait aussi pouvoir compter sur plus de transversalité entre les services en fonction des charges de travail parfois disparates dans le temps, avec des contingences organisationnelles qui deviennent de plus en plus fluctuantes. Nous restons dès lors persuadé que des gains en

efficacité doivent également passer par cette forme de réorganisation et d'opportunités interservices !

Dans le rapport rétrospectif, si l'on peut dire, le calcul projeté par les Ressources humaines fait état d'un relèvement de 8,8 EPT dans le budget des services administratifs de l'Etat, ce qui nous conduisait à constater que, parmi ces EPT, il y a un certain nombre de postes de travail qui suscitent des rentrées financières supplémentaires qui ne sont pas évidentes à chiffrer. Nous avons fait une ébauche, si l'on peut dire, en disant : l'économie potentielle, en supprimant ces postes, ce sont 500'000 francs auxquels on rajouterait les 356'000 francs de la proposition initiale sur le pensum, ce qui faisait 856'000 francs.

Nous rallions la proposition du million et demi sur l'ensemble des personnels de l'Etat, des EPT, ce qui signifie que nous anticipons quelque peu les efforts du projet «Repenser l'Etat» qui ne se fera pas qu'en 2020 mais également en 2021. C'est la raison pour laquelle nous avons «rehaussé» la contribution imaginée de 856'000 francs à 1,5 million pour se calquer sur la proposition qui a été formulée tout à l'heure et que nous allons soutenir. Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** La parole réservée aux représentants des groupes n'étant plus utilisée, la parole est désormais aux autres membres de la commission. La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est ouverte. Et, pour cela, je passe la parole à Monsieur le député Loïc Dobler.

**M. Loïc Dobler (PS) :** Je dois dire être un peu surpris par les propositions qui viennent des minorité ou majorité en commission de gestion et des finances parce que, jusqu'à preuve du contraire, on ne nous a pas dit quels postes on estimait non nécessaires ou non nécessaires à renouveler, auquel cas j'aimerais bien les connaître.

On nous dit que le Gouvernement a la liberté de prendre les décisions par lui-même. Certes. Alors, s'il décidait par exemple de ne donner qu'une seule demi-annuité à l'ensemble du personnel de la fonction publique, je ne suis pas sûr que ça irait dans le sens de ce qui a été décidé ici par ce Parlement.

Finalement, on nous dit que le budget est quelque chose d'indicatif et que le Gouvernement est bien libre de faire ce qu'il veut par la suite. Je m'excuse mais si, effectivement, le budget n'est pas un budget-loi, ce n'est pas la notion précise que j'ai de ce Parlement qui, finalement, donnerait quelques indications et que le Gouvernement en fait ce qu'il veut par la suite. Il me semble d'ailleurs que nous avons plutôt une interprétation inverse en règle générale et que nous insistons plutôt pour que le Gouvernement respecte à la lettre les indications données par ce Parlement, même quand il s'agit d'éléments qui ne sont pas de notre compétence.

En l'occurrence, le budget et son acceptation sont de la compétence du Parlement. Donc, simplement dire que nous coupons un million ou un million et demi dans la rubrique du personnel sans proposer de solution me paraît peu opportun, ce d'autant que, et cela a été dit, des postes qui sont prévus au budget rapporteront de l'argent et que si ces postes ne sont pas renouvelés, il faudra trouver des économies supplémentaires. Donc, ce n'est pas un million ou un million et demi, c'est plus, avec les rentrées qui sont prévues en parallèle avec ces postes, qu'il faudra trouver par la suite.

Rémy Meury a raison de dire que, durant ces dernières années, nous n'avons pas touché à la réserve conjoncturelle. Eh bien, c'est justement à ça que sert une réserve conjoncturelle. C'est finalement pour faire la différence, au moment des comptes, entre ce qui était initialement prévu et la différence éventuelle qu'il peut y avoir, notamment avec le frein à l'endettement. Donc, la réserve conjoncturelle est là justement pour jouer cette soupape vis-à-vis de la différence avec le frein à l'endettement, chose que la rubrique consacrée au personnel, que ce soit enseignant ou au sein de l'administration, n'est pas. Et je m'interroge si, aujourd'hui, le Parlement commence à aller dans ce sens, à couper arbitrairement des montants de telle ou telle rubrique. Finalement, aujourd'hui, on parle de celle du personnel mais, l'année prochaine, on pourrait très bien dire qu'on trouve 2 millions ici et que, finalement, le Gouvernement n'a pas à respecter par la suite. C'est vraiment pour le moins particulier de procéder de la sorte et je m'interroge véritablement sur le fait qu'ensuite, nous respectons vraiment la volonté du frein à l'endettement si, finalement, on peut couper où on veut dans les rubriques budgétaires et qu'en fait, le Gouvernement fait ensuite ce qu'il veut durant l'année à venir.

**Le président** : La parole n'étant plus demandée, la discussion générale...

**M. Jérôme Corbat (CS-POP) (de sa place)** : J'ai appuyé sur le bouton !

**Le président** : Ah ! Monsieur le député Jérôme Corbat, vous avez la parole.

**M. Jérôme Corbat (CS-POP)** : Je suis désolé mais j'appuie deux fois pour être sûr et, en fait, j'enlève ma demande !

Je suis quand même surpris de l'attitude de Loïc Dobler, qui préfère jeter le bébé avec l'eau du bain plutôt que de faire ce qu'on a fait jusqu'à maintenant dans cette discussion sur le budget. Cela veut dire avoir une vision, un intérêt pour l'ensemble et essayer de réduire les facteurs diviseurs pour qu'on puisse arriver aux plus petits communs multiples.

La première chose que j'aimerais relever ici, la première chose, c'est la démonstration de Thomas Schaffter, tout à l'heure, avec toutes ses allures angéliques, pour nous dire qu'on ne pense pas une seconde que les services de l'administration ne font pas d'efforts. Donc, vous savez qu'ils font des efforts. Et, donc, vous savez ce que ça coûte de vivre dans une entreprise – il faut considérer l'administration comme une entreprise – et de travailler dans une entreprise où, en permanence, on est en restructuration. Vous dites que les services doivent se réorganiser, se restructurer. Moi, ce que je demande au PCSI, c'est de réorganiser ses idées et de restructurer sa pensée parce que, effectivement, quand on regarde ce qui s'est passé à Delémont !

A Delémont, nous avons eu le «P'tit» comme maire pendant une certaine période; il a réussi à instaurer un «bloque personnel», un «Personal block» comme ils aiment tant dire ! D'ailleurs, ça doit être dit en allemand pour que ce soit compréhensible ! Eh bien, le résultat de cette affaire, cela veut dire qu'à un moment donné, la ville de Delémont a dû payer des mandats, payer des postes externes, des mandats externes, pour que le travail se fasse. Parce que, à ce stade-là, on dit «Personal block», OK, mais on ne dit toujours pas qu'on enlève telle prestation. Donc, à un moment donné, il faut être quand même un tout petit peu cohérent et, donc, que je sache, le maire de Delémont reste quelqu'un qui votre parti, qui

est peut-être même dans la salle aujourd'hui, et qui a rattrapé ce «Personal block» qui a duré pendant dix ans pour créer plus de 18 postes à Delémont. Alors, on peut après discuter qu'il en aurait peut-être fallu 18, peut-être 16, peut-être 15, peut-être 19. Après, on peut discuter du détail. N'empêche qu'il a été nécessaire, pour que les prestations de la ville de Delémont puissent se faire, de rattraper ce «Personal block».

Donc, quand Loïc Dobler dit qu'on n'est pas sérieux parce qu'on ne dit pas quels postes on veut économiser, mais bien sûr ! On n'est pas dans l'opérationnel. C'est l'Exécutif qui est dans l'opérationnel. Donc, on ne veut pas, nous ici, déjà crucifier des postes de travail. Ce n'est pas notre rôle. Nous, on peut dire qu'effectivement, on doit diminuer peut-être...

Voyez jusqu'où, nous, on fait l'effort en tant que VERTS et CS-POP, qui sommes soi-disant la gauche de la gauche ici. Pourtant, on vient de se faire dépasser par la gauche par le Parti socialiste. Vous nous dites qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous, on fait l'effort : on a dit qu'en CGF, ils ont réussi à trouver un compromis, et que l'on peut dès lors faire la même chose ici et on continue cette démarche. Parce que le message caché qui va arriver dans cette affaire, c'est que les seuls porteurs de la charge, ce sera l'administration. Ce sont donc vraiment des dindons parce que, jusqu'à maintenant, tous les efforts qu'ils auront faits n'auront servi à rien vu que vous êtes toujours convaincus qu'on peut toujours presser le citron !

**M. Loïc Dobler (PS)** : Je remercie Jérôme de son intervention et il est peut-être nécessaire que je remonte parce qu'apparemment, je n'ai pas été clair dans mes propos et je m'en excuse.

Il me dit que je jette le bébé avec l'eau du bain et, ensuite, il argumente tout le long en faveur de notre position. Donc, effectivement, nous estimons que l'administration cantonale a déjà fait un effort, cela a été dit par le Gouvernement, avec le renchérissement qui n'a pas été accordé.

Et si, simplement, on donne la compétence au Gouvernement de trouver des mesures pour un million et demi dans le personnel, la première mesure qui peut venir à l'esprit, je l'ai dit, ce pourrait être de donner par exemple seulement une demi-annuité au lieu d'une annuité complète. C'est de la compétence du Gouvernement et il peut le décider demain. Personnellement, je n'aimerais pas cautionner une telle décision.

Encore une fois, je ne dis pas que c'est nous, maintenant, qui devons dire précisément quel poste ne doit pas être repourvu ou mis au concours mais j'aimerais quand même avoir quelques indications parce que, jusqu'à présent, je n'ai entendu aucune indication de la part des groupes parlementaires, à part de dire, finalement, qu'on mettra un montant que le Gouvernement pourra, ou pas, respecter en fonction de ses envies.

Je ne considère pas l'exercice budgétaire comme un exercice qui consiste à mettre des montants que l'on sait d'avance que l'on ne respectera pas par la suite. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste estime que c'est la réserve conjoncturelle qui doit jouer ce rôle et non pas la rubrique du personnel, qu'il soit enseignant ou de l'administration.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'intérieur : Le Gouvernement a vraiment beaucoup de peine à soutenir la proposition qui est formulée par le plénum dans sa grande majorité, à savoir de diminuer de 1 million, voire de 1,5 million la masse salariale du personnel de l'Etat.

La mise en application d'une telle mesure, contraignante, voire cavalière comme l'a indiqué tout à l'heure le député Thomas Schaffter, et sur un seul exercice comptable, sans indication sur les possibilités de mise en œuvre, revient à se décharger de toute responsabilité politique. Cela interpelle profondément le Gouvernement et on aurait franchement pu s'attendre à des propositions.

Comment en effet imaginer une diminution de la masse salariale d'un tel montant sans suppression de postes, sans pression supplémentaire pour le personnel de l'Etat ou encore sans diminution de prestations ?

C'est justement parce qu'il est illusoire de l'imaginer sur une seule année que le Gouvernement a lancé le projet «Repenser l'Etat».

Pour satisfaire l'exigence du Parlement, le Gouvernement pourrait, comme cela a été indiqué tout à l'heure, travailler sur les vacances de poste ou alors ne plus repourvoir les postes lorsque des personnes quittent la fonction publique.

Les chiffres nous démontrent toutefois une autre réalité attendu qu'en 2020, le nombre de départs naturels a été calculé à 28,6 EPT dont 9,5 EPT dans l'administratif et, par déduction, 19,1 EPT dans l'enseignement.

Le Parlement est-il prêt à renoncer à repourvoir les postes des enseignants qui partiront par exemple à la retraite ? J'ai quelques doutes.

Ainsi, la proposition telle que formulée aujourd'hui concernera principalement les employés administratifs. Si la mesure proposée devait effectivement déboucher sur des économies de personnel, en EPT et en francs, cela ne touchera pas la totalité des postes au sein de l'Etat puisque seuls les postes administratifs seront concernés. Cela engendrera, à n'en pas douter, un fort sentiment d'inégalité de traitement.

Il en va aussi assurément des prestations et des projets qui ne pourront dès lors plus être garantis.

Si la proposition formulée pour ce point du budget est acceptée et que les nouveaux postes, fixes ou temporaires, ne peuvent être créés, le Gouvernement ne pourra pas garantir la réalisation de certains projets, l'étude et la mise en œuvre de mesures ou d'actions demandées par le politique et ne pourra pas assurer l'ensemble des prestations actuelles.

De plus, sur les créations proposées dans le domaine administratif, de nombreux postes engendrent des réductions de coûts ou des rentrées financières.

Si le Gouvernement renonce à ces postes, ce qui est fort probable, les économies non réalisées seront de 790'000 francs.

Le projet de budget tel que vous le proposez demande ainsi au Gouvernement de trouver des solutions pour réduire la masse salariale d'au minimum soit 1'790'000 francs si on prend la proposition de minorité formulée tout à l'heure. Si on réduit d'un million + les économies non dégagées, on est à 1'790'000 francs d'économies à trouver ou alors 2'290'000 francs si on prend le montant d'un million et demi.

Pour compenser le différentiel avec la proposition, le Gouvernement devra donc supprimer d'autres postes existants, peut-être par des licenciements, afin de pouvoir honorer la compensation du refus du report de la baisse fiscale. A périmètre égal, il ne sera pas possible de trouver cette somme sans conséquence.

Dans le cadre de l'élaboration du budget, le Gouvernement a déjà retenu plusieurs mesures touchant le personnel, dont l'estimation avoisine les 2,5 millions.

En effet, le renchérissement ne sera pas accordé, comme pour l'année 2019. En matière de remboursement de frais, des baisses interviendront, notamment l'indemnité kilométrique qui passera de 70 à 50 centimes ou les frais de repas qui passeront de 24 à 20 francs. Le repourvoiement des postes sera aussi favorisé avec des taux un peu plus faibles, c'est-à-dire que, quand une personne partira à l'avenir, nous nous sommes engagés à essayer de repourvoir ce poste avec un taux d'activité un tout petit peu plus faible.

Concernant les postes proposés pour l'année 2020, fixes ou temporaires, ils ont tous fait l'objet d'un arbitrage et d'un examen des plus attentifs. Ces postes sont nécessaires pour l'accomplissement des tâches, respectivement l'étude et la mise en œuvre de projets en cours ou à venir.

Dans le cadre des travaux de préparation du budget, le Gouvernement a tranché et a refusé plusieurs postes demandés par les services.

Par ailleurs, et sur l'année 2019, le Gouvernement n'a créé que l'équivalent de – tenez-vous bien ! – 1,14 EPT. Pour l'ensemble de l'administration, nous n'avons créé que 1,14 EPT hors budget, soit une augmentation de 0,06 %, alors même que l'article 9 de l'ordonnance sur le personnel autoriserait l'allocation de ressources supplémentaires à hauteur de maximum 2 % des effectifs totaux inscrits au budget de chaque département sur une année.

Dès lors, le Gouvernement rend le Parlement attentif au fait que la proposition formulée aura des conséquences. Attendu que, sans suppression d'emplois et sans renonciation à des créations de postes qui, par ailleurs, pourraient améliorer la situation de la population jurassienne, nous n'atteindrons assurément pas l'objectif assigné au Gouvernement.

Je vous ai entendus tout à l'heure indiquer que le Gouvernement n'a qu'à (j'ouvre les guillemets, trois paires de guillemets de chaque côté) «se débrouiller» avec l'enveloppe décidée par le Parlement mais nous savons aussi, vous et moi, que vous serez les premiers à manifester votre mécontentement lorsque les prestations fournies par l'Etat seront de moins bonne qualité.

Prétendre qu'enlever 1 million ou 1,5 million sur la masse salariale est «sans effet» attendu que le budget n'est pas un budget-loi équivaut à considérer que l'établissement du budget est un exercice purement théorique, une forme de prévision sans réelle importance, seuls les comptes faisant foi.

Dans la proposition principale formulée, le Gouvernement a le sentiment d'être invité à accepter une réduction de la masse salariale qui se ferait sans trop de mal et qui permettrait de respecter dans le fond le frein à l'endettement. Et lorsque j'entends Monsieur le député Rémy Meury qu'il serait tout de même possible de créer des postes si besoin, cela me paraît pour le moins s'approcher d'une certaine ambiguïté.

Dès lors, comment peut-on préconiser une baisse de la masse salariale sans en admettre les conséquences et en assumer la responsabilité politique ?

Pour respecter un tant soit peu la décision de diminuer la masse salariale, il faudra non seulement renoncer à créer de nouveaux postes mais aussi se résigner à ne pas remplacer les employés qui quitteront la fonction publique et peut-être encore, comme je l'ai dit tout à l'heure, envisager des licenciements. Cela aura des conséquences, c'est évident.

Il aurait été appréciable, dans un vrai débat de fond qu'appelle un budget, de ne pas éluder les conséquences d'une telle proposition.

Cette mesure nous demande dans le fond de ne pas changer le statut, de ne pas consentir à des licenciements, de ne pas mettre une pression supplémentaire sur les employés de l'Etat, de ne pas baisser les salaires. Vous en conviendrez, l'exercice est à tout le moins difficile et, à ce stade, je serais tentée de demander au Père Noël d'amener une baguette magique au Gouvernement jurassien !

Finalement, pour conclure, et contrairement à ce qu'a indiqué le député Thomas Schaffter, j'ai vraiment beaucoup de peine, mais vraiment beaucoup, à voir cette proposition comme une vraie chance. Je peux vous assurer que le Gouvernement n'a pas attendu cette proposition pour entamer des réflexions quant à la gestion des EPT.

**Le président :** Il y a une odeur de brûlé ! Ça sent ! C'est la ventilation ? Ce sont des fumées extérieures. Désolé pour ces désagréments. Tant qu'on ne voit pas de flammes, c'est bon signe ! Il y a des pompiers dans la salle ? (*Brouhaha.*) Voilà. Si vous le permettez, l'heure avance. Nous allons passer au vote. Au niveau de la procédure, nous allons opposer d'abord la proposition de la majorité de la commission à la proposition complémentaire du groupe VERTS et CS-POP.

*Au vote :*

- la proposition de la majorité de la commission l'emporte, par 38 voix contre 19, sur la proposition du groupe VERTS et CS-POP;
- la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 43 voix contre 14 en faveur de la proposition du Gouvernement.

Rubriques XXX.3132.00 – Toutes les UA / Mandats et expertises

Gouvernement :

Projet de budget  
Rubriques XXX.3132.00 : 2'694'300 francs

Commission :

Réduction de 5% du montant global pour les mandats et expertises. Centralisation de l'effet net dans le centre d'imputation du Gouvernement pour l'application.  
Rubriques XXX.3132.00 : 2'559'600 francs  
par la nouvelle rubrique 101.3132.05

**Le président :** Un peu de silence, s'il vous plaît !

**M. Pierre Parietti** (PLR), rapporteur de la commission : Pour l'appui à la gestion et le conseil externe à sa structure, le Gouvernement et l'administration mettent à contribution, selon besoins et appréciation, différentes entreprises professionnelles de conseil sous forme de mandats.

Un frein avait été établi dans le cadre du programme OPTI-MA, limitant le coût des interventions de ce type à maximum 1 % des frais du personnel étatique.

La situation financière de notre Etat, respectivement son budget 2020 que nous traitons aujourd'hui, nécessitent cependant que l'on soit très attentif à ce type de démarche, en particulier quant aux conséquences des externalisations onéreuses qui sont projetées.

A l'examen plus détaillé du budget, on constate que plus de 25 services de l'Etat sont ou peuvent être impliqués dans la perspective des démarches de ce type, pour des raisons dont nous ne connaissons pas forcément les fondements. Des priorités doivent être définies, des objectifs clairs doivent

être imposés lors de l'attribution de ces mandats, bien évidemment.

Nous jugeons qu'en l'état des choses et vu les difficultés budgétaires auxquelles nous sommes confrontés, une économie de 5 % doit pouvoir être consentie et nous invitons dès lors le Parlement à suivre la CGF dans sa proposition de réduction de l'enveloppe budgétaire à hauteur de 134'700 francs, soit, dans les faits, environ l'équivalent d'un EPT interne sur les 20 que peut représenter le montant budgétaire initial au tarif du coût de l'EPT interne pour un poste de spécialiste ! Ce n'est donc pas un poste à l'interne de l'Etat qui est concerné mais l'équivalent d'un poste de travail dans les mandats qui sont attribués sur une année par l'Etat jurassien. Je vous invite à suivre cette proposition et vous en remercie.

**M. Martial Courtet**, ministre : Depuis 2018, le Gouvernement présente, dans le livre du budget, le livre des comptes, le ratio entre les mandats et la masse salariale. En effet, c'est cet article 22a de la loi sur les finances cantonales, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, qui implique que les mandats ne dépassent pas ce fameux 1 % de la masse salariale.

Tout comme elle l'a été jusqu'à présent, cette limite décidée par le Parlement est respectée pour le budget 2020. Les efforts ainsi exigés vont au-delà de ce que le Parlement avait d'ailleurs exigé.

Pour vous donner ce chiffre, les mandats externes diminuent de 369'000 francs entre les budgets 2019 et 2020.

Nous avons envie, au niveau du Gouvernement, de rappler quand même que la décision que vous allez prendre n'est pas sans conséquence dans ce contexte. Plusieurs coupes ont déjà été réalisées dans ce domaine des mandats et c'est vrai que, le cas échéant, le Gouvernement procédera aux choix qui s'imposent mais les domaines concernés ne sont pas si nombreux. Il s'agit notamment des expertises dans le domaine bien sûr de l'environnement mais également des valeurs officielles, dans le cadre du projet «Repenser l'Etat», la numérisation des archives ou encore du Service de renseignements juridiques aux citoyens. Donc, des projets ou des prestations qui seront ainsi reportés pour motif budgétaire.

Le Gouvernement tenait donc à préciser ces conséquences tout en recommandant sa position. Merci de votre attention.

*Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 55 députés.*

**Le président :** Nous passons maintenant aux investissements.

Investissements :

Rubrique 320.5650.00 (page 193) – ECR / Subventions à des tiers pour améliorations foncières

Commission et Gouvernement :

Réintroduction du montant correspondant au premier projet de budget du 25 octobre 2019, soit augmentation des dépenses de 300'000 francs.

Rubrique 320.5650.00 : 3'200'000 francs

**Le président :** La commission et le Gouvernement se sont entendus sur une prise de position commune. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas, ce point est accepté tacitement.

*La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.*

Rubriques 410.5620.00, 410.5720.00 et 410.6700.00 (pages 196 et 197) – ENV / Subventions cantonales et fédérales pour des ouvrages de protection contre les crues

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget

Rubrique 410.5620.00 :	2'000'000 francs
Rubrique 410.5720.00 :	6'890'000 francs
Rubrique 410.6700.00 :	-6'890'000 francs

Minorité de la commission :

Suppression de la subvention pour le projet de protection contre les crues de la STEP de Soyhières

Rubrique 410.5620.00 :	1'900'000 francs
Rubrique 410.5720.00 :	6'715'000 francs
Rubrique 410.6700.00 :	-6'715'000 francs

**M. Thomas Schaffter** (PCSI), rapporteur de la majorité de la commission : La majorité de la commission de gestion et des finances que je représente vous propose, à l'instar du Gouvernement (eh oui, cela arrive !), de maintenir le montant de 2 millions de francs à la rubrique 410.5620.00 et la subvention qui lui est liée de 6'890'000 francs.

Le détail des projets à traiter dans cette rubrique a été apporté en commission de gestion et des finances et a fait l'objet d'une analyse détaillée sur leur pertinence. Ces risques de crues sont réels dans le Jura, comme nous le savons tous, et il serait totalement inopportun d'empêcher l'un ou l'autre des projets prévus dans le budget 2020, projets qui garantissent la sécurité de nos concitoyens et de leurs biens.

Il semblerait que celui qui est visé par la minorité de la commission concerne la STEP de Soyhières, dont la valeur des installations techniques se monte à plusieurs millions de francs.

Le danger d'inondation sur ce site est réel et élevé. En plus du risque économique, il y a le risque de pollution en cas de crue, telle que la mise hors service de la STEP sur une longue période ou encore la pollution de la Birse.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission de gestion et des finances vous recommande de maintenir le montant à hauteur de 2 millions.

**Le président** : Pour la prise de position de la minorité de la commission, le rapporteur, Monsieur le député Thomas Stettler mais, avant de prendre la parole, je souhaite vous demander, Monsieur le Député, s'il y a un intérêt personnel dans ce dossier.

**M. Thomas Stettler** (UDC), au nom de la minorité de la commission : J'y viens tout de suite, Monsieur le Président.

J'habite non seulement à proximité du projet en question mais j'exploite également les terrains concernés qui sont propriété de l'Etat.

Pour écarter la question de la récusation, je peux vous garantir que, du point de vue économique, ce projet n'aura aucune influence sur mon portemonnaie et que cette réalisation me garantit les mêmes montants de paiements directs, ce qui veut dire que je n'ai pas d'intérêt financier sur le projet. Je me sens donc libre de délibérer à ce titre.

Mais, en tant que riverain, je tiens quand même à vous donner mes arguments pour refuser cet investissement ou, du moins, le repousser.

La station d'épuration, telle qu'elle est posée, fait office de goulet d'étranglement. Entre la route qui relie la station d'épuration et la route cantonale, il y a un mur de soutènement d'au moins 4 mètres de haut, qui est un obstacle que la Birse ne pourra pas déplacer. De l'autre côté, on a directement les bassins de la station d'épuration. Donc, le seul moyen de protéger la station d'épuration est de rehausser la berge pour garantir une crue centennale, comme ça en a été une en 2007. Et je vais tout à fait dans le sens qu'il est important de protéger cet ouvrage mais je ne suis pas d'accord sur le projet entier.

Etant donné qu'on intervient sur cette berge du côté de la station d'épuration, la loi oblige de faire un aménagement sur le reste du projet. Cela veut dire qu'il y a une compensation écologique. C'est surtout là-dessus que j'aimerais critiquer le projet.

De l'autre côté de la berge, justement, je suis exploitant. De l'autre côté de la berge, que trouve-t-on ? On ne trouve pas un désert. On trouve en fait une berge boisée de la qualité la plus haute qui existe, c'est-à-dire avec des arbres monumentaux, avec des espèces de buissons qui sont adaptés au site et une prairie écologique qui est exploitée de cette façon pour permettre de garantir à long terme la biodiversité sur ce site. Cela veut dire que ce site est inondé assez régulièrement, c'est vrai, mais qu'il n'y a aucun apport, si on détruit et qu'on la pousse plus loin, pour la biodiversité et l'écologie.

Alors, je me demande quand même s'il faut détruire et faire des projets pharaoniques et, au final, n'avoir pas d'avantages réels pour le projet.

Juste vous rappeler pourquoi je suis au courant de cela. Je n'aurais pas été au courant à cause du budget. Je suis au courant parce qu'ils sont venus faire des sondages. J'avais averti les gens de la STEP que, quand j'étais tout petit, je me rappelle que certains citoyens mal intentionnés avaient pour habitude d'utiliser cette berge comme décharge, en tout cas un peu plus en amont. Et, bien sûr, c'est venu à l'oreille des responsables qui ont dit qu'il serait préférable de faire un sondage parce que si on tombe sur une décharge, on n'aura pas les moyens... il faudra peut-être voir pour... !

Le sondage a été fait mais il a été fait bien en aval, où il n'y avait pas d'accès ou de chemins anciens, donc où il n'y a pas de décharge. Vous voyez ! Donc, on est en train de réaliser un déplacement de la berge sur un endroit qui est aujourd'hui absolument sain et on évite d'assainir la décharge qui est plus en amont sur le secteur. Je ne pense pas que cette décharge pose des problèmes parce que, finalement, ce qu'on y trouve, ce sont des pots cassés, de la ferraille et autres. Mais, bon, mis à part cela, ça ne change rien au problème.

Juste pour vous dire qu'en aval de la Birse sur les rives, le projet qui vient d'être terminé avait exactement été fait dans le même sens. Cela veut dire qu'on a pris dans les terrains où il y a trois mètres de terre 100 % non polluée pour éviter d'aller sur l'autre berge où une décharge sur le canton de Bâle-Campagne est encore présente. Bon, ce n'est pas la nôtre mais on ne voulait au moins pas aller payer l'assainissement d'une décharge et on a pris sur le terrain agricole. Moi, je trouve que ce système n'est vraiment pas correct et qu'on doit éviter ce genre de chose !

On vient donc faire des sondages et on évite bien les aver-tissements qui viennent d'aparavant.

Si nous avons des moyens pour investir et pour améliorer des sites, prenons au moins des sites qui ont une plus-value.



Cela veut dire où une berge est détruite et pas là où, déjà aujourd'hui, on a un état des lieux parfait pour la biodiversité.

Je crois qu'Ami Lièvre pourra encore dire que, juste au-dessus de ce site, il y a le bras mort de la Birse, de l'ancienne Birse qui a été corrigée, et ça fait partie des éléments, je dirais naturels, les meilleurs qui existent sur le tronçon de Bâle jusqu'à Delémont. Je pense que, ça, Ami pourra le dire.

Je tiens à dire que, dans l'attente d'une variante d'un bureau d'ingénieurs qui n'est pas payé en pourcent de l'investissement mais qui a pour seul but de sécuriser la STEP sans détruire pour reconstruire, il faut repousser ce projet mal ficelé. Sinon, vous acceptez aveuglément un projet démesuré. Merci de votre soutien.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Je ne vais pas revenir sur tous les éléments apportés par le représentant de la majorité de la commission qui a déjà pas mal développé sur ce projet.

Simplement peut-être un élément par rapport à l'intervention du député Thomas Stettler. On est là dans un débat sur le budget et je crois qu'on n'est pas forcément là pour débattre des détails techniques d'un projet. Si vous aviez pu m'avertir des détails techniques, j'aurais pu aussi prendre des contre-arguments qui sont probablement existants à l'Office de l'environnement. Et je crois que ce projet fait aussi l'objet d'un dépôt public, avec les voies d'opposition. Et s'il y a vraiment des choses qui ne sont pas correctes, je crois qu'il y a des voies pour y remédier mais je pense que ce n'est pas très opportun de d'attaquer des projets qui ne nous plaisent pas au travers du budget.

J'aimerais rappeler que c'est une installation qui vaut plusieurs millions et on parle d'un montant d'une valeur aux environs de 10 millions. C'est un projet également qui est discuté par rapport au groupe d'action «Birse» qui comprend les cantons de Bâle, du Jura et de Berne, et qui est important aux yeux de la sécurité écologique de la rivière car une crue centennale pourrait endommager cette STEP, la rendre inopérante pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Et quand on sait tous les habitants qu'il y a en amont de cette STEP, au niveau environnemental, ce ne serait pas très responsable de notre part de ne pas prendre ces mesures.

Je vous rappelle encore que le Canton investit de grosses sommes en subventionnant la STEP, notamment à travers le traitement des micropolluants. A nouveau une raison pour sécuriser nos investissements au niveau des protections contre les dangers naturels.

J'appuie donc les arguments du porte-parole de la majorité de la commission en vous proposant de maintenir ce montant au budget.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 37 voix contre 18.*

Rubriques 420.5010.00 et 420.6300.00 (pages 199 et 203) – SIN / Aménagement du réseau routier – Traversée de Courroux

Commission et Gouvernement :

Introduction d'un montant pour entamer les travaux de la traversée de Courroux, soit augmentation de 400'000 francs de dépenses et 77'700 francs de subvention fédérale, soit un effet net de 322'300 francs.

Rubrique 420.5010.00 : 400'000 francs  
Rubrique 420.6300.00 : -77'700 francs

**Le président** : Sur cette position, la commission et le Gouvernement se sont entendus sur une nouvelle proposition. S'il n'y a pas de proposition contraire, ce point est accepté tacitement. C'est le cas.

*La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.*

Motion d'ordre :

**M. Jérôme Corbat** (CS-POP) (*de sa place*) : Est-ce que c'est possible d'enclencher la ventilation ou bien est-ce que vous faites des économies aussi là-dessus ? (*Rires.*)

**Le président** : C'est pour ne pas ressentir la fumée qui vient de l'extérieur car cela pose des problèmes !

**M. Jérôme Corbat** (CS-POP) (*de sa place*) : Ah ! Excusez-moi !

**Le président** : On va essayer de remettre la ventilation un petit moment. Si vous sentez à nouveau une odeur de brûlé, n'hésitez pas à le dire. On essaiera de jouer entre les positions «on» et «off» !

Alors, un peu de silence s'il vous plaît ! Je sais que c'est un petit peu long mais si nous pouvions continuer avec la position suivante.

Rubriques 420.5010.00 et 420.6300.00 (pages 199 et 203) – SIN / Aménagement du réseau routier – Aire d'accueil des gens du voyage

Gouvernement et minorité de la commission :

Projet de budget

Rubrique 420.5010.00 : 0 franc

Rubrique 420.6300.00 : 0 franc

Majorité de la commission :

Réintroduction du montant correspondant au premier projet de budget du 25 octobre 2019 pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage, soit augmentation de 350'000 francs de dépenses et 175'000 francs de subvention fédérale.

Rubrique 420.5010.00 : 350'000 francs

Rubrique 420.6300.00 : -175'000 francs

*(La minorité de la commission retire sa proposition et le Gouvernement se rallie à la proposition de la majorité de la commission.)*

**Le président** : Si je me souviens bien, le Gouvernement rejoint la position de la majorité et il n'y a plus de proposition minoritaire. S'il n'y a pas d'autre proposition, ce point est accepté tacitement.

*La proposition de la majorité de la commission est acceptée tacitement.*

Rubriques 420.5010.00 et 420.6300.00 (pages 199 et 203) – SIN / Aménagement du réseau routier – Mesures écologiques

Gouvernement et majorité de la commission :

Réalisation de barrages et de passages à batraciens sur la RC 1501, entrée sud de Dampfreux (= projet de budget)

Rubrique 420.5010.00 : 700'000 francs

Rubrique 420.6300.00 : -455'000 francs

Minorité de la commission :

Report de la réalisation des passages et barrages à batraciens sur la RC 1501, à Dampheux

Rubrique 420.5010.00 : 0 franc

Rubrique 420.6300.00 : 0 franc

**M. Ami Lièvre (PS)**, rapporteur de la majorité de la commission : L'objet en question correspond à des aménagements routiers relatifs à la construction de passages à batraciens sous la route cantonale à l'entrée de Dampheux, à proximité du site d'importance nationale des étangs des Coedres.

Ce projet est en discussion depuis une dizaine d'années, période durant laquelle le Service des infrastructures a dû, chaque printemps, mobiliser à grands frais – on parle d'environ 15'000 francs par année – du personnel pendant plusieurs semaines pour éviter les hécatombes d'amphibiens en migration par la mise en place de barrières mobiles et ensuite du ramassage et du transbordement quotidien de ces animaux. Il faut savoir que ces hécatombes d'animaux morts, en dehors de la sensibilité humaine, représentent un danger évident pour les usagers de cette route, ce qui engendre régulièrement des réclamations auprès de l'administration cantonale !! C'est d'ailleurs cela qui a été l'action déterminante : les gens ont peur de glisser et, des amphibiens, ils s'en fichent éperdument ! (*Rires.*)

Ce projet a fait l'objet de plusieurs oppositions des propriétaires concernés, ce qui a retardé les travaux. C'est désormais réglé et toutes les oppositions ont été levées. Rappelons que ce type de mesure est imposé par la législation fédérale à travers l'ordonnance fédérale sur les sites de reproduction de batraciens d'importance nationale. Il doit donc impérativement se réaliser tôt ou tard.

Cet objet est financé à 65 % par la Confédération. Toutefois, s'il ne s'effectue pas en 2020, la contribution fédérale ne sera plus que de 50 %. Ce sont donc plus de 100'000 francs d'apport financier fédéral qui serait perdu définitivement. En effet, les règles de financement ont changé pour ce type d'objet dans la convention-programme 2020-2024. Heureusement, dans l'application des conventions-programme, la Confédération laisse aux cantons une année de « battement » pour réaliser encore les objets de la précédente convention-programme. C'est la raison pour laquelle le canton du Jura peut encore bénéficier des 65 % en 2020, mais uniquement en 2020 !

En conséquence, le Gouvernement et la majorité de la commission vous proposent de maintenir les montants prévus au budget d'investissement, relatif aux aménagements du réseau routier, qui figurent aux rubriques 420.5010.00 pour 700'000 francs de charges et à la rubrique 420.6300.00 pour 455'000 francs de subventionnement fédéral. Merci.

**M. Thomas Stettler (UDC)**, au nom de la minorité de la commission : Je suis ici pour reprendre une proposition du groupe PDC. Voyez qu'on n'a rien contre vous ! (*Rires.*)

Dépenser 245'000 francs quand ça coûte 15'000 francs par année, on vient de nous le dire, pour faire ce travail. C'est vrai, aujourd'hui, c'est un travail qui nous coûte 15'000 francs. Je pense que tout le débat d'aujourd'hui nous a montré qu'on a d'autres soucis bien plus importants pour investir dans ce Canton. Et les crapauds devront attendre !

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Le Gouvernement adhère aux arguments du rapporteur de la majorité et je souhaite compléter simplement par un seul élément.

Spécifier que ces barrages prévus protègent l'ensemble des batraciens, y compris lors de la migration de retour, ce qui fait que le niveau de protection sera supérieur à ce que nous faisons actuellement manuellement pour 15'000 francs de charges par année.

Donc, ce n'est pas seulement l'aspect financier. Il y a aussi une amélioration technique de l'espoir de survie de ces batraciens lorsqu'ils traversent la route.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 48 voix contre 9.*

Rubriques 430.5040.00 (page 206) – SIN-SBD / Constructions-transformation de bâtiments – SAS de sécurité à l'Hôtel du Parlement

Gouvernement et minorité de la commission :

Projet de budget

Rubrique 430.5040.00 : 50'000 francs

Majorité de la commission :

Report de la réalisation d'un sas d'entrée

Rubrique 430.5040.00 : 0 franc

**Mme Anne Froidevaux (PDC)**, au nom de la majorité de la commission : Il vous est proposé de reporter la réalisation d'un sas d'entrée pour des raisons sécuritaires à l'Hôtel du Parlement.

La réalisation d'un comptoir et d'une porte automatique, puisque c'est de cela dont il s'agit, est discutée depuis passablement de temps déjà.

Différents arguments ont été rapportés en commission selon les sensibilités politiques.

Il a notamment été relevé que nous devons pouvoir garantir l'accessibilité du public aux députés, ce que permet facilement l'actuelle configuration. La garantie de sécurité des gendarmes qui assurent notre sécurité n'est pas remise en question mais certains groupes ne sont pas complètement convaincus que la mesure proposée soit réellement efficace et que la question pourrait être encore approfondie.

Compte tenu des réflexions qui durent depuis déjà un certain temps, nous considérons qu'il n'y a donc pas d'urgence particulière à sa mise en place en 2020 et la majorité de la commission vous recommande donc de reporter cet investissement.

**M. Pierre Parietti (PLR)**, rapporteur de la minorité de la commission : Le Parlement jurassien siège depuis des années dans un bâtiment transformé, hélas, imparfaitement car peu confortable pour les députés et le Gouvernement et surtout pas sécurisé pour eux, ni pour les instances policières directement exposées à toute intervention agressive et impromptue.

Nous saluons bien évidemment la présence policière lors de nos séances plénières et sommes heureux de savoir celle-ci en charge de notre sécurité et attentive à tout dérapage mais... mais très conscients que les forces de l'ordre en place ne disposent d'aucun élément de protection !

Certains événements dramatiques, vécus par d'autres instances parlementaires en Suisse ou à l'étranger ces dernières années, mettent en exergue le besoin de disposer de mesures adéquates.

Chez nous... pas de contrôle d'accès à l'intérieur du bâtiment ouvert à tout un chacun, contrairement à Morépoint ou au bâtiment des impôts tout proche... pas d'écran de protection lors d'intrusion brutale à l'étage du Parlement... pas de signal d'alarme... pas de surveillance à l'extérieur du bâtiment.... bref, la confiance règne ! A raison ?... Pas sûr !

Un projet a été envisagé, voilà un premier pas... Reste désormais à s'en donner les moyens, donc à inclure un montant budgétaire pour y faire face !

C'est donc la bonne démarche qui est en route et que le Gouvernement et la minorité de la commission vous invitent à poursuivre en inscrivant le montant sollicité. (*Brouhaha.*)

**Le président** : Un peu de silence, s'il vous plaît !

**M. Pierre Parietti** (PLR), rapporteur de la minorité de la commission : Une étape ultérieure, qui n'a rien de sécuritaire mais de confort peut-être pour le débat parlementaire, serait de trouver une amélioration pour régler les problèmes de bruits perturbateurs entre la salle et la zone dite des pas perdus, certains députés ayant de la peine à préserver la notion de silence feutré devant la porte ouverte lors de leur entrée ou sortie. Et on sait qu'au cours d'une journée, il y a beaucoup d'ouvertures et de fermetures de la porte d'accès.

Un rêve serait naturellement de prendre en considération conjointement ces deux éléments sécuritaires et de sérénité dans le développement d'un projet de réaménagement un peu plus global.... Rêve ou réalité ? Point d'interrogation; je n'ai pas de réponse et j'espère qu'on y verra un peu plus clair dans un certain temps.

Je vous remercie néanmoins de soutenir cette proposition.

*Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 47 voix contre 11.*

**Le président** : En début de séance, nous avons une proposition supplémentaire de Monsieur le député Raoul Jaeggi, qui sera traitée maintenant. Monsieur le Député, vous avez la parole.

**Proposition de Raoul Jaeggi (Indépendant)** :

Réduction de 1 % du montant de toutes les rubriques du budget, soit une réduction de 5,6 millions.

**M. Raoul Jaeggi** (Indépendant) : Quelque chose qui ne sert à rien, c'est de ne rien faire ou de ne rien proposer !

Je suis désolé pour la proposition tardive. Je rappelle que l'on n'a pas la possibilité de siéger en CGF, ce qui aurait peut-être permis, dans les débats, de l'amener plus vite.

Voilà, on a beaucoup discuté. On a refusé beaucoup de propositions d'économies. Parfois, on a discuté longtemps pour de petits montants.

Ce n'est pas une idée nouvelle. Elle a déjà été évoquée. Elle a été évoquée par Pierre Parietti comme un choix de ne pas l'avoir retenue au départ.

Cela dit, c'est une idée qui me paraît intéressante et la proposition que je voulais faire était de prendre 1 % sur tous les postes du budget où il est possible de le faire : demander à tout le monde le même effort, demander à tout le monde un effort de 1 %.

S'agissant du chiffre, j'en ai parlé hier avec le ministre concerné. Je pense qu'il va vous donner un chiffre précis mais c'est une économie conséquente et ça nous évite de faire des choix parfois plus douloureux, comme celui dont on a discuté longtemps sur le personnel. Merci de votre attention.

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission : C'est clair qu'on n'a pas discuté de cette proposition au niveau de la CGF mais, par contre, on a discuté cet après-midi du fait que le budget 2020 avait le budget 2019 comme base. Donc, pour cette année, je vous recommande de refuser cette proposition.

**M. Martial Courtet**, ministre : Rapidement, juste quand même – puisqu'on avait fait les calculs et qu'on les a travaillés avec la Trésorerie générale – les donner puisque cette question de 1 % pourrait revenir une fois. Cela nous permet quand même de la traiter.

Sur ces 964 millions de charges, 128 millions ne peuvent pas être pris en compte pour enlever ce pourcentage. Pourquoi ? De par leur nature puisqu'il s'agit, au niveau des charges redistribuées, soit des paiements directs, soit des amortissements, soit des attributions aux fonds.

De ce fait, on arriverait à 836 millions sur lesquels il faudrait prendre ce 1 %. On arriverait donc, pour arrondir, à 8,4 millions de potentiel. Et, là, il faut aussi, pour les grandes lignes, enlever tout ce qui est lié aux charges pour 2020. Ce sont les engagements qui sont déjà pris, comme le FAIF, les hospitalisations extérieures, le financement des soins. Là, le Canton doit donc s'exécuter. Encore tout ce qui est lié aux universités pour parler de grands montants.

En résumé de tout cela, il y aurait un potentiel de 1 % qui serait de l'ordre de 5,6 millions. Voilà pour répondre à cette question. Merci de votre attention.

*Au vote, la proposition de Raoul Jaeggi (Indépendant) est refusée par 48 voix contre 2.*

**Le président** : Avant de passer à la réserve de politique budgétaire, je me permets de passer la parole au ministre des finances afin de nous donner quelques indications sur la situation suite aux différentes décisions prises cet après-midi.

**M. Martial Courtet**, ministre : Donc, nous arrivons, à ce stade des débats, à un montant de charges de 964'989'800 francs. Les revenus : 961'065'900 francs. Donc, déficit : 3'923'900 francs. Investissements nets : 34'465'200 francs. C'est conforme à ce qui était attendu à ce stade puisqu'on vient d'enlever la question du SAS. Degré d'autofinancement : 80,12 %.

De ce fait, il y avait cette marge de 42'740 francs. Dès lors, pas besoin de prélever davantage dans la réserve.

**Le président** : Merci, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. Nous pouvons donc passer au dernier objet «Réserve de politique budgétaire».

Réserve de politique budgétaire :

Rubrique 600.4894.00 (page 175) – TRG / Réserve de politique budgétaire

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget

Rubriques 600.4894.00 : -2'500'000 francs

Minorité de la commission :

Prélever un montant supplémentaire dans la réserve de politique budgétaire - 3 afin de respecter le frein à l'endettement.

Rubrique 600.4894.00 : *Montant déterminé en séance*

**Le président** : Pour la majorité de la commission, je passe la parole au rapporteur... Oui ? Excusez-moi ! Oui, puisque la proposition était de prélever un montant complémentaire. Donc, la proposition de minorité est à zéro. Donc, excusez-moi, ce point est clos !

*(Le frein à l'endettement étant respecté à l'issue de l'examen de détail, la proposition de la minorité de la commission est caduque.)*

**Le président** : Est-ce que quelqu'un souhaite revenir sur l'un ou l'autre des amendements ? *(Rires et brouhaha.)* L'enthousiasme aidant, nous pouvons passer à l'approbation de l'arrêté.

*Tous les articles de l'arrêté sont, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.*

*Au vote, l'arrêté est adopté par 55 députés.*

**Le président** : Il est 18.33 heures. Nous nous arrêtons là au niveau de l'ordre du jour et je vous donne rendez-vous vendredi après-midi, à 13.30 heures. Merci et bon retour dans vos foyers !

*(La séance est levée à 18.35 heures.)*